

BANQUE NATIONALE

SUISSE

1964

CINQUANTE-SEPTIÈME  
RAPPORT DE LA  
BANQUE NATIONALE SUISSE  
1964

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE  
SUR L'ACTIVITÉ DE LA  
BANQUE NATIONALE SUISSE  
EN 1964

---

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'économie mondiale a continué de suivre dans l'ensemble un cours favorable en 1964. Dans de nombreux pays, l'expansion s'est accélérée grâce à la progression des revenus, des dépenses de consommation et des investissements. Aux Etats-Unis, sous l'effet d'impulsions diverses, la prospérité s'est étendue. En Europe occidentale, la conjoncture n'a pas évolué d'une façon uniforme. Dans la plupart des pays européens et surtout dans la République fédérale d'Allemagne, l'économie a poursuivi son essor. Par contre, la croissance économique s'est ralentie en France. Une certaine stagnation des affaires est apparue en Grande-Bretagne, cependant qu'en Italie des problèmes de liquidité et de débouchés se sont posés. Le développement économique des pays producteurs de matières premières d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud a été favorisé par la forte demande des pays industrialisés, bien que les prix mondiaux des produits agricoles et des matières premières n'aient généralement pas atteint, en 1964, un niveau plus élevé que l'année précédente.

L'expansion s'est accompagnée dans bien des cas d'un déséquilibre économique. Alors qu'aux Etats-Unis la capacité de production encore disponible des entreprises et les fortes réserves de main-d'œuvre ont exercé une influence stabilisatrice sur les prix et sur les salaires, les poussées inflationnistes se sont aggravées dans plusieurs pays d'Europe occidentale. En conséquence, le solde actif de leur balance commerciale et de leur balance des paiements a diminué ou fait place à un déficit. Aussi divers gouvernements ont été amenés à renforcer la politique de stabilisation qu'ils avaient adoptée en 1963 déjà et même à prendre de nouvelles dispositions pour freiner le développement économique et la hausse des prix. Sous l'effet des mesures prises dans le domaine de l'argent et du crédit et en raison des besoins croissants de l'économie en capitaux, les taux d'intérêt ont augmenté en Europe. L'évolution des prix n'a pas été uniforme. Leur hausse s'est poursuivie ou même accélérée dans quelques pays, tandis qu'elle s'est ralentie, notamment en France et en Italie, où la tendance à l'inflation était particulièrement marquée auparavant.

Dans le domaine de l'intégration économique de l'Europe, la Communauté économique européenne (CEE) a concentré ses efforts sur la lutte contre l'inflation des prix et des coûts. A cet effet, les Etats membres ont avant tout renforcé leur collaboration sur le plan monétaire et fiscal. Des mesures ont en outre été prises pour accroître la liberté de mouvement de la main-d'œuvre

à l'intérieur du Marché commun. Le traité d'association conclu par la CEE avec de nombreux Etats africains qui avaient appartenu à l'empire colonial de la France ou de la Belgique, est entré en vigueur en été 1964. Vers la fin de l'année, des décisions importantes ont été prises, notamment dans le domaine agricole, où un accord a pu être réalisé sur la question du prix des céréales, grâce aux concessions allemandes. L'Association européenne de libre échange (AELE), où le désarmement douanier s'était effectué jusque-là sans heurts et où les échanges de marchandises se développaient d'une façon réjouissante, s'est trouvée placée dans les derniers mois de l'année devant des difficultés inattendues du fait de l'introduction par le nouveau gouvernement britannique d'une taxe frappant les importations de produits fabriqués. Cette mesure, contraire aux dispositions de la convention de Stockholm, a annulé l'effet des réductions douanières opérées par l'Angleterre conformément à la charte de l'AELE.

Sur le plan des *relations monétaires internationales*, le déséquilibre des paiements entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale a continué de s'atténuer. Au premier trimestre de 1964, la balance américaine des paiements s'est notablement améliorée, alors qu'en général les balances européennes ont été moins favorables. Par la suite cependant, divers gouvernements européens ont pris d'énergiques mesures pour empêcher que la situation de leur balance des paiements et de leur monnaie ne s'aggrave. Le découvert de la balance américaine des paiements a augmenté durant les trimestres suivants, mais il est resté moins élevé que les années précédentes.

Des troubles monétaires passagers, le prélèvement aux Etats-Unis d'une taxe d'égalisation de l'intérêt ainsi que le projet du gouvernement allemand d'introduire un impôt sur le revenu des capitaux appartenant à des non-résidents ont donné lieu à des mouvements de capitaux. Le resserrement du marché de l'argent dans quelques pays a en outre conduit à des transferts et à des rapatriements de fonds. C'est ce que l'on a pu observer notamment en Suisse.

Dans l'*économie suisse*, les facteurs d'expansion ont continué de dominer. La demande intérieure s'est encore accrue. Une activité intense a régné dans le secteur de la construction où les travaux publics notamment ont fortement progressé. La demande de produits suisses de la part de l'étranger n'a pas faibli. Le développement des importations et des exportations a de nouveau été considérable. Cependant, comme l'accroissement des importations a été plus marqué que celui des exportations, le déficit de la balance commerciale a atteint le montant record de plus de 4 milliards de francs. Le déficit de la balance des biens et des services peut être estimé à 2 milliards de francs environ – contre 1,6 milliard en 1963 – ce qui montre que le déséquilibre des opérations courantes avec l'étranger s'est encore aggravé. A l'intérieur du pays, la surexpansion de l'économie a continué de se manifester avant tout par la pénurie de main-d'œuvre, par l'écart croissant entre les besoins de capitaux de notre économie et la formation interne d'épargne et par la hausse des prix et des coûts. Toutefois, selon l'indice des prix à la consommation, qui est monté de 2,3%, la hausse du coût de la vie a été plus faible qu'en 1963, où le taux de renchérissement avait atteint 3,9%.

Le souci de sauvegarder l'équilibre de l'économie, de maintenir la valeur de la monnaie et de préserver notre capacité de concurrence avec l'étranger a amené le Conseil fédéral à établir un pro-

gramme de lutte contre la surexpansion économique et contre le renchérissement. Les Chambres fédérales ont voté deux arrêtés urgents, destinés à combattre le renchérissement par des mesures concernant d'une part la construction (arrêté sur la construction) et d'autre part le marché de l'argent et des capitaux et le crédit (arrêté sur le crédit). La durée de validité de ces arrêtés, entrés en vigueur le 17 mars 1964, a été fixée à deux ans, et l'Assemblée fédérale peut la proroger d'une année; comme ils sont fondés sur l'article 89 bis, 3<sup>e</sup> alinéa, de la Constitution fédérale, ils doivent être soumis à la votation du peuple et des Etats dans un délai de douze mois. Le Conseil fédéral a fixé au 28 février 1965 la date de cette votation. Un arrêté du Conseil fédéral du 21 février 1964 avait auparavant apporté des restrictions plus sévères à l'admission de travailleurs étrangers en Suisse.

Le but de l'arrêté sur la construction est de mieux ajuster, grâce à l'ajournement des projets les moins urgents, la demande à la capacité de l'industrie du bâtiment et de freiner ainsi la hausse particulièrement rapide des prix dans ce secteur. Pour réduire l'excédent de la demande, le législateur a combiné le système des interdictions de construire avec le régime du permis. Les constructions les moins urgentes et susceptibles d'être différées ont été interdites pendant une année. Les constructions hautement prioritaires, comme celles de logements à caractère social et de logements non luxueux et certains projets urgents des pouvoirs publics, peuvent être exécutées librement. Tous les autres ouvrages sont soumis au régime du permis. Les cantons ont reçu la compétence de délivrer des permis jusqu'à concurrence d'une limite fixée en fonction du montant des constructions réalisées en 1963.

L'arrêté sur le crédit a pour but d'établir un meilleur équilibre entre l'épargne et les investissements et de modérer la création d'argent et l'expansion du crédit. A cette fin, le Conseil fédéral a été autorisé à prendre des dispositions propres à empêcher les fonds étrangers de pénétrer dans l'économie suisse. Il a en outre reçu la compétence de limiter l'accroissement des crédits bancaires, de fixer des limites pour les crédits de construction et pour les prêts hypothécaires, de restreindre l'émission des certificats des fonds de placement immobilier et d'échelonner dans le temps les émissions publiques d'obligations et d'actions. La Banque nationale a été chargée d'appliquer cet arrêté en concluant autant que possible des conventions volontaires pour atteindre les buts visés.

En vertu de l'arrêté sur le crédit, la Banque nationale a passé avec les banques, le 31 mars 1964, une convention sur les fonds étrangers qui a remplacé le gentlemen's agreement du même nom. Les établissements signataires se sont engagés à ne payer aucun intérêt sur les fonds étrangers crédités en francs suisses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964 et à verser la contre-valeur de ces fonds sur un compte spécial à la Banque nationale, en tant qu'elle n'est pas placée en monnaie étrangère à l'étranger. Les banques ne peuvent en outre prêter leur concours au placement de fonds étrangers dans des immeubles et dans des hypothèques suisses. Enfin, leurs ventes de titres suisses à des étrangers ne doivent pas dépasser le montant de leurs achats de titres suisses à des étrangers. Cette convention ayant été signée par la majorité des banques, le Conseil fédéral lui a conféré, dès le 1<sup>er</sup> mai, force obligatoire pour l'ensemble des établissements bancaires. Elle a été complétée par

une ordonnance du Conseil fédéral en vertu de laquelle toute autre société ou personne qui s'occupe du placement de fonds est soumise en cette matière aux mêmes prescriptions que les banques.

En ce qui concerne la limitation des crédits, la Banque nationale a pu se fonder sur la convention qui était en vigueur depuis le printemps 1962. La nouvelle convention, à laquelle le Conseil fédéral a donné force obligatoire à partir du 5 juin, a réduit de 5% environ – en le ramenant à 79% de l'augmentation enregistrée en 1960 ou 1961 – le taux de l'accroissement pour les comptes débiteurs, pour les avances aux corporations de droit public ainsi que pour les effets de change. Pour les placements hypothécaires par contre, le taux limite d'accroissement a été maintenu à 108%. Quant au reste, la nouvelle convention sur la limitation des crédits reprend les principales dispositions de l'ancienne.

Par une ordonnance du 24 avril 1964, le Conseil fédéral a institué l'obligation d'annoncer les émissions publiques d'obligations, d'actions, de bons de jouissance ou d'autres titres analogues dont le montant atteint ou dépasse 5 millions de francs. Une commission, composée de représentants des divers groupes de banques et présidée par la Banque nationale, a été chargée d'échelonnement les émissions dans le temps, afin d'adapter le programme des émissions à la capacité du marché des capitaux et d'éviter une mise à contribution excessive de ce marché.

Le Conseil fédéral n'a pas fait usage, en 1964, de la faculté de fixer des limites pour les crédits de construction et les prêts hypothécaires et de restreindre l'émission des certificats des fonds de placement immobilier, parce que la pénurie de capitaux a rendu de telles mesures superflues.

Comme la poussée de la demande était forte et qu'elle s'accroissait même dans certains secteurs, on ne pouvait pas s'attendre à ce que les mesures prises contre l'inflation influencent d'une façon rapide et marquée le cours de la conjoncture. On a cependant observé quelques signes d'accalmie, comme le ralentissement de la progression de l'emploi ou même sa stabilisation dans des branches importantes de l'industrie. L'afflux de main-d'œuvre étrangère s'est ralenti également. Un revirement s'est produit notamment sur le marché immobilier, où la demande a nettement diminué et où la spéculation a presque cessé. Les prix des terrains, dont la hausse était auparavant vigoureuse, ont tendu à se stabiliser. L'évolution des cours des actions a reflété aussi le changement du climat conjoncturel.

En ce qui concerne les effets directs des mesures prises, les interdictions de construire, statuées dans l'arrêté sur la construction, et le régime du permis ont éliminé une bonne part de l'excédent de la demande. On a cependant constaté que les contingents de construction accordés aux cantons dépassaient les possibilités de financement de l'économie suisse, si bien que les projets qui pouvaient être exécutés librement ou qui faisaient l'objet d'un permis des autorités compétentes, n'ont pas pu être tous financés. Aussi la sélection des projets de construction a-t-elle été faite en grande partie par les banques qui ne pouvaient pas satisfaire toutes les demandes de crédits de construction et de prêts hypothécaires parce que les moyens disponibles étaient limités et que les établissements bancaires devaient observer les restrictions de crédit. L'arrêté sur le crédit a aussi atteint son but

quant à la lutte contre les afflux de fonds étrangers et quant à leur neutralisation. Les poussées inflationnistes que ces fonds exerçaient ont pu être presque complètement supprimées. La régulation des émissions, qui était nécessaire pour le bon fonctionnement du marché des capitaux, s'est aussi révélée efficace.

La situation monétaire de la Suisse a été influencée par moments par d'importants mouvements internationaux de capitaux. Les afflux de fonds qui ont eu lieu dans notre pays ont résulté surtout du rapatriement de fonds suisses, attribuable d'une part à l'évolution du marché et d'autre part à de nouveaux troubles monétaires. Au mois d'avril, le recul de leurs liquidités a incité les banques à ne pas renouveler des avances en francs suisses à l'étranger qui arrivaient à échéance. Le resserrement qui s'ensuivit sur le marché de l'«euro-franc» fit monter brusquement le taux de ces avances, ce qui engagea les banques étrangères à réduire leurs engagements en francs suisses. Les entrées de dollars ont continué, avec quelques interruptions, jusqu'en juin, où elles se sont encore accrues sous l'effet des préparatifs des banques pour l'échéance semestrielle. Depuis le mois d'avril jusqu'au milieu de l'année, la Banque nationale eut à reprendre du marché des dollars pour un montant de plus de 1,2 milliard de francs suisses. Une part de ces dollars a pu être utilisée pour des paiements à l'étranger, mais le reste a tout de même entraîné un fort accroissement de la liquidité du marché, qui allait à l'encontre des efforts faits pour contenir les impulsions d'origine monétaire. Aussi la Banque nationale s'est-elle appliquée à réduire les disponibilités des banques.

Au début du mois d'août, elle a procuré aux grandes banques une nouvelle possibilité de placement en Suisse en leur cédant pour 225 millions de francs de bons du Trésor de la Confédération à trois mois d'échéance et renouvelables. La contre-valeur de ces titres a été placée par la Banque nationale dans un bon du Trésor des Etats-Unis, libellé en francs suisses. Le revenu de ce placement lui permit de couvrir les frais de l'intérêt à verser sur les bons du Trésor de la Confédération. Les autorités monétaires américaines ont utilisé les francs suisses ainsi obtenus pour racheter des dollars à la Banque nationale.

Cette opération n'a pas seulement entraîné une réduction des disponibilités du marché et une diminution des réserves de dollars de la Banque nationale; elle a aussi servi à la création de papiers à court terme que les banques peuvent rétrocéder à la Banque nationale les jours de bilan pour renforcer leur liquidité sans avoir à rapatrier des fonds placés à l'étranger. On entend réduire par ce moyen les mouvements internationaux de fonds qui se produisent lors des principales échéances et qui provoquent souvent des perturbations sur les marchés des changes. A la fin du mois d'août déjà, à la fin du troisième trimestre et à la fin de l'année, les banques ont effectivement remis de ces bons du Trésor à la Banque nationale.

Sur le marché de l'argent et des capitaux les taux d'intérêt ont continué de monter. Au milieu d'avril, les banques ont élevé de 2 à 2 $\frac{1}{2}$ % le taux d'escompte privé pour les effets de premier ordre, si bien que ce taux a dépassé le taux d'escompte de la Banque nationale, qui était de 2% depuis le 26 février 1959. Les autres taux du marché à court terme étaient aussi sensiblement

plus élevés que le taux officiel. Cette situation risquait d'inciter les banques et l'économie à recourir davantage au crédit de la banque d'émission, ce qui aurait entraîné une création inflationniste de monnaie. C'est pourquoi la Direction générale a décidé de porter, dès le 3 juillet, le taux officiel d'escompte de 2 à  $2\frac{1}{2}\%$  et le taux pour les avances sur nantissement de 3 à  $3\frac{1}{2}\%$ . Il s'agissait là d'une adaptation rendue nécessaire par l'évolution des taux du marché. Mais cette mesure était aussi un avertissement à l'adresse des banques, afin qu'elles surveillent de près l'accroissement de leurs crédits. Peu avant la fin de l'année, les banques ont relevé de nouveau le taux d'escompte privé et l'ont porté de  $2\frac{1}{2}$  à  $3\%$ , afin d'adapter les conditions applicables à l'escompte d'effets et d'acceptations à la nouvelle situation du marché.

Les taux d'intérêt ont aussi augmenté sur les marchés à moyen et à long terme, parce que l'offre de capitaux n'a pas suffi à couvrir l'accroissement rapide de la demande de fonds pour le financement de la construction. D'un côté, la hausse de l'intérêt a eu un effet modérateur qui s'est manifesté principalement sur le marché immobilier et qui répondait aux objectifs de la politique de stabilisation. D'un autre côté, l'insuffisance de capitaux et la hausse du taux hypothécaire présentaient un danger pour la construction de logements. Certes, aucun ralentissement de la production d'habitations n'a été constaté en 1964, mais le financement des projets prêts à être exécutés s'est heurté à des difficultés croissantes. En particulier, il est devenu de plus en plus malaisé d'obtenir des promesses de prêts hypothécaires. A la demande du Conseil fédéral, le Fonds de compensation de l'Assurance-vieillesse et survivants a accordé à chacune des deux centrales de lettres de gage un prêt à long terme de 100 millions de francs à titre d'aide immédiate pour le financement de logements à caractère social et de logements non luxueux. La Confédération a rendu possible l'octroi de ces deux prêts en remboursant par anticipation une part de sa dette envers le Fonds de l'AVS. Enfin, le Conseil national a approuvé, dans sa session de décembre, le projet de loi fédérale concernant l'encouragement de la construction de logements. Il n'a pas été possible, en revanche, de donner suite aux demandes visant à une large libération des moyens stérilisés par la Confédération, ou à la réadmission de fonds étrangers pour des placements sur le marché des capitaux, car c'eût été une politique inflationniste. Le souci de maintenir élevée la production de logements ne devait pas faire oublier les impératifs de la lutte contre l'inflation

#### LA COLLABORATION MONÉTAIRE INTERNATIONALE

Les ministres et les gouverneurs des banques centrales des dix Etats industrialisés signataires des «Arrangements généraux de crédit» de janvier 1962 ont terminé, dans le courant de l'été, leur *enquête sur le système monétaire mondial et sur les sources de liquidités internationales*. Ils sont arrivés à la conclusion qu'un système basé, comme l'est le système actuel, sur des taux de change fixes et sur un prix stable de l'or, a prouvé sa valeur en tant que fondement sur lequel construire à l'avenir. Ils ont cependant estimé qu'il faudrait étudier la possibilité de créer, à plus long terme, des liquidités internationales supplémentaires. Le Fonds monétaire international a abouti dans l'en-



semble aux mêmes conclusions. Lors de l'Assemblée annuelle du Fonds monétaire international, qui eut lieu en septembre à Tokio, les pays membres ont en principe accepté que leurs quotas soient relevés de 25%, afin d'adapter les ressources du Fonds à la forte expansion du commerce mondial.

L'utilité de la *collaboration des banques centrales* a de nouveau été démontrée en 1964. Au mois de mars, le Fonds monétaire international, les Etats-Unis et quelques banques centrales européennes ont organisé en faveur de la lire italienne une opération dont le montant – sans la contribution accordée plus tard par la Banque nationale suisse – s'est élevé à plus de 1,2 milliard de dollars. Dans le courant de l'été, la détérioration de la balance anglaise des paiements a commencé de peser sur le cours de la livre sterling. D'autre part, l'approche des élections au Parlement, fixées au mois d'octobre, assombrissait déjà le marché des changes. Afin de prévenir des attaques spéculatives contre la livre sterling, plusieurs banques centrales européennes – dont la Banque nationale suisse – ainsi que les autorités monétaires canadiennes ont accordé des crédits de soutien à court terme à la Banque d'Angleterre. Ces crédits, d'un montant total de 500 millions de dollars, ont été employés pendant les mois d'automne. La Grande-Bretagne utilisa aussi temporairement l'accord de « swap » de 500 millions de dollars existant entre la Banque d'Angleterre et la Banque de Réserve Fédérale de New York. Prévoyant que le déficit de la balance des paiements atteindrait 700 à 800 millions de livres pour 1964, le nouveau gouvernement britannique décida peu après les élections de prélever une taxe de 15% sur les importations et d'accorder aux exportateurs des allègements équivalant à une prime à l'exportation de 1½% en moyenne. Il annonça en même temps que la Grande-Bretagne allait utiliser entièrement la marge de crédit fixée dans son accord « stand-by » avec le Fonds monétaire international, qui a été renouvelé en août 1964 et qui permet aux autorités monétaires anglaises d'opérer des tirages sur le Fonds jusqu'à concurrence de 1 milliard de dollars. Ce tirage, effectué en 1964 encore, a servi au remboursement des crédits à court terme des banques centrales mentionnés plus haut. A l'occasion de son aide en faveur de la livre sterling, le Fonds monétaire international a usé pour la première fois de la possibilité prévue dans les « Arrangements généraux de crédit » de demander, en cas de forts tirages, des ressources supplémentaires aux Etats signataires de ces arrangements; huit de ces dix Etats lui ont fourni, dans leur monnaie nationale, des crédits d'un montant égal à 405 millions de dollars.

Vers la fin du mois de novembre, la livre subit une grave crise de confiance qui provoqua des retraits massifs de fonds de la zone sterling. La majoration, le 23 novembre, du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre de 5 à 7% ne parvint pas à redresser la situation. Comme les réserves monétaires anglaises diminuaient rapidement, une aide de plus grande envergure en faveur de la livre devint nécessaire. A la demande de la Banque d'Angleterre, onze banques centrales étrangères ainsi que l'Export-Import Bank des Etats-Unis et la Banque des Règlements Internationaux à Bâle (BRI) se déclarèrent prêtes à mettre à la disposition de la Grande-Bretagne un crédit à court terme de 3 milliards de dollars en chiffre rond.

La Suisse a pris une part active à la coopération monétaire internationale. Elle a été représentée par des observateurs de la Banque nationale aux réunions des Etats signataires des « Arrangements généraux de crédit ». Dans le cadre de l'aide monétaire qui a été apportée à la lire italienne, la Banque nationale a remis, par une opération « swap », 432 millions de francs suisses à la Banque d'Italie en échange de 63 milliards de liras. Se fondant sur l'arrêté fédéral du 4 octobre 1963 concernant la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales, la Confédération a accordé à la Banque nationale une garantie de reprise dans la mesure où le « swap » courrait plus de trois mois. Avec les francs suisses qu'elle a reçus, la Banque d'Italie a acheté à la Banque de Réserve Fédérale de New York 100 millions de dollars dont elle s'est servie pour rembourser des dettes envers les Etats-Unis et l'Allemagne. Les autorités monétaires américaines ont utilisé les 432 millions de francs suisses pour liquider complètement les engagements « swap » d'un montant équivalent qu'elles avaient envers la Banque nationale. Les crédits « swap » de la Banque nationale n'ont donc pas augmenté du fait de l'aide accordée à l'Italie; il n'y a eu qu'un changement de débiteur. La Banque nationale a cédé à des grandes banques, pour réduire la liquidité du marché, une partie des liras qui lui avaient été remises par la Banque d'Italie et qui jouissaient, grâce au mécanisme du « swap », d'une garantie de change; l'autre partie de ces liras, la plus importante, a été échangée contre de l'or au moyen d'un « swap » conclu avec la Banque des Règlements Internationaux. Comme la Banque nationale a eu fréquemment besoin de gros montants de liras pour les transferts de salaire des travailleurs italiens occupés en Suisse, les engagements en francs suisses de la Banque d'Italie ont pu être réduits de près des trois quarts jusqu'à la fin de 1964.

Le 11 juin 1964 est entré en vigueur l'accord négocié en 1963 par la Suisse et le Fonds monétaire international pour servir de base à des conventions bilatérales de crédit (Implementing Agreements) entre la Suisse et les dix Etats signataires des « Arrangements généraux de crédit ». Une première convention bilatérale de crédit a été passée en novembre par la Banque nationale avec la Banque de Réserve Fédérale de New York. Une convention analogue a été conclue en décembre avec la Banque d'Angleterre. Par ces conventions, la Banque nationale s'est engagée à octroyer, sous forme de « swaps » ou sous une autre forme, des crédits d'un montant maximal de 865 millions de francs au cas où les « Arrangements généraux de crédit » seraient appliqués. Elle a été appelée pour la première fois à remplir cet engagement à l'occasion des tirages opérés par la Grande-Bretagne sur le Fonds monétaire international. En vertu de sa convention bilatérale avec la Banque d'Angleterre, la Banque nationale a avancé à cette dernière 345 millions de francs sous la forme d'un crédit « swap » de trois mois, renouvelable aussi longtemps que l'aide fondée sur les « Arrangements généraux de crédit » serait maintenue. La Banque d'Angleterre a alors remboursé le crédit à court terme que la Banque nationale lui avait consenti en septembre lorsque plusieurs banques centrales avaient prêté leur soutien à la livre sterling. La Grande-Bretagne a en outre remboursé le prêt de 215 millions de francs qu'elle avait reçu de la Confédération en 1961. La Suisse a aussi participé à l'importante opération d'assistance monétaire organisée à la fin du mois de novembre en faveur de la livre sterling. A cette occasion, la Banque

nationale a ouvert à la Banque d'Angleterre un crédit « stand-by » de 345 millions de francs également, dont 86,3 millions ont été utilisés peu avant la fin de l'année. S'appuyant sur l'arrêté fédéral du 4 octobre 1963, la Confédération a accordé à la Banque nationale une garantie de reprise de 690 millions de francs couvrant le montant total des deux crédits accordés à la Banque d'Angleterre.

## L'ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE EN SUISSE

L'économie suisse a été soumise à une vive poussée de la demande. Les forces productives ont continué d'être sollicitées à l'extrême, si bien que la tension de la conjoncture ne s'est pas relâchée. Cependant, l'expansion de certains secteurs s'est ralentie sous l'effet notamment des mesures contre le renchérissement. Les principaux symptômes de ce ralentissement ont été la progression moins rapide de l'emploi et la diminution des réserves de travail dans des branches importantes de l'industrie. D'autre part, les chefs d'entreprise ont été moins portés à agrandir leurs installations de production.

A la fin du mois de septembre, le chiffre de l'*emploi* était, selon les statistiques de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, de 1,8% plus élevé qu'une année auparavant, mais il n'a pas évolué partout de la même façon. Alors que le nombre des personnes employées s'est accru de 2,3% dans l'artisanat, le commerce et les transports et de 6% dans le bâtiment, il n'a augmenté que de 0,6% dans l'industrie. Cette modeste augmentation était d'ailleurs due exclusivement à un accroissement du nombre des employés. L'effectif des ouvriers était par contre de 0,3% moins élevé qu'à la fin de septembre 1963. Cette régression s'explique dans une large mesure par le passage de nombreux ouvriers suisses dans le secteur des services et dans l'artisanat ainsi que par la limitation du personnel des entreprises.

Comme la demande n'a pas faibli sur le marché du travail, l'engagement de *main-d'œuvre étrangère* a continué, tout en diminuant d'ampleur. Bien que le Conseil fédéral ait apporté au mois de février 1964 une nouvelle restriction dans ce domaine en décidant que les entreprises ne pourraient engager de nouveaux travailleurs étrangers que si l'effectif de leur personnel ne dépassait pas 97% du chiffre atteint le 1<sup>er</sup> mars 1964, le nombre total des travailleurs étrangers occupés en Suisse et soumis au contrôle n'a pas diminué. Leur effectif a même augmenté pour atteindre au mois d'août le chiffre record de 721 000 personnes, ce qui a amené le Conseil fédéral à restreindre davantage l'admission de main-d'œuvre étrangère. L'augmentation du nombre des travailleurs étrangers n'a pas été cependant aussi forte que les années précédentes. L'accroissement annuel de leur effectif, constaté au mois d'août 1964, était de 31 000 personnes, ou de 4,5%, contre 7% au mois d'août 1963 et 17,6% au mois d'août 1962.

L'excédent persistant de la demande dans le secteur de la *construction* est resté l'un des foyers de la surchauffe économique. Les résultats de l'enquête sur l'activité dans l'industrie du bâtiment en 1963 et sur les constructions projetées en 1964 donnent une idée de l'ampleur de cet excédent, sur-

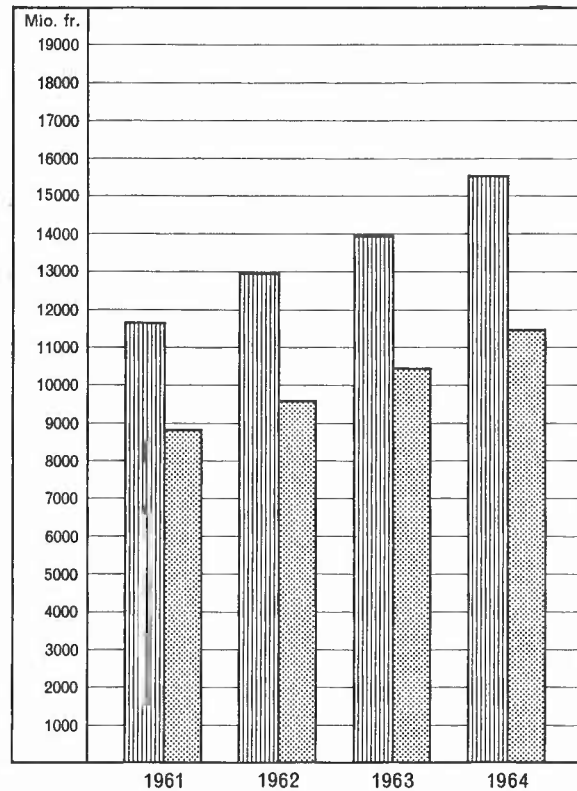
tout si l'on tient compte du fait que l'industrie du bâtiment était déjà surchargée en 1963. Les projets de construction pour 1964 se sont élevés à 13,9 milliards de francs; ils dépassaient ainsi de près de 40 % le montant de 10 milliards de francs atteint en 1963 par les dépenses de construction. Les projets des pouvoirs publics se sont montés à 4 656 millions de francs et les projets privés à 9 233 millions, excédant ainsi, les premiers de 47 % et les seconds de 35 %, la valeur des travaux exécutés en 1963. Les projets de construction de logements se sont élevés à 5 359 millions de francs, ce qui représente une progression de 50 %. Quant aux projets de l'industrie et de l'artisanat, ils ont dépassé de 16 % la valeur des constructions réalisées en 1963. Ces chiffres montrent que la tension dans l'industrie du bâtiment provenait aussi bien de la construction publique que de la construction privée. Pour ajuster la demande aux possibilités indigènes de financement – ce qui aurait contrecarré la hausse de l'intérêt – et pour favoriser en même temps la construction de logements, il eût fallu réduire en conséquence les projets des pouvoirs publics, de l'industrie et de l'artisanat.

Pendant toute l'année une intense activité a régné dans l'industrie du bâtiment. Les dépenses de construction ont dû dépasser notablement le montant de 1963. Il faut en chercher la cause non seulement dans la hausse du coût de la construction, mais aussi dans le fait que l'activité de l'industrie du bâtiment, qui avait été presque complètement arrêtée par une longue période de gel dans les premiers mois de 1963, n'a que peu souffert des intempéries au début de 1964. Durant le premier semestre de 1964, 20 161 logements ont été terminés dans les communes comptant plus de 2 000 habitants, soit environ le même nombre qu'au premier semestre de 1963. Au moment où ce rapport est mis sous presse, le chiffre des logements construits dans ces communes pendant toute l'année 1964 n'est pas encore connu. Dans les 65 villes de plus de 10 000 habitants 20 873 nouveaux logements ont été terminés en 1964, soit un nombre de 3,5 % plus élevé que l'année précédente. Il faut encore tenir compte du fait que la construction de logements s'est déplacée des villes vers les communes suburbaines.

La statistique des projets de construction offre une image irrégulière. En prévision des mesures que les autorités allaient prendre, une grande quantité de demandes ont été présentées durant le premier trimestre de 1964, si bien que les projets autorisés ont été bien plus nombreux qu'au premier trimestre de 1963. Ensuite, notamment à partir de l'été, le nombre des permis de bâtir est resté au-dessous du niveau de l'année précédente. On a cependant autorisé dans les villes la construction de 26 869 logements, contre 26 320 en 1963.

Une certaine accalmie a commencé d'apparaître dans le domaine de la construction industrielle. Le nombre des projets examinés par les inspecteurs des fabriques a tendu à baisser dans le courant de l'année. Les projets d'agrandissement ont nettement régressé et le volume des constructions, notamment, a fortement diminué au profit des aménagements servant à rationaliser la production et à améliorer la productivité. C'est là, précisément, l'un des buts de l'arrêté sur la construction.

La fermeté de la demande de marchandises aussi bien en Suisse qu'à l'étranger se reflète dans les résultats du *commerce extérieur*. Les taux d'accroissement des importations et des exportations ont été plus élevés qu'en 1963. L'expansion vigoureuse des importations a certes accru l'offre de



marchandises, ce qui était souhaitable du point de vue de la lutte contre le renchérissement; cette expansion a montré toutefois que l'excédent de la demande n'avait pas diminué. Les exportations se sont développées un peu plus fortement que l'année précédente, parce que les carnets de commandes étaient encore bien remplis et que l'amélioration de la productivité a permis de raccourcir les délais de livraison.

Les importations se sont élevées à 15 541 millions de francs. Elles ont ainsi été de 1 552 millions de francs, ou 11,1%, plus élevées qu'en 1963, où leur progression avait été de 7,7%. Ce sont surtout les importations de denrées alimentaires et de produits fabriqués qui ont augmenté, alors que le montant des achats de matières premières à l'étranger n'a que légèrement dépassé le niveau de l'année précédente. Les importations de denrées alimentaires ont progressé de 316 millions, ou de 14,8%, pour atteindre 2 449 millions de francs, en raison, principalement, de l'accroissement des achats de viande et de sucre à l'étranger. Quant aux importations de produits fabriqués, elles ont passé à 9 305 millions de francs, ce qui représente une progression de 1 096 millions de francs, ou de 13,3%. Due avant tout au renforcement de la demande de biens de production et de biens de consommation, cette progression a été le reflet du développement toujours vigoureux des investissements et du pouvoir d'achat élevé de la plus grande partie de la population. Les importations de matières premières n'ont augmenté que de 140 millions, ou de 3,8%, pour s'inscrire à 3 787 millions de francs, du fait surtout que les importations de combustibles et de carburants n'ont pas été aussi élevées que l'année précédente, où l'hiver avait été très froid.

Les exportations se sont montées à 11 462 millions de francs, augmentant de 1020 millions, ou de 9,8%, contre 9% en 1963. Les ventes à l'étranger de toutes les grandes branches de l'industrie suisse d'exportation se sont développées pour ainsi dire dans la même proportion. Comme l'expansion des exportations a été plus faible que celle des importations, le déficit de la balance commerciale a continué d'augmenter. Il a atteint un nouveau record en s'inscrivant à 4 079 millions de francs, ce qui atteste la dépendance toujours plus marquée de notre économie à l'égard de l'étranger.

Les importations ont renchéri de 1% en moyenne du troisième trimestre de 1963 au troisième trimestre de 1964. Les prix des biens d'investissement importés ont cependant baissé de 2% tandis que ceux des biens d'investissement exportés ont augmenté de 4% en moyenne. La forte demande de produits suisses à l'étranger a souvent permis de reporter sur l'acheteur la hausse des coûts de production.

Jusqu'en 1963, la division de l'Europe en deux blocs économiques a eu peu d'influence sur la structure du commerce extérieur de la Suisse, car la part de l'AELE et celle de la CEE à nos importations et à nos exportations suivaient une évolution pour ainsi dire parallèle. Cette scission a eu des effets plus prononcés en 1964. Certes, nos ventes ont augmenté dans chacun de ces deux blocs économiques, de même que nos achats; mais on constate que la part des pays de la CEE à notre commerce extérieur a baissé de 64 à 62% pour les importations et de 42,3 à 40,5% pour les exportations, alors que celle des pays de l'AELE a augmenté de 13,7 à 15% pour les importations et de 17,8 à 19,5% pour les exportations. Nos échanges de marchandises avec le Marché commun se sont soldés par un déficit de 5 milliards de francs, tandis que le commerce avec les pays de l'AELE a laissé un découvert de 88 millions de francs.

L'*agriculture* a connu une année de bonnes récoltes. Comme les conditions atmosphériques ont favorisé la croissance des plantes, les récoltes de foin et de céréales ont été en général supérieures à la moyenne et elles ont pu être engrangées très tôt. Au milieu de l'été, la sécheresse a cependant causé par endroits des dommages aux prairies et aux pâturages et elle a nui aux regains ainsi qu'au rapport des cultures maraîchères. La vendange a été de meilleure qualité que les années précédentes. Les livraisons de lait dans les centres de ramassage ont été de 2,1% plus faibles qu'en 1963. Au premier semestre en particulier, elles sont restées bien au-dessous du niveau de l'année précédente. Les ventes de produits laitiers de haute qualité ont augmenté. La production de viande a été aussi élevée que l'année précédente et le bétail d'élevage ainsi que le bétail de rente ont continué de trouver facilement preneur. L'indice des prix des produits agricoles payés à la production est monté de 115,1 points à la fin de 1963 (1948 = 100) à 119 points à la fin de 1964, soit de 3,4%. Cette progression a tenu principalement au relèvement du prix de base du lait, qui a passé de 47 à 50 centimes le 1<sup>er</sup> avril 1964, ainsi qu'à des hausses de prix sur le marché du gros bétail de boucherie. L'indice des prix des agents de la production agricole s'est élevé de 137,7 à 146,3 points, ou de 6,2%. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse du coût de la construction et à celle des salaires en espèces, au renchérissement des outils

et des machines, ainsi qu'à la hausse du taux hypothécaire. Le marché de la main-d'œuvre agricole a été particulièrement tendu.

Le développement du *tourisme* observé pendant la saison d'hiver 1963/64 s'est accentué dans le courant de l'année. L'Exposition nationale a certainement contribué à ce nouvel essor. Le nombre des nuitées a atteint en été un nouveau maximum saisonnier. Les hôtels et les pensions ont enregistré au total 30,3 millions de nuitées, soit 4,3% de plus qu'en 1963. Les nuitées des touristes suisses ont augmenté de 3% et celles des hôtes étrangers de 5,2%. L'évolution du tourisme a cependant été très différente selon les régions. L'offre de lits ayant augmenté dans la même proportion que le chiffre des nuitées, le taux moyen d'occupation n'a pour ainsi dire pas changé.

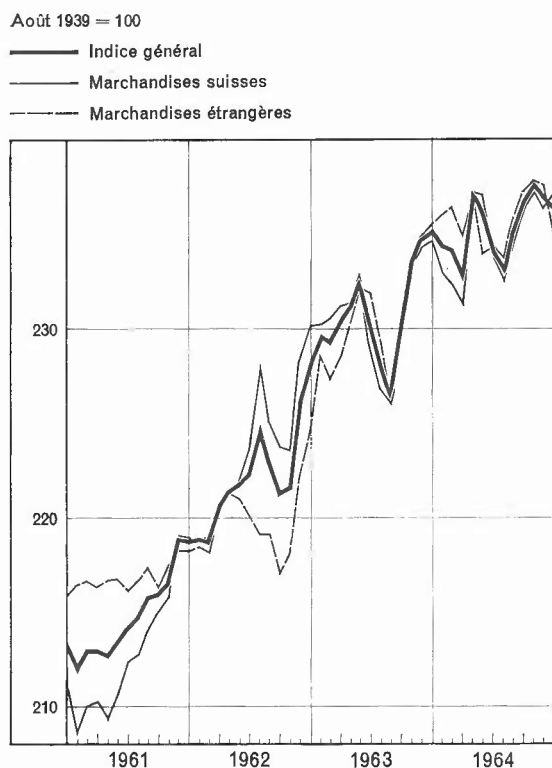
L'utilisation des *moyens de transport* est allée de pair avec l'évolution générale de la conjoncture. Le tonnage des marchandises transportées par les Chemins de fer fédéraux s'est accru de 4,6%. Cette augmentation est due exclusivement au développement du trafic intérieur, et plus particulièrement à l'extension des transports de matériaux pour la construction des routes nationales. La diminution des importations italiennes a entraîné par contre une baisse du trafic de transit. Grâce notamment à l'Exposition nationale, le nombre des personnes transportées a augmenté de 3%. L'accroissement constant des frais d'exploitation a pesé sur le rendement net des Chemins de fer fédéraux. Pour équilibrer les recettes et les dépenses, les tarifs de transport des voyageurs ont été majorés à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1964.

Les *prix* ont aussi évolué de façon plus calme. Alors que la Suisse appartenait en 1963 au groupe des pays industrialisés où le taux de dépréciation monétaire était le plus élevé, la hausse des prix s'est ralentie en 1964 dans notre pays; ce ralentissement a tenu surtout à la baisse des prix de quelques marchandises étrangères.

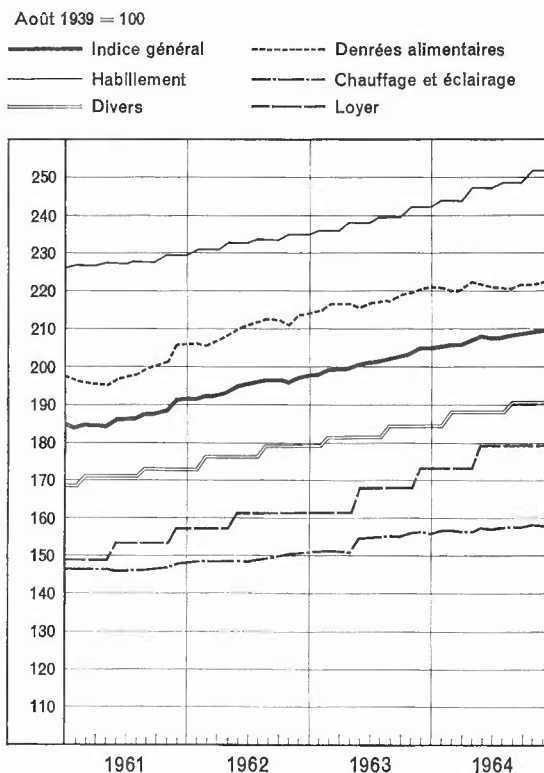
A la fin de 1963, l'*indice des prix de gros*, alors à la cote 235,1 (août 1939 = 100), dépassait de 3,1% le niveau atteint une année auparavant. Il a baissé dans les premiers mois de 1964, puis un mouvement assez irrégulier de hausse l'a amené à 236,4 points à la fin de décembre; il était alors de 0,6% plus élevé qu'une année auparavant. Ni les prix des produits indigènes, ni ceux des marchandises étrangères n'ont suivi une tendance bien définie. L'indice des prix de gros des marchandises suisses est d'abord descendu, jusqu'à la fin du premier trimestre, au point où il était une année auparavant. Il s'est ensuite maintenu au-dessus du niveau de l'année précédente. A la fin de 1964, le taux annuel de renchérissement des marchandises indigènes était de 1,1%, contre 2% en décembre 1963. L'indice des prix de gros des produits étrangers a oscillé pendant toute l'année autour du chiffre de la fin de 1963; au mois de décembre, il était de 0,1% moins élevé. L'année précédente, cet indice avait progressé de 4,9%.

L'*indice des prix à la consommation* est monté plus lentement que les années précédentes, principalement parce que les hausses de prix suisses ont été partiellement compensées par la baisse des prix d'importation de quelques biens de consommation comme le sucre, les œufs et l'huile combustible. A la fin de 1963, cet indice avait atteint 205 points et il dépassait de 3,9% le niveau de l'année précédente. Jusqu'à la fin du mois de mai, il est monté à 208 points, puis il est resté

## Indice suisse des prix de gros



## Indice des prix à la consommation



à ce niveau jusqu'à la fin de l'été. Dans les derniers mois de l'année, il a subi une nouvelle hausse qui l'a porté à 209,8 points à la fin de décembre, ce qui représente un renchérissement de 2,3% en douze mois. Ce chiffre et celui de l'année précédente ne sont d'ailleurs pas absolument comparables, parce qu'il y avait eu, en novembre 1963, une enquête intermédiaire sur les loyers qui n'a pas été répétée en novembre 1964. L'élévation du coût de la vie a été due pour les trois quarts environ à des hausses de prix dans les groupes de consommation « habilleme nt » et « divers », ainsi qu'à l'accroissement des loyers. L'augmentation des dépenses d'alimentation a par contre été limitée et elle n'a contribué que faiblement en 1964 à la hausse du coût de la vie.

La hausse du *coût de la construction* a été freinée par la réduction de l'excédent de la demande qui a résulté des mesures de stabilisation. D'après les calculs faits pour la ville de Zurich, les travaux de construction ont renchéri de 1,5% du mois d'avril au mois d'octobre 1964; ils ont ainsi augmenté moins fortement que durant les six mois précédents et que dans la période correspondante de 1963, où le coût de la construction s'était élevé de 2,4%.

La pénurie de main-d'œuvre et la montée, même ralentie, des prix ont inévitablement conduit à des *hausses de salaires*. De la fin de septembre 1963 à la fin de septembre 1964, les taux des salaires payés dans l'industrie et dans le bâtiment ont augmenté de 5,3%, contre 6% dans les douze mois précédents. La hausse des salaires est donc également devenue plus lente. Il convient



de relever cependant que la statistique des taux de rémunération ne reflète que la tendance générale des salaires; elle ne tient pas compte des augmentations de salaire individuelles, des modifications de la durée du travail, des salaires aux pièces, des allocations familiales et des autres prestations accessoires régulières. Les gains effectifs ont par conséquent augmenté dans une plus forte proportion que les taux des salaires. L'accroissement des charges salariales a dû être supérieur au progrès de la productivité dans l'industrie.

Allant de pair avec l'évolution de l'emploi et des salaires, l'expansion des dépenses de consommation est devenue moins vigoureuse, sans que le poids de la demande de biens et de services ait beaucoup diminué. Les *chiffres d'affaires du commerce de détail* ont augmenté de 7,9%, contre 8,8% en 1963.

Dans le domaine des *finances fédérales*, il semble que l'on approche de la fin de la période des grands excédents de recettes. Le compte financier de l'exercice écoulé doit en effet se solder par un boni plus faible que le budget ne le prévoyait. Quant au budget pour l'année 1965, il prévoit, au compte financier, que les recettes se monteront à 4865 millions de francs et les dépenses à 4837 millions, ce qui donne un excédent budgétaire de 28 millions seulement. Par rapport au budget pour 1964, l'accroissement des dépenses serait donc de 9%. Il dépasserait ainsi l'augmentation prévue du produit national réel, que le Conseil fédéral avait voulu d'abord prendre comme limite. Le boni du compte général du budget pour 1965, c'est-à-dire le solde général du compte financier et du compte des variations de la fortune, est de 564 millions de francs. L'importance de ce boni s'explique principalement par le fait que les avances pour la construction des routes nationales, qui se monteront à 374 millions de francs et qui figurent parmi les dépenses du compte financier, sont reprises comme actif dans le compte des variations de la fortune.

## RÉSERVES MONÉTAIRES ET MARCHÉ DES CHANGES

Au début de 1964, le dénouement des «swaps» sur devises, conclus à la fin de l'année précédente avec les banques, a provoqué une baisse rapide des *réserves monétaires* de la Banque nationale. A la fin de janvier, les réserves d'or et de devises, d'un montant de 11983 millions de francs, étaient en chiffre rond de 1,3 milliard de francs moins élevées qu'à la fin de 1963. Elles ont tendu à diminuer encore par la suite. Malgré un léger raffermissement de la demande de devises, la Banque nationale n'a pas été à même, au premier trimestre, de céder des dollars au marché. Cependant, la couverture des besoins de change courants de la Confédération et de l'Administration des postes – en particulier pour les transferts de salaire de la main-d'œuvre étrangère – lui a permis de réduire d'une façon appréciable ses réserves de devises.

Vers la fin du mois de mars déjà, la situation du marché des devises a commencé à se modifier sous l'effet des dispositions prises par les banques en vue de l'échéance trimestrielle. Les réserves de devises ont pourtant continué de baisser lentement pour atteindre, le 15 avril, le point

le plus bas de l'année, soit 11 803 millions de francs. D'importants afflux de fonds se sont produits à partir de cette date, parce que le resserrement progressif du marché de l'argent poussait les banques à rapatrier des placements à l'étranger pour renforcer leur liquidité.

Au mois de mai, afin de liquider partiellement le «swap» de 100 millions de dollars qui avait été conclu entre la Banque de Réserve Fédérale de New York et la BRI, les autorités monétaires américaines ont remis à la BRI une obligation des Etats-Unis en francs suisses d'un montant de 300 millions de francs (70 millions de dollars en chiffre rond). La Banque de Réserve Fédérale a remboursé à la BRI en francs suisses, à la fin du mois de juin, le solde (environ 30 millions de dollars) de ce crédit «swap» après avoir acquis les francs nécessaires en vendant de l'or à la Banque nationale.

Du milieu d'avril à la fin de juin, les réserves monétaires ont augmenté de 934 millions pour atteindre 12 737 millions de francs. Elles étaient ainsi, à la fin du premier semestre, de 550 millions de francs moins élevées qu'à la fin de 1963.

Comme nous l'avons indiqué dans nos «Considérations générales», la Banque nationale s'est procuré auprès des autorités monétaires américaines un nouveau bon du Trésor libellé en francs suisses, d'un montant de 225 millions de francs, ce qui lui a permis de couvrir les frais de l'intérêt à servir sur les papiers à court terme placés chez les banques au début du mois d'août. Les Etats-Unis ayant utilisé ces francs suisses pour racheter des dollars à la Banque nationale, l'opération de neutralisation monétaire exécutée au début d'août s'est accompagnée d'une diminution de 225 millions de francs des réserves de devises. Ce rachat de dollars et la couverture des besoins de change courants de la Confédération et de l'Administration des postes firent descendre le montant des réserves monétaires à 12 277 millions de francs. Aucun changement notable ne s'est ensuite produit jusqu'à ce que la crise de la livre ait déclenché, au début du mois de novembre, un afflux de fonds dans notre pays qui, en se combinant avec la liquidation d'avoirs suisses en dollars, a grossi les réserves monétaires de 600 millions de francs environ. Les avoirs en livres sterling, d'une valeur de 345 millions de francs provenant du «swap» avec la Banque d'Angleterre, ont été portés dans l'état de situation de la Banque nationale sous la nouvelle rubrique: «Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères». Les afflux de fonds de l'étranger causés par la crise de la livre ont coïncidé avec les préparatifs des banques en vue de l'échéance annuelle, si bien que les réserves monétaires n'ont pas cessé d'augmenter jusqu'à la fin de décembre. Les réserves de dollars de la Banque nationale s'accrurent de 1 425 millions de francs. Les entrées de dollars ont été dues pour 1 078 millions de francs à des reprises au comptant, pour 206 millions à des reprises fondées sur des opérations «swap», pour 122 millions au dénouement de transactions à terme sur dollars et pour 39 millions à la liquidation d'un «swap» avec les banques. Les paiements courants absorbèrent par contre l'équivalent en dollars de 20 millions de francs. Un «swap» à court terme avec la BRI a permis à la Banque nationale d'échanger contre de l'or les dollars (valeur 206 millions de francs) cédés par les banques sur la base d'opérations «swap». D'autre part, la Banque d'Angleterre lui a acheté des dollars pour 210

millions de francs. En fin de compte, au 31 décembre 1964, les réserves monétaires se montaient à 13473 millions de francs.

A la fin de 1963, les *réserves d'or* s'élevaient à 12204 millions de francs. La liquidation d'un « swap » à court terme, dollars contre or, conclu avec la BRI en décembre 1963, les a ramenées à 11032 millions de francs à la fin du mois de janvier. Elles ont ensuite continué de diminuer pour arriver, à la fin d'avril, à leur niveau le plus bas de l'année, soit 10924 millions de francs. L'achat, déjà mentionné, de 30 millions de dollars d'or aux Etats-Unis et l'échange avec la BRI, contre de l'or, d'une partie des liras provenant du « swap » conclu avec la Banque d'Italie ont entraîné par la suite un accroissement des réserves d'or de la Banque nationale. Elles ont aussi augmenté en raison des importants achats de métal jaune que le pool de l'or – formé par plusieurs banques d'émissions, dont la Banque nationale suisse – a effectués pour le compte de ses membres en particulier dans la première moitié de l'année, de sorte qu'elles se sont inscrites à 11247 millions de francs à la fin du premier semestre. En juillet et en août, la réduction progressive et parallèle du « swap » avec la Banque d'Italie et du « swap » liras contre or avec la BRI les a fait descendre peu à peu à 10956 millions de francs. Elles sont restées à ce niveau jusqu'au moment où la BRI et la Banque de Réserve Fédérale de New York ont exécuté, au début de décembre, une nouvelle transaction fondée sur leur accord de « swap ». Dans le cadre de cette opération, la Banque nationale a échangé contre de l'or avec la BRI 432 millions de francs suisses que cette dernière a cédés contre des dollars à la Banque de Réserve Fédérale de New York. La Banque de Réserve Fédérale s'est servie de ces francs pour racheter des dollars à la Banque nationale. Au milieu de décembre, la Banque nationale s'est procuré pour 197 millions de francs de métal jaune en vendant des dollars. Juste avant la fin de l'année, les réserves d'or de la Banque nationale ont encore été accrues de 206 millions de francs par le « swap » à court terme conclu avec la BRI. Elles se montaient à 11794 millions de francs le 31 décembre.

Les *réserves de devises* ont subi de plus fortes fluctuations que les réserves d'or. De 1083 millions de francs à la fin de 1963, elles sont tombées à 854 millions vers la fin du mois de mars pour remonter à 1490 millions à la fin du premier semestre. En novembre, la crise de la livre les a portées à 1894 millions de francs. Les préparatifs des banques en vue de l'échéance annuelle ont provoqué en décembre de nouvelles entrées de devises, mais, par suite des transactions « swap » avec la BRI et des achats d'or, les réserves de devises ont baissé pour s'inscrire à 1679 millions de francs à la fin de décembre.

Au début de l'année, la demande de monnaies étrangères s'est un peu renforcée comme d'ordinaire, sur le *marché suisse des changes*, d'où un léger affermissement des cours. Le cours en francs suisses du dollar américain passa de 4,315 à la fin de 1963 à 4,3315 dans les derniers jours de février. Il ne parvint cependant pas à s'élever jusqu'à la cote de 4,332 qu'il avait atteinte au printemps 1963. Les afflux de fonds qui ont commencé à se produire au milieu du mois d'avril pesèrent sur le cours du dollar qui descendit au cours d'achat de 4,315, pratiqué par la Banque nationale. Il ne s'en est détaché que vers la fin du mois de juin, sans remonter toutefois dans les

deux mois suivants à son niveau de février. Au mois de novembre, les entrées de devises l'ont ramené au cours d'achat de la Banque nationale. Le cours du dollar est resté à ce niveau jusqu'à la fin de l'année, à part quelques hausses relativement faibles et passagères.

Les principales autres monnaies ont suivi dans l'ensemble la même évolution que le dollar. Cependant, la lire italienne et la livre anglaise notamment ont eu des mouvements qui leur étaient propres. Les fluctuations des cours de ces deux devises ont reflété la situation critique dans laquelle la balance des paiements et la monnaie de l'Italie et de la Grande-Bretagne se sont trouvées à des moments différents de l'année. Le cours de la lire a commencé de baisser à la fin du mois de février, mais ce recul a pu être enrayé au milieu du mois de mars, grâce au large soutien du Fonds monétaire international et de diverses banques centrales. Le cours de la lire a tendu par la suite à se stabiliser à un niveau un peu plus bas qu'au début de l'année. La livre sterling s'est aussi mise à fléchir dans les premiers mois de 1964. Pour la première fois depuis 1961, son cours est tombé, au mois de juillet, au-dessous de 2,79 dollars. Il est revenu ensuite à ce niveau pour s'y maintenir jusqu'à la fin de septembre, puis il est redescendu à 2,7825. Le mark allemand, le franc français et le franc belge ont fait preuve d'une fermeté remarquable pendant toute l'année. Le cours du mark a atteint, surtout au début de l'année, un niveau élevé sous l'effet d'importantes entrées de capitaux en Allemagne. Il a subi un certain fléchissement après que le gouvernement allemand eut annoncé, à la fin du mois de mars, son projet de frapper d'un impôt de 25% le revenu des capitaux des non-résidents. Le dollar canadien a montré au second semestre une forte tendance à la hausse, en raison de l'accroissement des paiements commerciaux au Canada et de gros transferts de capitaux des Etats-Unis dans ce pays.

Jusqu'à vers la fin de l'année, le calme a régné en général sur les *marchés internationaux de l'or*. Le mérite en revient pour une bonne part au pool de l'or des banques d'émission. Pour le compte de ses membres, le pool de l'or a procédé, notamment au cours du premier semestre, à d'importants achats d'or sur le marché de Londres, lorsque de fortes ventes d'or russe ont renforcé l'offre de ce métal. De la fin de 1963 à la mi-mars 1964, le prix de l'or en lingot est descendu de 35,07<sup>1</sup>/<sub>4</sub> à 35,05<sup>5</sup>/<sub>8</sub> dollars l'once de fin. A part une hausse passagère qui l'a porté à 35,10 dollars à la fin du mois de mars, il n'a plus subi ensuite que de faibles variations jusqu'à la fin de l'été. En automne, l'évolution de la situation politique mondiale puis la crise de la livre sterling ont stimulé la demande de métal jaune. L'augmentation du chiffre des transactions a fait monter le prix de l'or qui a atteint à la mi-décembre son niveau le plus élevé de l'année, soit 35,12<sup>3</sup>/<sub>8</sub> dollars. C'était aussi le cours le plus élevé depuis la crise de Cuba en novembre 1962.

En Suisse, le prix le plus bas de l'or en lingot a été, comme l'année précédente, de 4867 francs le kilogramme de fin. Il a été payé au début de l'année, ainsi qu'en mai et en juin. Le prix le plus élevé, soit 4885 francs, a été noté à la fin de février et au début d'avril. L'évolution du prix de l'or dans notre pays n'a pas toujours correspondu à celle du marché de Londres.

Les *restrictions aux échanges et aux paiements internationaux* n'ont pas subi de changements importants au cours de l'année, à l'exception, comme nous l'avons mentionné, de l'introduction,

par la Grande-Bretagne, de droits supplémentaires sur les importations. Des dispositions restreignant les importations ont été édictées par le Maroc et le Paraguay. Pour des raisons de politique de conjoncture, la République fédérale d'Allemagne a, en revanche, procédé à la réduction anticipée de certains droits de douane au profit de ses partenaires de la CEE. L'Algérie, l'Argentine, le Maroc et la Nouvelle-Zélande ont renforcé leur réglementation et leur contrôle des changes, tandis que l'Espagne et la Grande-Bretagne ont allégé les leurs. Divers pays ont adopté des dispositions particulières pour enrayer les mouvements de capitaux jugés souvent inopportuns. Ainsi les États-Unis ont mis en application, en septembre, avec effet rétroactif au 18 juillet 1963, la taxe d'égalisation de l'intérêt dont ils avaient déjà annoncé l'introduction l'année précédente; cette taxe, qui restera en vigueur jusqu'à la fin de 1965, doit faire obstacle à l'exportation de capitaux. D'autre part, l'Allemagne, le Canada, le Danemark, l'Italie et les Pays-Bas ont pris des mesures pour restreindre les entrées de fonds étrangers ou pour limiter l'endettement extérieur des banques ou du secteur public. Le service réglé des paiements entre l'Iran et la Suisse a été supprimé.

L'*Accord monétaire européen* (AME), qui expirait le 31 décembre 1964, a été renouvelé sans changement pour une année. Le Fonds européen a accordé au mois d'avril à la Turquie, qui restait son seul débiteur, un nouveau crédit de 20 millions d'unités de compte dont la moitié a été remboursée dans le courant de l'année. A la fin du mois d'octobre, le Fonds européen a prolongé d'une année le délai de remboursement de la première tranche de 10 millions du crédit de 50 millions d'unités de compte qu'il avait octroyé à la Turquie au mois de mars 1963. A la fin de l'année, la dette de la Turquie envers le Fonds européen s'élevait à 105 millions d'unités de compte. L'adaptation des dispositions de l'Accord monétaire européen aux circonstances nouvelles apparaissant depuis longtemps nécessaire, le Conseil des ministres de l'OCDE a chargé, à la fin de l'année, le Comité directeur de l'AME d'étudier jusqu'à la fin de juin 1965 la possibilité d'un aménagement de l'Accord.

## CRÉDIT DE LA BANQUE D'ÉMISSION ET VOLUME MONÉTAIRE

Le système bancaire ayant été fortement sollicité par l'économie et les pouvoirs publics, on aurait pu s'attendre à ce que les banques recourent beaucoup plus au crédit d'escompte et au crédit sur nantissement de la banque d'émission. Tel n'a pas été le cas. Certes, le crédit de la Banque nationale a augmenté; mais cette augmentation a été relativement faible. Cela a tenu tout d'abord au fait que les banques ont renforcé leur liquidité en rapatriant des fonds placés à l'étranger. D'autre part, lorsqu'elles ont fait appel aux services de la Banque nationale dans la seconde partie de l'année, elles ne lui ont pas, en premier lieu, présenté à l'escompte des effets et des obligations sur la Suisse ou demandé des avances sur nantissement, mais elles ont préféré en général lui remettre, pour les jours de bilan, les papiers à court terme créés au début du mois d'août. En outre, c'est principalement en reprenant des dollars que la Banque nationale a apporté son aide au système bancaire à la fin de l'année.

Au mois de janvier 1964, le montant des *crédits d'escompte et des crédits sur nantissement accordés par la Banque nationale* est tombé de 240 à 100 millions de francs. Il s'est maintenu à ce niveau presque jusqu'à l'échéance de mars, qui l'a porté à 251 millions de francs. Par la suite, les crédits en cours ont varié – sauf à la fin de septembre où ils ont atteint 210 millions de francs – entre 94 et 136 millions de francs jusqu'à la fin de novembre. Au 31 décembre, les crédits octroyés par la Banque nationale se montaient à 240 millions de francs, dont 162 millions revenaient au portefeuille suisse et 78 millions aux avances sur nantissement.

L'accroissement du recours au crédit de la banque d'émission à la fin des trimestres s'est reflété principalement dans l'évolution du *portefeuille suisse*. Si l'on excepte les pointes passagères, le montant des effets sur la Suisse a oscillé entre 64 et 87 millions de francs et celui des obligations admises à l'escompte entre 4 et 28 millions. La Banque nationale a réescompté au total pour 158 millions de francs de bons du Trésor de la Confédération présentés par des banques. Le montant des effets afférents à la constitution de stocks obligatoires, qui est compris dans celui des effets sur la Suisse, s'est légèrement élevé, la Banque nationale ayant dû, vu le raidissement du marché, augmenter certains crédits en cours et en accorder de nouveaux. Elle a cependant tenu à limiter l'accroissement de ces crédits. Le portefeuille de la Banque nationale a contenu en moyenne annuelle pour 59 millions de francs d'effets afférents à la constitution de stocks obligatoires, dont 9 millions en chiffre rond avaient trait à des réserves de céréales panifiables. Les stocks obligatoires entretenus par l'économie ont légèrement diminué. Compte tenu des contrats portant sur les réserves supplémentaires de céréales panifiables, 2881 contrats de constitution de stocks étaient en vigueur à la fin de 1964. La valeur des marchandises stockées était de 1 402 millions de francs, contre 1 507 millions à la fin de l'année précédente. Les banques participaient au financement de ces stocks pour 807 millions de francs, contre 729 millions à la fin de 1963.

La moyenne annuelle des *avances sur nantissement* a été de 29 millions de francs.

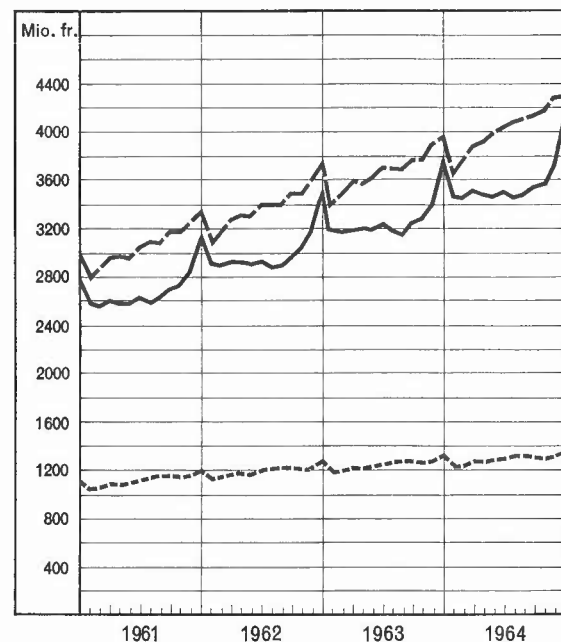
L'expansion de l'activité économique et l'augmentation générale des revenus ont accru le besoin de moyens de paiements. La *circulation fiduciaire* s'est développée en conséquence. A la fin de 1963, elle s'élevait à 9 035 millions de francs. Dans les premières semaines de l'année, la circulation fiduciaire a subi une baisse de 1 milliard qui l'a ramenée à 8 038 millions de francs à la mi-février. Ensuite, le montant des billets en circulation a eu continuellement tendance à progresser. Il a été en général de 600 à 700 millions de francs plus élevé que l'année d'avant. Une augmentation plus marquée s'est produite en été, lorsque la saison touristique battait son plein. Au 31 décembre 1964, la circulation fiduciaire était de 9 722 millions de francs et excédait de 686 millions, ou de 7,6%, le chiffre noté douze mois auparavant. En 1963, l'accroissement avait été de 6,2%. A la fin de 1964, la couverture-or des billets en circulation s'élevait à 121%.

De nombreux facteurs ont influé sur l'évolution des *engagements à vue*. Les principaux d'entre eux ont été les fluctuations de la circulation fiduciaire, la création de francs découlant d'entrées de devises, les achats de devises de la Confédération et de l'Administration des postes à la Banque

## Répartition des billets en circulation

En fin de mois

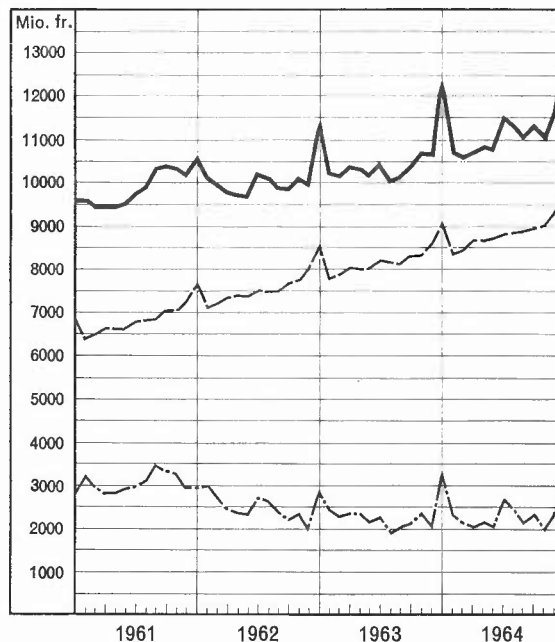
— Coupures de 1000 et 500 francs  
 - - - Coupures de 100 francs  
 ····· Coupures de 50, 20, 10 et 5 francs



## Billets et engagements à vue

En fin de mois

— Billets en circulation  
 - - - Engagements à vue  
 — Total



nationale, les variations des crédits de la banque d'émission, les mesures de neutralisation monétaire et, enfin, l'exécution d'opérations « swap ».

L'effet de ces facteurs s'est fait sentir en particulier dans les mouvements des *avoirs en comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie*. A la fin de 1963, ces avoirs étaient de 2700 millions de francs. En dépit du reflux habituel des billets au début de l'année, le montant des comptes de virements n'a guère augmenté dans les premières semaines de 1964, parce que les banques ont cédé des francs à la Banque nationale pour liquider les « swaps » sur dollars conclus avant l'échéance annuelle, pour reprendre les bons de stérilisation qu'elles avaient provisoirement remis à la banque d'émission et pour réduire leurs engagements lombards envers elle. Le resserrement de la liquidité du marché de l'argent a entraîné ensuite une baisse des avoirs à vue de l'économie, qui se sont inscrits à 1 692 millions de francs à la fin du mois de mai. Un revirement s'est produit dans la première semaine de juin. Sous l'influence surtout de cessions de dollars par les banques, ces avoirs remontèrent jusqu'au 23 juin à 2536 millions de francs. Au début d'août, les mesures de neutralisation monétaire provoquèrent un nouveau recul des avoirs à vue de l'économie. Ce mouvement de baisse, quoique devenu plus lent et irrégulier, s'est poursuivi jusqu'à la fin du mois d'octobre. La situation changea de nouveau en novembre, lorsque la Confédération, comme nous le verrons ci-après, remboursa un emprunt et des bons du

Trésor; mais ce sont surtout les cessions de dollars dues à la crise de la livre sterling qui ont entraîné ce mois-là une vigoureuse expansion des avoirs à vue de l'économie à la banque d'émission. Au mois de décembre, l'aide de la Confédération à la construction de logements renforça de 200 millions de francs les disponibilités du marché. Les avoirs de l'économie ont continué d'augmenter jusqu'à la fin de l'année sous l'effet des préparatifs des banques pour l'échéance annuelle. Ils s'inscrivaient à 2908 millions de francs au 31 décembre. La part des banques à ce montant s'élevait à 2721 millions de francs, ce qui fait une augmentation de 179 millions par rapport à la fin de l'année précédente. Les avoirs des grandes banques ont diminué de 112 millions de francs et ceux des banques cantonales se sont accrus de 238 millions. Quant aux avoirs des autres groupes de banques, ils étaient de 53 millions plus élevés qu'une année auparavant.

Les *avoirs de la Confédération* ont beaucoup varié. Au début de l'année, ils ont passé de 170 à 526 millions de francs, mais ils sont tombés à 86 millions dans la seconde moitié d'avril. D'importantes recettes les ont portés à 430 millions de francs en chiffre rond au début de juin. Le remboursement de l'emprunt fédéral 3 1/2 % de 250 millions de francs, lancé en novembre 1944, n'a réduit que de 80 millions de francs les disponibilités de la Confédération, parce qu'elle a émis peu avant cette opération pour 150 millions de francs de bons de caisse à 4 % et qu'elle détenait dans son portefeuille pour 20 millions de francs de titres de l'emprunt de 1944. Elle a remboursé en outre des bons du Trésor pour un montant net de 30 millions de francs. La liquidation, en janvier et en novembre, de dépôts à la Banque des Règlements Internationaux a par contre accru de 125 millions de francs ses moyens de trésorerie. Au début de décembre, le remboursement, par la Grande-Bretagne, d'un prêt de 215 millions de francs accordé en 1961, a porté passagèrement les avoirs de la Confédération au-dessus de un demi-milliard de francs. A la fin de l'année, ces avoirs étaient de 292 millions de francs. Les placements de la Confédération en obligations du Trésor américain libellées en francs suisses et ses placements avec garantie de change en dollars et en livres sterling n'ont pas varié; à la fin de l'année, ils se montaient respectivement à 680 millions et à 227 millions de francs.

Un nouveau poste a été ajouté dès le 23 mai 1964 dans l'état de situation de la Banque nationale: celui des « *Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964* ». Il s'agit là de dépôts faits par des banques dont les engagements en francs suisses envers des étrangers ont augmenté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964. La contre-valeur de cet accroissement doit en effet soit être déposée sur un compte spécial à la Banque nationale, soit être placée en monnaie étrangère à l'étranger. Comme les banques ont usé largement de cette seconde possibilité, le montant des dépôts obligatoires n'a jamais été élevé. Il a varié entre 1,8 et 8,8 millions de francs.



## MARCHÉ DE L'ARGENT ET DES CAPITAUX

Le resserrement du marché de l'argent et des capitaux, que l'on observait déjà depuis le printemps 1963, s'est accentué en 1964. Cette tendance générale a été contrariée au début de l'été et vers la fin de l'année par les apports de liquidités qu'impliquait l'accroissement des engagements à vue de la banque d'émission, dû avant tout à des reprises de dollars du marché. La détente qui en a résulté s'est manifestée principalement sur le marché de l'argent, mais elle a été sensible aussi sur le marché des capitaux où elle a un peu ralenti par moments la hausse de l'intérêt.

En ce qui concerne les *taux du marché monétaire*, il faut rappeler tout d'abord la hausse des taux officiels de la Banque nationale. Le 3 juillet 1964, comme nous l'avons mentionné, la Banque nationale a porté son taux d'escompte de 2 à  $2\frac{1}{2}\%$  et son taux pour les avances sur nantissement de 3 à  $3\frac{1}{2}\%$ , afin de les adapter partiellement aux conditions du marché. Le taux d'escompte officiel a ainsi été élevé au niveau du taux d'escompte privé que le raidissement du marché avait fait monter à  $2\frac{1}{2}\%$  au milieu d'avril. A la suite de la hausse du taux officiel d'escompte, le taux spécial appliqué à l'escompte des effets destinés au financement des stocks obligatoires a été porté le 6 juillet 1964 à  $2\frac{1}{4}\%$  pour les stocks de denrées alimentaires et de denrées fourragères et à  $2\frac{1}{2}\%$  pour les autres stocks. Au mois de décembre, le taux d'escompte privé a passé à 3%.

Pour ce qui est des autres taux du marché de l'argent, l'intérêt des prêts au jour le jour sur la place de Zurich a été de 2 à  $2\frac{1}{2}\%$  jusqu'en automne. Il a passé de  $2\frac{1}{2}$  à  $2\frac{3}{4}\%$  dès la mi-novembre. Au début de l'année, le taux des dépôts à trois mois dans les grandes banques a baissé de  $3\frac{1}{4}$  -  $3\frac{1}{2}\%$  à  $2\frac{7}{8}$  - 3%, puis il a eu de nouveau tendance à monter. L'intérêt servi à ces dépôts était de  $3\frac{1}{2}\%$  à la mi-juin. Après une baisse passagère due à la détente du marché, il s'est inscrit à  $3\frac{1}{2}$  -  $3\frac{3}{4}\%$  à la fin de l'année. Son évolution a été influencée par les taux du marché des «euro-devises», parce que les banques ont souvent utilisé leurs fonds à trois mois pour faire des placements sur ce marché. Lors du renouvellement trimestriel des bons du Trésor de la Confédération, les taux ont été relevés en trois fois - à la mi-janvier, à la mi-juillet et à la mi-octobre - de  $\frac{1}{2}$  à  $\frac{5}{8}$  de pour-cent en tout. A la mi-octobre, les émissions ont eu lieu aux taux de  $2\frac{1}{8}$ ,  $2\frac{3}{8}$  et  $2\frac{1}{2}\%$  pour les titres à une année, une année et demie et deux ans d'échéance.

Le changement de la situation du marché s'est répercuté nettement sur l'évolution des *taux d'intérêt à moyen et à long terme*. En particulier, les taux des obligations de caisse et les conditions d'émission des emprunts ont été sensiblement améliorés pour les souscripteurs.

Devant le besoin croissant de crédits de construction, de crédits hypothécaires et de crédits d'exploitation à moyen et à long terme, les banques se sont efforcées de se procurer des fonds pouvant servir au financement de tels prêts. Comme la souscription de nouvelles obligations de caisse languissait, que la conversion des titres échus se heurtait à des difficultés et que les fonds de la clientèle s'en allaient vers le marché des émissions, les banques ont été contraintes de relever progressivement le *taux des obligations de caisse*. La Banque nationale ne s'est pas opposée en principe à cette tendance à la hausse qui répondait à l'état du marché. Afin toutefois que l'évo-

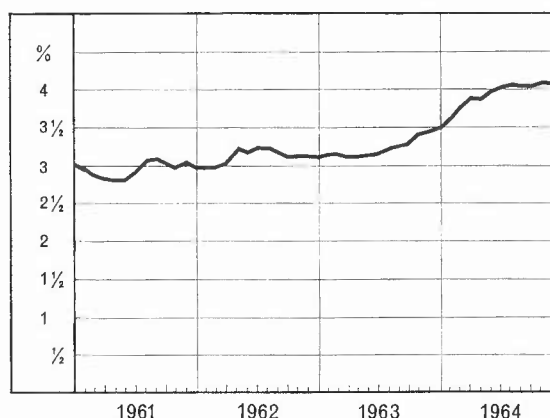
lution des taux se fasse sans heurts, elle a tenu à ce que chaque amélioration des conditions soit d'abord limitée aux obligations de caisse dont la durée était la plus longue. Ainsi, lorsque le resserrement du marché l'exigeait, les banques pouvaient améliorer leurs conditions en réduisant simplement la durée minimale de leurs titres, sans majorer immédiatement l'intérêt.

Au début de l'année, les grandes banques et les banques cantonales ont relevé leurs taux de  $\frac{1}{4}\%$  en les portant à  $3\frac{3}{4}\%$  pour les obligations d'une durée de trois à quatre ans et à  $4\%$  pour les titres à plus longue échéance. Après avoir montré quelques hésitations, les banques locales ont généralement ramené à trois ans la durée des obligations  $4\%$  et fixé à  $4\frac{1}{4}\%$  le taux des titres d'une durée de cinq ans et plus. Au mois de mai, avant même que ce premier mouvement de hausse eût gagné toutes les banques locales, les banques cantonales puis les grandes banques élevèrent de nouveau leurs taux de  $\frac{1}{4}\%$ . Les banques locales furent alors amenées à améliorer encore leurs conditions pour maintenir l'écart habituel entre le taux de leurs obligations de caisse et celui des titres des banques cantonales. Considérant les répercussions du renchérissement des fonds de tiers sur les taux des prêts et craignant d'emprunter, pour une assez longue durée, à des taux relativement élevés, nombre de ces établissements hésitèrent à franchir ce pas, mais durent s'y résoudre, car les fonds de leur clientèle allaient vers les banques qui avaient déjà majoré leurs taux. Un nouveau mouvement de hausse eut lieu au milieu de l'été. La Banque nationale ayant acquiescé à la demande des banques cantonales de réduire à trois ans la durée minimale de leurs obligations de caisse à  $4\frac{1}{4}\%$ , les banques locales passèrent au taux de  $4\frac{1}{2}\%$  pour les titres de cette durée. Des grandes banques constatèrent alors que les épargnants n'étaient plus disposés à souscrire de nouvelles obligations de caisse aux conditions en vigueur, ni à renouveler les titres échus, ce qui rendait le financement de leurs crédits à long terme difficile, si elles ne voulaient pas altérer la structure de leurs bilans. La Banque nationale ne fit aucune objection de principe au projet des grandes banques d'émettre des obligations de caisse à  $4\frac{1}{2}\%$ , mais elle leur recommanda de différer quelque peu cette hausse. C'est finalement au mois de novembre que les grandes banques ont adopté ce taux pour les titres d'une durée de cinq ans. Les banques cantonales les ont immédiatement imitées. Quelques banques locales améliorèrent aussi leurs conditions en portant l'intérêt de leurs titres d'une durée de cinq ans à  $4\frac{3}{4}\%$ . L'amélioration des conditions de souscription des obligations de caisse a certes entraîné un accroissement des fonds provenant de l'émission de ces titres, mais cette augmentation a tenu pour une large part au déplacement d'argent qui était déjà déposé dans les banques sous une autre forme.

L'intérêt servi aux dépôts d'épargne a aussi suivi la tendance générale à la hausse des taux. Le taux de l'épargne est cependant monté beaucoup plus lentement que le taux des obligations de caisse, si bien que l'écart entre le premier et le second s'est élargi. A la fin de l'année, les banques cantonales versaient en général un intérêt de  $3\%$  sur les dépôts d'épargne, taux qui était déjà appliqué au début de l'année par la moitié des banques de ce groupe. Celles qui servaient encore un intérêt de  $2\frac{3}{4}\%$  aux épargnants ont décidé pour la plupart de relever leur taux de  $\frac{1}{4}\%$  dès le 1<sup>er</sup> janvier 1965. D'autres banques cantonales ont décidé de passer à la même date au taux de  $3\frac{1}{4}\%$

## Rendement de valeurs d'Etat suisses

Moyennes mensuelles



que quelques établissements cantonaux avaient déjà adopté dans le courant de l'année 1964. A la fin de décembre, l'intérêt moyen payé par les principales banques cantonales était de 2,98%, contre 2,79% l'année précédente. Les banques locales et les caisses d'épargne ont aussi amélioré les conditions offertes aux épargnants. Dans ces deux groupes de banques, le taux de l'épargne était en général de 3 ou de 3<sup>1</sup>/<sub>4</sub>% à la fin de l'année. Cependant, pour attirer davantage de fonds d'épargne, quelques banques ont déjà offert en 1964 un intérêt de 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub>% à leur clientèle; d'autres établissements ont annoncé qu'ils adopteraient ce taux dès le 1<sup>er</sup> janvier 1965.

Le renchérissement des fonds de la clientèle et des capitaux provenant du marché des émissions a nécessairement entraîné une hausse des *taux des prêts bancaires*. Presque toutes les banques ont majoré l'intérêt des crédits de construction et des crédits commerciaux. En revanche, le taux appliqué par les banques cantonales pour les crédits aux communes n'a pas changé; il est resté en général de 4 à 4<sup>1</sup>/<sub>4</sub>%. Dans des cas exceptionnels un intérêt plus élevé a été demandé pour de nouveaux prêts.

L'évolution du *taux hypothécaire* a retenu tout particulièrement l'attention, car il occupe en Suisse une position centrale dans l'édifice des taux d'intérêt. Il s'est avéré une fois de plus que le taux hypothécaire ne peut pas être soustrait à la tendance générale des taux. En effet, si l'intérêt des hypothèques est maintenu artificiellement bas, les capitaux risquent de bouder le marché hypothécaire, au détriment surtout de la construction de logements. Dans l'ensemble, la hausse du taux hypothécaire, notamment pour les anciens prêts, a été modérée. Pour les anciens prêts en premier rang sur les habitations non luxueuses, dont l'intérêt était resté à 3<sup>3</sup>/<sub>4</sub>% pendant plusieurs années, c'est le taux de 4% qui est devenu la règle. Certaines banques cantonales importantes et quelques autres établissements ont toutefois annoncé qu'ils n'adopteraient ce taux qu'au début de 1965. Diverses banques locales ont décidé de passer au taux de 4<sup>1</sup>/<sub>4</sub>% au début de l'année 1965 également. Les banques ont demandé en 1964 un intérêt de 4 à 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub>% pour les anciens prêts hypothécaires à l'industrie et aux entreprises artisanales. Plusieurs banques cantonales ont encore maintenu à 3<sup>3</sup>/<sub>4</sub>% l'intérêt des anciennes hypothèques sur les biens-fonds agricoles. Pour les nouveaux prêts en premier rang, les banques cantonales ont en général demandé dans les derniers

mois de l'année un intérêt de  $4\frac{1}{4}\%$  et les établissements privés de crédit hypothécaire de  $4\frac{1}{4}$  à  $4\frac{1}{2}\%$ . L'intérêt des prêts hypothécaires sur les immeubles industriels a même atteint  $5\%$  dans quelques établissements de crédit foncier.

Le rendement des obligations a augmenté d'une façon sensible en 1964. Sous l'influence du resserrement général du marché, les cours des valeurs à revenu fixe ont subi de fortes baisses dans la première moitié de l'année, ce qui a fait monter dans la même proportion le rendement de ces titres. Le *rendement moyen des fonds publics suisses* a passé de  $3,54$  à  $4,05\%$  du début de l'année à la mi-juin. L'assouplissement du marché a provoqué en été une baisse légère et temporaire de ce rendement. Dans les derniers mois de l'année, le rendement des fonds publics s'est maintenu à  $4,07-4,08\%$ . Le soutien prudent des cours pratiqué par la Banque nationale a certainement contribué à cette stabilisation.

Une activité très intense a régné sur le *marché des émissions*. Comme en témoignent le nombre extraordinairement élevé ainsi que le montant record des émissions suisses d'obligations et d'actions, ce marché a montré une très grande capacité. Les emprunts par obligations, qui se succédaient sans interruption, n'ont cependant pu être placés dans le public que grâce à l'amélioration des conditions de souscription. Dans les premiers mois de l'année en particulier, la mise à contribution du marché a été extraordinairement forte, parce que certains émetteurs ont cru devoir lancer, à titre de précaution, un emprunt avant l'adoption des mesures contre le renchérissement. Dès le début de l'été, la commission constituée en vertu de l'ordonnance du Conseil fédéral instituant l'obligation d'annoncer les émissions publiques de titres est parvenue à mieux adapter la demande de capitaux à la capacité du marché.

En 1964, 109 emprunts suisses, d'un montant de 2637 millions de francs, ont été mis en souscription publique, contre 85 emprunts d'une valeur de 2287 millions en 1963. Les émissions d'actions, au nombre de 76, ont prélevé 568 millions de francs sur le marché, alors qu'en 1963 il y avait eu 73 émissions d'actions d'un montant de 524 millions. Les capitaux enlevés au marché par des émissions suisses d'emprunts et d'actions se sont donc chiffrés à 3205 millions de francs, d'où une augmentation de 394 millions par rapport à l'année 1963. Après déduction du montant des conversions et des remboursements d'obligations et d'actions, la mise à contribution nette du marché s'élève à 2748 millions de francs, contre 2267 millions en 1963. Le montant net prélevé sur le marché a donc été de 481 millions de francs, ou de  $21\%$ , plus élevé que l'année précédente.

Les principaux émetteurs d'emprunts par obligations ont été les banques cantonales, les deux centrales de lettres de gage, les cantons et les communes, ainsi que les compagnies d'électricité. Les banques notamment, en raison de leur besoin croissant de fonds à long terme, ont prélevé 913 millions de francs sur le marché des capitaux, soit directement, soit par l'intermédiaire des centrales de lettres de gage. Le volume excessif des travaux publics a conduit les cantons et les communes à lancer de nombreux emprunts dont le montant s'est élevé à 589 millions de francs. Quant aux compagnies d'électricité, elles se sont procuré 604 millions de francs sur le marché des capitaux, afin surtout de consolider des crédits bancaires.

Au début de l'année, les banques cantonales et leur centrale de lettres de gage appliquaient encore un taux de 4%, les entreprises électriques de 4<sup>1</sup>/<sub>4</sub>%, et elles émettaient leurs emprunts au-dessous du pair (droit de timbre non compris). Au mois de février déjà, cantons et banques cantonales ont dû adopter le taux de 4<sup>1</sup>/<sub>4</sub>%, tandis que les entreprises électriques passaient à celui de 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub>%. En dépit de cette hausse, de nombreux emprunts émis au printemps n'ont pas eu de succès. Le cours de certains emprunts est tombé, immédiatement après la clôture de l'émission, au-dessous du prix de souscription qui était fixé au pair. C'est pourquoi des cantons et des communes ont été amenés dès le mois de juin à passer au taux de 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub>%, alors que les entreprises électriques devaient fixer à 4<sup>3</sup>/<sub>4</sub>% l'intérêt de leurs nouveaux emprunts. Ces émissions ont eu la faveur du public. Après la pause d'été, comme le marché continuait d'être bien disposé et que la pression qui s'exerçait sur les cours des obligations diminuait, quelques émetteurs ont cru pouvoir placer au-dessus du pair des emprunts à 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> ou 4<sup>3</sup>/<sub>4</sub>%. Ces conditions d'émission n'ont pas paru suffisamment intéressantes aux investisseurs, si bien que ces emprunts n'ont pas été entièrement souscrits. Les cantons et les centrales de lettres de gage ont certes continué d'appliquer avec succès le taux de 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub>%, et les entreprises électriques celui de 4<sup>3</sup>/<sub>4</sub>% pour leurs emprunts, mais certains prix d'émission ont dû être ramenés au-dessous du pair. Vers la fin de l'année, plusieurs villes ont émis des emprunts à 4<sup>3</sup>/<sub>4</sub>% et quelques entreprises électriques ont décidé de passer au taux de 5%. Toutes ces émissions ont eu un plein succès.

Le montant des fonds prélevés en 1964 par des emprunts étrangers sur le marché suisse a été nettement plus faible que l'année précédente. En 1964, 12 emprunts étrangers d'une valeur nominale de 383 millions de francs ont été mis en souscription publique, contre 19 emprunts d'un montant total de 588 millions en 1963. Après déduction d'un montant de 151 millions de francs, représentant des remboursements et la part d'un emprunt employée à la consolidation d'un crédit bancaire, l'exportation nette de capitaux s'est chiffrée à 232 millions de francs. Comme des devises ont de nouveau afflué dans notre pays en 1964, l'admission dans certaines limites d'emprunts étrangers sur le marché suisse était non seulement légitime, mais encore nécessaire du point de vue de la lutte contre l'inflation. Il a cependant fallu, en fixant le volume et la fréquence de ces emprunts, tenir compte des besoins internes de capitaux.

Afin de pouvoir exercer un plus large contrôle sur les exportations de capitaux, la Banque nationale a abaissé au mois de mai de 10 millions à 5 millions de francs la limite à partir de laquelle les émissions d'emprunts étrangers en Suisse doivent être soumises à son approbation en vertu de l'article 8 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Le montant des emprunts émis sans souscription publique, qui comprend aussi les emprunts des centrales de lettres de gage au Fonds de compensation de l'Assurance-vieillesse et survivants, s'est inscrit à 420 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 54 millions par rapport à l'année précédente. Les émissions d'actions sans souscription publique ont été moins importantes qu'en 1963. Elles se sont montées à 981 millions de francs, contre 1 028 millions l'année précédente.

Les émissions publiques et non publiques ont ainsi retiré du marché la somme nette de 4,4 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 250 millions en chiffre rond par rapport au montant déjà très élevé de 1963.

Les *crédits bancaires à l'étranger* soumis à l'autorisation de la Banque nationale de par l'article 8 de la loi sur les banques se sont montés à 196 millions de francs, contre 206 millions l'année précédente.

La forte poussée de la demande sur le marché des émissions a tenu en partie au fait que le *Fonds de compensation de l'AVS*, qui en 1963 encore avait fait des placements s'élevant à 440 millions de francs, n'a pu augmenter que de 129 millions de francs le montant de ses prêts en 1964, par suite de l'augmentation des rentes au début de l'exercice. Aussi les cantons, les communes, les établissements de crédit hypothécaire et les entreprises électriques notamment, à qui le Fonds de compensation octroyait auparavant des prêts considérables, ont dû recourir davantage au marché des capitaux pour se procurer de l'argent à long terme. Au début de décembre, la Confédération a remboursé avant terme au Fonds de compensation un prêt et des dettes inscrites d'une valeur de 202 millions de francs, dont 200 millions ont été avancés aux établissements de crédit hypothécaire par l'entremise des deux centrales de lettres de gage à titre d'aide immédiate pour parer aux difficultés de financement des logements non luxueux. Sur le montant net des prêts du Fonds de compensation 258 millions de francs sont allés aux deux centrales de lettres de gage et 35 millions à des banques cantonales; les prêts aux cantons et aux communes ont augmenté de 48 millions de francs et ceux à d'autres institutions de droit public et à des entreprises mixtes de 28 millions. Quant aux placements du Fonds auprès de la Confédération, ils ont diminué en tout de 240 millions de francs.

Un revirement s'est produit dans l'évolution des *fonds de placement* et plus particulièrement des fonds immobiliers. En faisant beaucoup de publicité et en promettant un rendement plus élevé que celui des dépôts en banque et des emprunts, les fonds immobiliers étaient parvenus, ces dernières années, à attirer chez eux une part appréciable de l'épargne. La hausse du rendement des titres fédéraux, celle de l'intérêt des obligations de caisse et celle du taux nominal des emprunts ont entraîné une très forte réduction des ventes de certificats de ces fonds. Les investisseurs se sont tournés de nouveau plus volontiers vers les valeurs à revenu fixe.

Du début de l'année à la fin de septembre, 5 nouveaux fonds de placement suisses ont commencé leur activité, ce qui a porté à 112 le nombre des fonds qui communiquent des données trimestrielles à la Banque nationale. Ces nouveaux fonds comprennent deux fonds immobiliers faisant leurs placements en Suisse, un fonds de valeurs mobilières étrangères et deux fonds qui placent la contre-valeur de leurs certificats dans des immeubles suisses et étrangers. Au cours des trois premiers trimestres de 1964, les fonds immobiliers suisses ont pu mettre en circulation 172000 nouveaux certificats seulement, qui ne leur ont rapporté que 88,3 millions de francs, contre 552 millions dans la période correspondante de 1963. Les fonds dont les placements s'effectuent en titres et en immeubles suisses et étrangers ont émis 454000 parts d'une valeur

totale de 26,3 millions de francs, contre 55,4 millions l'année d'avant. Par contre, les fonds de valeurs mobilières ont dû reprendre 1 069 000 certificats valant ensemble 165 millions de francs au prix du jour. En fin de compte, le nombre total des certificats en circulation est descendu de 24,8 à 24,4 millions. La fortune de l'ensemble des fonds de placement suisses, qui s'était développée très rapidement depuis les années cinquante, a légèrement diminué; elle a passé de 6 630 à 6 565 millions de francs.

Si l'on considère le marché des capitaux dans son ensemble, on constate donc que le montant des émissions publiques d'emprunts et d'actions a augmenté par rapport à l'année précédente, alors que celui des émissions d'emprunts étrangers et de certificats de fonds de placement a diminué.

La satisfaction des besoins de crédit de l'économie n'a pas été pour les *banques* une tâche facile. Les moyens qui ont continué d'affluer chez elles en quantité considérable leur ont permis d'accroître encore leur activité de crédit. Mais ni l'augmentation des fonds de la clientèle ni celle des prêts n'ont été aussi fortes qu'en 1963. La progression des comptes débiteurs en particulier a été moins vigoureuse que les années précédentes; ce ralentissement était souhaitable, car il a réduit les poussées d'expansion d'origine monétaire.

Du commencement de l'année à la fin de novembre, le total du bilan des 62 banques qui remettent des données mensuelles s'est accru de 5 179 millions de francs, ou de 8,3%, pour s'établir à 67,8 milliards de francs. Dans la période correspondante de l'année précédente, l'augmentation avait été de 9,9%.

Au passif, les fonds de tiers ont progressé de 4 651 millions de francs, contre 4 936 millions l'année d'avant. Leur composition s'est considérablement modifiée. Ainsi les engagements en banque, qui ne constituent pas à proprement parler des fonds d'exploitation et qui ne devraient pas servir à financer des crédits, ont participé pour 782 millions de francs à cet accroissement, contre 128 millions de francs seulement en 1963. La contre-valeur de ces engagements a été en grande partie placée sur le marché des «euro-devises». Par contre, les entrées d'argent à vue et à court terme de la clientèle ont baissé de 2 469 millions à 1 430 millions de francs. Cette diminution de deux cinquièmes est due aux besoins de financement considérables de l'économie pour les importations, au passage de certains fonds dans d'autres postes du bilan, au recul des avoirs étrangers en francs suisses ainsi qu'à la création plus restreinte de crédits par les banques. L'épargne bancaire, qui comprend l'argent placé sur les carnets d'épargne, les livrets de dépôts et les obligations de caisse, a augmenté de 1 514 millions de francs, soit en chiffre rond de 200 millions de plus qu'en 1963. Bien que les entrées de capitaux à long terme (emprunts par obligations et prêts des centrales de lettres de gage), en se chiffrant à 936 millions de francs, n'aient pas atteint un montant aussi élevé que l'année précédente, les banques ont tout de même disposé en tout, dans les onze premiers mois de 1964, de plus de fonds à moyen et à long terme que durant la période correspondante de l'année précédente.

Dans l'épargne bancaire nouvelle, qui s'est élevée, comme nous venons de l'indiquer, à 1 514 millions de francs, la part des obligations de caisse a été de 590 millions. Alors que ce poste du bilan

n'avait augmenté que de 114 millions de francs de janvier à novembre 1963, la hausse de l'intérêt a nettement renforcé en 1964 l'afflux de ces fonds à moyen terme. Leur augmentation a été particulièrement vigoureuse en janvier et au début de l'été. Il s'est avéré toutefois que la hausse de l'intérêt servi sur ces titres avait moins pour résultat de stimuler l'épargne dans son ensemble, que de lier pour une plus longue durée des fonds qui étaient déjà déposés dans les banques. Cette constatation s'est trouvée confirmée par l'évolution des carnets d'épargne et des livrets de dépôts, dont le montant a augmenté de 924 millions, contre 1 206 millions dans la période correspondante de 1963. Les banques se sont procuré de nouveaux capitaux d'exploitation à long terme en émettant pour 665 millions de francs d'emprunts par obligations et en contractant des emprunts d'un montant de 271 millions de francs chez les centrales de lettres de gage.

Tenues de limiter les crédits et conscientes de la nécessité de renforcer leur liquidité, les banques ont fait preuve d'une réserve accrue dans l'octroi de prêts. Les comptes débiteurs des 62 banques considérées ont progressé de 1 214 millions de francs, de sorte que leur augmentation a été, en chiffre rond, de 550 millions de francs moins élevée que l'année précédente. Le fait que des emprunts par obligations ont servi à l'amortissement de crédits bancaires a d'ailleurs contribué à cette évolution. Les placements hypothécaires ont augmenté de 1 159 millions de francs, mais leur accroissement a été de 123 millions plus faible que dans la période correspondante de 1963. Cette différence provient notamment de ce que la surcharge de l'industrie du bâtiment a entraîné des retards dans l'exécution des travaux et dans l'établissement des décomptes des entrepreneurs. Le taux d'accroissement des crédits a ainsi subi une baisse appréciable. Le montant des comptes débiteurs a augmenté de 9,1% dans les onze premiers mois de 1964, alors qu'il avait progressé de 14,4% dans la période correspondante de 1963. Le taux d'accroissement des placements hypothécaires a subi une baisse plus légère qui l'a ramené de 7,7 à 6,6%.

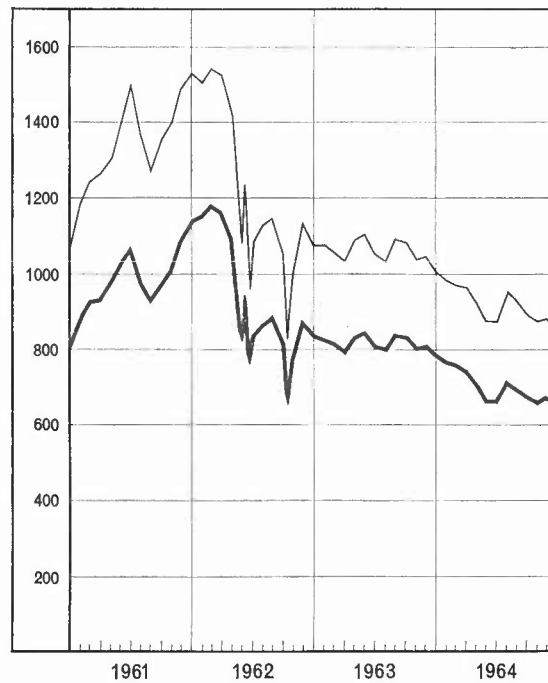
Les banques n'ont accordé qu'avec prudence de nouveaux crédits de construction en raison des difficultés que la consolidation de ces crédits présentait dans de nombreuses régions. Au premier trimestre, les promesses de crédits de construction ont dépassé le montant qu'elles avaient atteint dans les trois premiers mois de 1963, parce que de nombreux maîtres d'œuvre se sont efforcés, non sans succès, d'obtenir de tels crédits avant l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral sur la construction. A partir de l'été, par contre, le montant des crédits promis a été moins élevé que l'année précédente. Les nouveaux crédits de construction accordés par les banques se sont élevés à 2 848 millions de francs en 1964, contre 3 195 millions en 1963.

Des problèmes particuliers se sont posés aux banques dans le domaine du crédit aux corporations de droit public. Les banques cantonales notamment, où s'accumulaient des demandes de crédit présentées avant tout par des communes, ont été soumises à de fortes pressions. Même sans les prescriptions relatives à la limitation des crédits, les banques n'auraient pu satisfaire toutes les demandes, faute de moyens suffisants. Dans une circulaire qu'elle leur a adressée au début de septembre, la Banque nationale a recommandé aux banques d'assurer en premier lieu le financement des projets qui répondent à un besoin pressant et elle leur a donné les grandes lignes



## Indice suisse des actions

— Indice général  
— Actions industrielles seules



d'un ordre de priorité pour les projets de construction des pouvoirs publics. Les avances en comptes courants accordées par les 62 banques aux collectivités de droit public se sont accrues de 406 millions de francs. A la fin du mois de novembre, le taux d'accroissement annuel de ces prêts s'inscrivait à 20,2%, contre 26,1% à la fin de novembre 1963.

Dans les *bourses suisses des actions*, les cours ont tendu à baisser, sauf dans les mois de juin et de juillet ainsi qu'à la fin d'octobre, où il y eut des hausses passagères. Comme le degré d'activité des entreprises demeurait en général très favorable, les milieux financiers se sont demandé quelles étaient les raisons de ce tassement des cours. Cette tendance était d'autant plus remarquable qu'elle contrastait avec celle, toujours soutenue, de la bourse de New York, qui pourtant exerçait naguère une influence déterminante sur l'évolution des bourses suisses. On en a cherché la cause dans le fait que le public s'était ressaisi après l'euphorie provoquée ces dernières années par le boom, qu'il était de nouveau plus sensible aux considérations de rendement et que les dividendes distribués par les entreprises étaient jugés trop modestes. On a voulu y voir aussi l'effet des mesures de lutte contre l'inflation. Il semble cependant que la forte accumulation des émissions d'emprunts et d'actions ainsi que la hausse des taux d'intérêt ont joué un rôle décisif dans cette évolution.

Du début de janvier, où il était à 790 points, l'indice suisse des actions est descendu à 643 points au début de juin, ce qui a été le niveau le plus bas de l'année. Le climat des bourses suisses s'est ensuite amélioré. Certains secteurs du marché s'étant animés, les cours se sont raffermis et l'indice des actions est monté à 718 points dans la seconde moitié de juillet. A la reprise des émissions après les vacances d'été, l'indice est redescendu presque au point où il était au

début de juin et, abstraction faite de légères fluctuations, il s'est maintenu à peu près à ce niveau jusqu'à la fin de l'année. A la fin de 1964, l'indice suisse des actions s'est inscrit à 656 points; il a ainsi baissé de 127 points, ou de 16,3%, par rapport à l'année précédente.

#### AUTORITÉS ET PERSONNEL DE LA BANQUE

Les changements suivants se sont produits en 1964 dans la composition des *autorités de la Banque*:

Pour remplacer M. Fritz Schnorf, décédé au printemps 1963, l'Assemblée générale des actionnaires a élu membre du Conseil de banque M. Hans Robert Schwarzenbach, de la maison Robt. Schwarzenbach & Co. (Thalwil), président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, domicilié à Horgen.

Le Conseil de banque a dû, de son côté, procéder à une élection complémentaire au Comité local de Neuchâtel, où un mandat était devenu vacant par suite du décès de M. Georges Madliger, survenu également au printemps 1963. Le Conseil de banque a choisi comme nouveau membre du Comité local de Neuchâtel M. Werner Wüthrich, directeur de la Cisac, Chimie des fermentations S. A. (Cressier), domicilié à Neuchâtel. Le 31 décembre, nous avons eu à déplorer la perte de M. Willy C. Forster qui appartenait depuis le début de 1956 au Comité local de Saint-Gall. Les autorités de la Banque et la Direction générale garderont de lui un souvenir reconnaissant.

Le *corps des directeurs* compte un nouveau membre, M. Hans Rudolf Läng, secrétaire général, ayant été promu au rang de directeur de division. M. Läng continuera de remplir les fonctions de secrétaire général de la Banque.

Parmi les autres changements qui se sont produits dans le personnel de la Banque en 1964, il convient de relever que M. Francis von Arx a été nommé nouveau chef de l'agence de La Chaux-de-Fonds en remplacement de M. René Zintgraff, qui s'est retiré pour raison d'âge.

Au 31 décembre 1964, l'effectif du personnel était de 417 fonctionnaires et employés (1963: 409), dont 48 employés à titre provisoire.

# COMPTES ANNUELS

---

1. COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR 1964

2. BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1964

# COMPTE DE

DOIT

Arrêté au

	fr.
Frais généraux et d'administration	
Autorités de la Banque . . . . .	fr. 160 715.25
Personnel . . . . .	fr. 10 496 427.55
Frais généraux et frais de bureau . . . . .	fr. 1 075 970.80
Divers . . . . .	fr. 439 079.40
	12 172 193. —
Intérêts pour bons du Trésor de la Confédération . . . . .	7 913 660.60
Intérêts aux comptes de dépôts . . . . .	346 653.21
Dépenses pour les bâtiments de la Banque . . . . .	1 133 856.89
Amortissements sur le mobilier . . . . .	791 965.23
Provision pour la confection de billets de banque . . . . .	10 000 000. —
Provision pour risques non assurés . . . . .	1 000 000. —
Provision pour transformations aux bâtiments de la Banque . . . . .	1 000 000. —
Provision pour impôts . . . . .	400 000. —
Subvention à la Caisse de pensions . . . . .	1 000 000. —
Bénéfice net . . . . .	6 843 248.80
	42 601 577.73

# PROFITS ET PERTES

31 décembre 1964

AVOIR

	fr.
Produit des opérations en or et en devises .....	24 897 584.99
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement .....	2 033 026.74
Produit des avances sur nantissement .....	936 130.75
Produit des fonds publics appartenant à la Banque, y compris les bons du Trésor étrangers en francs suisses .....	12 366 597.22
Intérêts sur comptes correspondants en Suisse .....	200 423.09
Commissions .....	634 490.04
Divers .....	1 533 324.90
	<hr/>
	42 601 577.73
	<hr/>

# BILAN ARRÊTÉ

## ACTIF

		fr.
Caisse		
Or, en Suisse et à l'étranger . . . . .	fr. 11 793 560 961. 15	
Autres valeurs en caisse . . . . .	fr.     8 321 043. 83	11 801 882 004. 98
Devises . . . . .		1 679 063 756. 20
Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères . . . .		431 300 000. —
Portefeuille suisse		
Effets sur la Suisse . . . . .	fr. 109 830 688. 91	
Bons du Trésor de la Confédération . . . . .	fr.     24 750 000. —	
Obligations escomptées . . . . .	fr.     28 012 430. 90	162 593 119. 81
Avances sur nantissement . . . . .		77 654 286. 57
Bons du Trésor étrangers en francs suisses . . . . .		432 000 000. —
Fonds publics		
pouvant servir de couverture . . . . .	fr.     1 339 200. —	
autres . . . . .	fr.     63 976 801. —	65 316 001. —
Correspondants		
en Suisse . . . . .	fr.     75 304 597. 52	
à l'étranger . . . . .	fr.     17 018 371. 75	92 322 969. 27
Effets à l'encaissement . . . . .		3 081 549. 67
Chèques postaux . . . . .		5 308 219. 31
Débiteurs divers . . . . .		4 808 360. 30
Coupons . . . . .		53 084. —
Bâtiments de la Banque . . . . .		1 500 000. —
Mobilier . . . . .		1. —
Autres actifs . . . . .		5 685 576. 40
Capital social non versé . . . . .		25 000 000. —
		14 787 568 928. 51

	fr.
Billets en circulation .....	9 721 756 245. —
Comptes de virements	
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie .....	fr. 2 907 862 296. 32
Comptes de virements de banques temporairement liés .....	fr. 1 035 000 000. —
Comptes de virements de banques étrangères.....	fr. <u>25 608 759. 87</u>
Administrations fédérales .....	3 968 471 056. 19
Déposants .....	291 543 405. 11
Accords de paiements et de clearing avec l'étranger .....	21 175 229. 60
Engagements à terme.....	24 463 550. 92
Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964 .....	433 150 000. —
Créanciers divers .....	3 378 680. 50
Chèques en circulation .....	158 256 287. 01
Autres passifs .....	563 346. 41
Capital social .....	48 251 955. 22
Fonds de réserve .....	50 000 000. —
Provision pour la confection de billets de banque .....	31 000 000. —
Provision pour risques non assurés .....	14 656 811. 80
Provision pour transformations aux bâtiments de la Banque .....	6 500 000. —
Provision pour impôts .....	5 922 374. 50
Provision pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération .....	636 737. 45
Bénéfice net .....	1 000 000. —
	6 843 248. 80
	14 787 568 928. 51

# DÉTAIL DES COMPTES ANNUELS

## ACTIF DU BILAN

### ENCAISSE

Solde en caisse au 31 décembre 1963, y compris l'or à l'étranger .....	fr. 18 443 493 637. 10
Entrées au cours de l'année 1964 .....	fr. 25 094 326 402. 45
Sorties au cours de l'année 1964 .....	fr. 23 289 984 579. 57
Mouvement de caisse .....	fr. 48 384 310 982. 02
Excédent des entrées .....	fr. 1 804 341 822. 88
Solde en caisse au 31 décembre 1964, y compris l'or à l'étranger .....	fr. 20 247 835 459. 98
Détail de l'encaisse au 31 décembre 1964:	
Or .....	fr. 11 793 560 961. 15
Monnaies divisionnaires .....	fr. 8 311 043. 96
Divers .....	fr. 9 999. 87
Total selon bilan .....	fr. 11 801 882 004. 98
plus nos propres billets en caisse .....	fr. 8 445 953 455. —
Total .....	fr. 20 247 835 459. 98

L'or est porté en compte à fr. 4 869. 80 le kilogramme de fin, soit au prix d'achat en vigueur pour les lingots d'or livrables franco Berne.

### DEVISES

Montant au 31 décembre 1963 .....	fr. 1 083 293 222. 89
Entrées en 1964 .....	fr. 24 194 866 472. 15
	fr. 25 278 159 695. 04
Sorties en 1964 .....	fr. 23 599 095 938. 84
Montant au 31 décembre 1964 .....	fr. 1 679 063 756. 20

### AVOIRS AVEC GARANTIE DE CHANGE AUPRÈS DE BANQUES D'ÉMISSION ÉTRANGÈRES

Montant au 31 décembre 1963 .....	fr. —
Avoirs constitués en 1964 .....	fr. 431 300 000. —
Montant au 31 décembre 1964 .....	fr. 431 300 000. —



## ESCOMPTE

### *Effets sur la Suisse*

En portefeuille au 31 décembre 1963 .....	718 effets représentant	fr.	87 516 018. 45
Escomptés au cours de l'année 1964 .....	3 200 effets représentant	fr.	475 328 178. 75
	3 918 effets représentant	fr.	562 844 197. 20
Encaissés au cours de l'année 1964 .....	3 205 effets représentant	fr.	453 013 508. 29
En portefeuille au 31 décembre 1964 .....	713 effets représentant	fr.	109 830 688. 91

### *Bons du Trésor de la Confédération*

En portefeuille au 31 décembre 1963 .....		fr.	35 000 000. —
Escomptés au cours de l'année 1964:			
remis par la Confédération .....	fr.	—	
par le marché .....	fr.	158 300 000. —	fr. 158 300 000. —
			fr. 193 300 000. —
Encaissés au cours de l'année 1964 .....		fr.	168 550 000. —
En portefeuille au 31 décembre 1964 .....		fr.	24 750 000. —

### *Obligations*

En portefeuille au 31 décembre 1963 .....	fr.	19 640 530. 15
Escomptées au cours de l'année 1964 .....	fr.	73 810 384. 05
	fr.	93 450 914. 20
Encaissées au cours de l'année 1964 .....	fr.	65 438 483. 30
En portefeuille au 31 décembre 1964 .....	fr.	28 012 430. 90

## AVANCES SUR NANTISSEMENT

Montant des avances au 31 décembre 1963 .....	fr.	97 488 956. 91
Avances accordées durant l'année 1964 .....	fr.	643 978 260. 72
	fr.	741 467 217. 63
Avances remboursées durant l'année 1964 .....	fr.	663 812 931. 06
Montant des avances au 31 décembre 1964 .....	fr.	77 654 286. 57

Le nombre des comptes d'avances sur nantissement s'élevait le 31 décembre 1964 à 173.

Le montant des obligations de la Confédération, des créances inscrites dans le livre de la dette de la Confédération, des obligations des cantons et des communes, ainsi que des banques cantonales au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, remises en nantissement, représentait, le 31 décembre 1964, 76% de la somme totale des gages.

## BONS DU TRÉSOR ÉTRANGERS EN FRANCS SUISSES

En portefeuille au 31 décembre 1963 .....	fr.	207 000 000. —
Entrées en 1964 .....	fr.	225 000 000. —
En portefeuille au 31 décembre 1964 .....	fr.	<u>432 000 000. —</u>

## FONDS PUBLICS APPARTENANT À LA BANQUE

En portefeuille au 31 décembre 1963 .....	fr.	51 712 001. —
Entrées en 1964 .....	fr.	17 257 884. —
	fr.	68 969 885. —
Sorties en 1964 .....	fr.	3 653 884. —
En portefeuille au 31 décembre 1964 .....	fr.	<u>65 316 001. —</u>

## COMPTES DES CORRESPONDANTS EN SUISSE

Avoir de la Banque au 31 décembre 1963 .....	fr.	61 537 590. 35
En 1964, de la part des correspondants, la Banque a été		
créditée de .....	fr.	8 673 646 016. 88
débitée de .....	fr.	<u>8 659 879 009. 71</u>
Mouvement total .....	fr.	17 333 525 026. 59
Excédent des écritures au crédit .....	fr.	<u>13 767 007. 17</u>
Avoir de la Banque au 31 décembre 1964 .....	fr.	<u>75 304 597. 52</u>

Au 31 décembre 1964, le réseau des correspondants en Suisse de la Banque s'étendait à 363 places bancables et 179 places auxiliaires. Le nombre des mandats de correspondants s'élevait à 460.

## COMPTES DES CORRESPONDANTS À L'ÉTRANGER

Montant au 31 décembre 1963 .....	fr.	9 391 896. 13
Entrées en 1964 .....	fr.	4 300 601 101. 40
	fr.	4 309 992 997. 53
Sorties en 1964 .....	fr.	<u>4 292 974 625. 78</u>
Montant au 31 décembre 1964 .....	fr.	<u>17 018 371. 75</u>

## ENCAISSEMENT

La Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1964:

24 384 chèques et effets pour	fr. 740 973 186. 20	sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation,
<u>11 044 chèques et effets pour</u>	<u>fr. 156 214 416. 89</u>	sur d'autres tirés,
35 428 chèques et effets pour	fr. 897 187 603. 09	au total, y compris
1 421 chèques et effets pour	fr. 73 126 819. 99	reçus en couverture de la part de correspondants en Suisse.

## COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1963 .....	fr.	5 946 583. 60
En 1964, les comptes de chèques postaux ont été		
crédités de .....	fr. 33 713 086 332. 98	
débités de .....	fr. 33 713 724 697. 27	
Mouvement total .....	fr. 67 426 811 030. 25	
Excédent des écritures au débit .....	fr.	<u>638 364. 29</u>
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1964 .....	fr.	<u>5 308 219. 31</u>

Le mouvement entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux s'est développé comme il suit durant l'exercice:

18 796 virements de la Banque nationale à l'Administration des postes ....	fr. 1 170 137 297. 14
32 288 virements de l'Administration des postes à la Banque nationale ....	fr. 18 069 318 735. 27
Total .....	<u>fr. 19 239 456 032. 41</u>

Les bureaux de chèques postaux sont autorisés à délivrer contre des chèques postaux des chèques sur la Banque nationale, destinés à être portés au crédit de comptes de virements.

Dans l'année, 25 bureaux de chèques postaux ont délivré 2244 chèques représentant .....	fr.	<u>171 150 773. 80</u>
---	-----	------------------------

## IMMEUBLES ET MOBILIER DE LA BANQUE

### *Immeubles*

Au 31 décembre 1964, la valeur en compte des bâtiments atteignait . . . . . fr. 1 500 000. —  
comme en 1963.

L'assurance contre l'incendie s'élevait à fr. 36 386 300. —.

Les dépenses pour rénovation et entretien des immeubles, installations nouvelles,  
éclairage, chauffage, garde et nettoyage des locaux se sont élevées à . . . . . fr. 1 424 958. 99

Après déduction du produit des locations dans les bâtiments de la Banque, soit . . fr. 291 102. 10

il reste un excédent de dépenses de . . . . . fr. 1 133 856. 89

### *Mobilier*

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1963 pour une valeur de . . fr. 1. —

Les achats faits en 1964 pour le montant de . . . . . fr. 791 965. 23  
ont été entièrement amortis.

Le solde au 31 décembre 1964 est ainsi ramené à . . . . . fr. 1. —

## PASSIF DU BILAN

### ÉMISSION ET COUVERTURE DES BILLETS (Voir annexes N<sup>os</sup> 1 et 2)

La circulation des billets de la Banque nationale se montait:

au 31 décembre 1963 .....	à	fr. 9 035 424 715
au 31 décembre 1964 .....	à	fr. 9 721 756 245
Augmentation .....		fr. 686 331 530

La circulation des billets s'est élevée en moyenne à fr. 8 638 571 330; elle a atteint au maximum (le 23 décembre) fr. 9 897 623 225 et au minimum (le 15 février) fr. 8 037 651 350.

Durant l'exercice, la Banque a retiré pour les détruire 30 232 450 billets rappelés ou détériorés d'une valeur nominale de fr. 1 749 600 000, qui ont été remplacés par des coupures neuves.

Des billets de la Banque nationale suisse rappelés, n'étaient pas encore rentrés au 31 décembre 1964:

billets de 1000 francs, au verso «Fonderie» .....	fr.	37 000 000
billets de 500 francs, au verso «Brodeuses» .....	fr.	11 145 000
billets de 100 francs, au verso «Faucheur» .....	fr.	34 248 100
billets de 50 francs, au verso «Bûcheron» .....	fr.	10 000 050
billets de 20 francs, au recto «Tête de Pestalozzi» .....	fr.	8 733 980
Total .....	fr.	101 127 130

La Banque nationale est tenue d'échanger à leur valeur nominale les billets de 1000, 500, 100 et 50 francs mentionnés ci-dessus jusqu'au 30 septembre 1978, les billets de 20 francs du type Pestalozzi jusqu'au 31 mars 1976.

Couverture des billets au 31 décembre 1964:

Or .....		fr. 11 793 560 961
Autres actifs pouvant servir de couverture:		
Devises .....	fr.	1 679 063 756
Portefeuille suisse .....	fr.	162 593 120
Avances sur nantissement .....	fr.	77 654 286
Titres .....	fr.	1 339 200
Couverture totale des billets .....		fr. 13 714 211 323

La couverture-or de la circulation des billets s'est élevée au maximum à 142,57% (le 15 janvier), au minimum à 117,93% (le 1<sup>er</sup> décembre). La couverture-or de la circulation des billets et des engagements à vue a atteint au maximum 104,21% (le 7 mars), au minimum 90,77% (le 31 décembre).

SERVICE DES VIREMENTS (Voir annexe N° 3)

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1963 . . . . .	fr. 3 766 796 621. 66
En 1964, les écritures se sont élevées :	
au crédit . . . . .	à fr. 314 536 276 399. 26
au débit . . . . .	à <u>fr. 314 334 601 964. 73</u>
Mouvement total . . . . .	fr. 628 870 878 363. 99
Excédent des écritures au crédit . . . . .	<u>fr. 201 674 434. 53</u>
Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1964 . . . . .	<u>fr. 3 968 471 056. 19</u>

En 1964, les 97,57% du mouvement total ont été réglés par virements dans les livres de la Banque, au lieu de versements d'espèces.

Sur le montant total des virements, soit . . . .	3 671 310 postes représentant	fr. 628 870 878 363. 99
les opérations de clearing bancaire passées par les comptes de virements de la Banque nationale se sont élevées à . . . . .	3 051 672 postes représentant	fr. 419 609 090 282. 14
dont . . . . .	3 015 632 postes représentant	fr. 113 897 842 810. 14
ont été compensés par les comptes de clearing bancaire tenus à la Banque nationale.		

Le solde des avoirs en comptes de virements a atteint au maximum (le 15 janvier) fr. 3 999 024 921. 32 et au minimum (le 7 octobre) fr. 2 723 538 900. 68 ; il s'est élevé en moyenne annuelle à fr. 3 126 451 150. —.

Le nombre des comptes de virements atteignait le 31 décembre 1964 : 1536.

## COMPTES DES ADMINISTRATIONS FÉDÉRALES

### *Service des versements et paiements*

Montant des avoirs des administrations fédérales au 31 décembre 1963 . . . . fr. 389 400 656. 45

En 1964, les écritures se sont élevées:

au crédit . . . . . à fr. 33 579 711 826. 88

au débit . . . . . à fr. 33 677 569 078. 22

Mouvement total . . . . . fr. 67 257 280 905. 10

Excédent des écritures au débit . . . . . fr. 97 857 251. 34

Montant des avoirs des administrations fédérales au 31 décembre 1964 . . . . fr. 291 543 405. 11

Le mouvement total se répartit comme il suit:

	Crédits	Débits
Caisse d'Etat fédérale . . . . .	fr. 9 240 511 793. 62	fr. 9 336 009 549. 56
Administration fédérale des PTT . . . . .	fr. 22 156 667 442. 58	fr. 22 156 593 075. 90
Chemins de fer fédéraux . . . . .	fr. 1 935 437 928. 07	fr. 1 936 167 345. 47
Autres administrations . . . . .	<u>fr. 247 094 662. 61</u>	<u>fr. 248 799 107. 29</u>
Total . . . . .	<u>fr. 33 579 711 826. 88</u>	<u>fr. 33 677 569 078. 22</u>

### *Gestion de titres*

Aux termes de l'article 15, 1<sup>er</sup> alinéa, de la loi qui la régit, la Banque est tenue de recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération ou placées sous son administration.

Au 31 décembre 1964, la Banque avait en dépôt pour la garde et la gestion:

des titres remis par la Confédération pour . . . . . fr. 1 302 652 408. —

des titres remis par les Chemins de fer fédéraux pour . . . . . fr. 357 000. —

Total . . . . . fr. 1 303 009 408. —

### *Livre de la dette de la Confédération*

Conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette fonction au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1963 :

1 051 créances, d'un montant total de ..... fr. 1 593 746 000. —

Augmentation au cours de l'année 1964 :

Souscriptions de créances inscrites lors d'émissions d'emprunts ..... fr. 5 895 000. —  
fr. 1 599 641 000. —

Diminution au cours de l'année 1964 :

Remboursements ..... fr. 122 046 000. —

Etaient inscrites au livre de la dette au 31 décembre 1964 :

927 créances, d'un montant total de ..... fr. 1 477 595 000. —

En 1964, 117 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour

un montant total de ..... fr. 188 222 000. —

En 1964, les intérêts bonifiés aux créances inscrites (1 915 bordereaux) se

sont élevés à ..... fr. 34 684 676. —

Au cours de l'exercice, le livre de la dette de la Confédération n'a pas été ouvert pour la transformation d'obligations en créances inscrites.

### *Paiement de titres et coupons*

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1964, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et coupons échus suivants :

Titres remboursables .....	8 495 unités représentant	fr. 15 675 000. —
Coupons .....	259 057 unités représentant	fr. 12 550 742. —
Total .....	267 552 unités représentant	fr. 28 225 742. —

### COMPTES DE DÉPÔT

Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1963 ..... fr. 27 358 158. 39

En 1964, les écritures se sont élevées :

au crédit ..... à fr. 378 193 281. 13

au débit ..... à fr. 384 376 209. 92

Mouvement total ..... fr. 762 569 491. 05

Excédent des écritures au débit ..... fr. 6 182 928. 79

Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1964 ..... fr. 21 175 229. 60



## ACCORDS DE PAIEMENTS ET DE CLEARING AVEC L'ÉTRANGER

Les comptes des accords de paiements et de clearing accusaient au 31 décembre 1963

des avoirs de tiers se montant à ..... fr. 39 254 195. 45

En 1964, les écritures sur ces comptes se sont élevées:

au crédit ..... à fr. 1 084 254 562. 67

au débit ..... à fr. 1 099 045 207. 20

Mouvement total ..... fr. 2 183 299 769. 87

Excédent des écritures au débit ..... fr. 14 790 644. 53

Solde des comptes au 31 décembre 1964 ..... fr. 24 463 550. 92

## ENGAGEMENTS À TERME

Solde au 31 décembre 1963 ..... fr. 357 250 000. —

Au début de 1964, le compte a été crédité, par le débit des comptes de virements

de banques, de ..... fr. 42 750 000. —

fr. 400 000 000. —

Le 4 août 1964, le compte a été crédité, par le débit des comptes de virements de ban-

ques, de ..... fr. 225 000 000. —

fr. 625 000 000. —

Il a été débité, les 29 et 31 décembre 1964, du montant des fonds de cette nature

restitués à des banques pour les opérations de fin d'année, soit ..... fr. 191 850 000. —

Solde du compte au 31 décembre 1964 ..... fr. 433 150 000. —

Ces engagements à terme résultent du placement auprès des banques, le 1<sup>er</sup> octobre 1960 et le 4 août 1964, de bons du Trésor destinés à réduire la liquidité du marché.

## DÉPÔTS OBLIGATOIRES SELON L'ARRÊTÉ FÉDÉRAL DU 13 MARS 1964

Montant au 31 décembre 1963 ..... fr. —

En 1964, le compte a été

crédité de ..... fr. 27 763 273. —

fr. 27 763 273. —

débité de ..... fr. 24 384 592. 50

Solde du compte au 31 décembre 1964 ..... fr. 3 378 680. 50

## CHÈQUES EN CIRCULATION

Tirages sur la Banque, en circulation au			
31 décembre 1963 . . . . .	134 chèques représentant	fr.	1 605 906. 09
Chèques tirés en 1964 par nos comptoirs et par nos clients et qui n'ont pas été compensés par			
le débit des comptes de virements . . . . .	8 043 chèques représentant	fr.	502 935 542. 10
	8 177 chèques représentant	fr.	504 541 448. 19
Ont été payés en 1964 . . . . .	8 016 chèques représentant	fr.	503 978 101. 78
Restaient en circulation au 31 décembre 1964 ..	161 chèques représentant	fr.	563 346. 41

## FONDS PROPRES DE LA BANQUE

### *Capital social*

Le capital social de fr. 50 000 000. —, divisé en 100 000 actions de fr. 500. — chacune, dont 50 % versés, soit fr. 250. — par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, pendant l'année, le transfert de 1 380 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1964 entre :

2 137 actionnaires particuliers possédant chacun . . . . .	1 action
1 378 actionnaires particuliers possédant chacun . . . . .	2 actions
1 233 actionnaires particuliers possédant chacun . . . . . de	3 à 5 actions
626 actionnaires particuliers possédant chacun . . . . . de	6 à 10 actions
352 actionnaires particuliers possédant chacun . . . . . de	11 à 25 actions
166 actionnaires particuliers possédant chacun . . . . . de	26 à 50 actions
52 actionnaires particuliers possédant chacun . . . . . de	51 à 100 actions
22 actionnaires particuliers possédant chacun . . . . . de	101 à 200 actions
13 actionnaires particuliers possédant chacun . . . . . plus de	200 actions
5 979 actionnaires particuliers possédant ensemble . . . . .	41 807 actions
24 cantons et demi-cantons possédant ensemble . . . . .	38 774 actions
28 banques cantonales possédant ensemble . . . . .	16 895 actions
50 autres collectivités et établissements de droit public possédant ensemble	2 524 actions
6 081 actionnaires possédant ensemble . . . . .	100 000 actions

Les 58,19 % du capital social appartiennent aux cantons, aux banques cantonales, ainsi qu'à d'autres collectivités et établissements de droit public, et les 41,81 % à des actionnaires particuliers.

### *Fonds de réserve*

Selon décision de l'Assemblée générale du 21 mars 1964, le fonds de réserve s'élève à	fr. 31 000 000. —
Après attribution de . . . . .	fr. 1 000 000. —
prélevés sur le bénéfice net de 1964, le fonds de réserve s'élèvera à . . . . .	<u>fr. 32 000 000. —</u>

### PROVISION POUR LA CONFECTION DE BILLETS DE BANQUE

Montant de la provision au 31 décembre 1963 . . . . .	fr. 12 853 692. 55
Prélèvement pour payer la confection de billets . . . . .	fr. 8 196 880. 75
Solde . . . . .	fr. 4 656 811. 80
La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de . . . .	fr. 10 000 000. —
et portée à . . . . .	<u>fr. 14 656 811. 80</u>

### PROVISION POUR RISQUES NON ASSURÉS

Montant de la provision au 31 décembre 1963 . . . . .	fr. 5 500 000. —
La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de . . . . .	fr. 1 000 000. —
et portée à . . . . .	<u>fr. 6 500 000. —</u>

### PROVISION POUR TRANSFORMATIONS AUX BÂTIMENTS DE LA BANQUE

Montant de la provision au 31 décembre 1963 . . . . .	fr. 6 204 991. —
Prélèvement pour couvrir des frais de transformations au bâtiment de la Banque à Berne . . . . .	fr. 1 282 616. 50
Solde . . . . .	fr. 4 922 374. 50
La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de . . . . .	fr. 1 000 000. —
et portée à . . . . .	<u>fr. 5 922 374. 50</u>

### PROVISION POUR IMPÔTS

Montant de la provision au 31 décembre 1963 . . . . .	fr. 570 749. 15
Prélèvement pour payer l'impôt de défense nationale . . . . .	fr. 334 011. 70
Solde . . . . .	fr. 236 737. 45
La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de . . . . .	fr. 400 000. —
et portée à . . . . .	<u>fr. 636 737. 45</u>

## RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET

Conformément à l'article 27 de la loi sur la Banque nationale du 23 décembre 1953, un premier prélèvement est fait sur le bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes en faveur du fonds de réserve; ce prélèvement ne doit pas dépasser 2% du capital social, soit 1 million de francs.

Peut être payé ensuite un dividende qui ne dépassera pas 6% du capital social versé, soit fr. 1 500 000. — au maximum.

L'excédent doit être bonifié à la Caisse d'Etat fédérale en vue du versement aux cantons d'une indemnité de 80 centimes au maximum par tête de population. Calculé sur cette base, le montant nécessaire s'élèverait au 31 décembre 1964 à fr. 4 343 248. 80.

## RÉSOLUTIONS

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes :

1. L'Assemblée approuve le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1964.

2. L'Assemblée donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

3. Le bénéfice net de fr. 6 843 248. 80 accusé par le compte de profits et pertes sera réparti comme il suit:

attribution au fonds de réserve .....	fr. 1 000 000. —
paiement d'un dividende de 6% .....	fr. 1 500 000. —
versement à la Caisse d'Etat fédérale .....	fr. 4 343 248. 80
	<hr/>
	fr. 6 843 248. 80

Arrivés au terme de ce rapport, nous tenons à dire combien notre tâche a été facilitée par la compréhension et l'appui du chef du Département fédéral des finances et des douanes, Monsieur le Conseiller fédéral Bonvin. Que Monsieur Bonvin veuille trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous remercions aussi de leur précieux concours nos correspondants, ainsi que tous les milieux bancaires, commerciaux, industriels et agricoles qui contribuent à notre information. Nous exprimons enfin notre reconnaissance à notre personnel pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'accomplissement de son devoir.

Zurich, le 20 janvier 1965.

Au nom de la Direction générale  
de la Banque nationale suisse:

Le président, *Schwegler*

Le secrétaire général, *Läng*

# LE COMITÉ DE BANQUE DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

a pris connaissance, dans sa séance du 4 février 1965, du présent rapport sur l'exercice 1964 et l'a approuvé. Conformément aux articles 43, 1<sup>er</sup> alinéa, chiffre 4, et 49, 1<sup>er</sup> alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes :

Le Comité

## PROPOSE

au Conseil de banque d'arrêter :

1. Le rapport sur l'exercice 1964 ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1964 sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.
2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées à la page 52 du rapport.

Berne, le 4 février 1965.

Au nom du Comité de banque  
de la Banque nationale suisse :

Le président du Conseil de banque, *Dr B. Galli*  
Le secrétaire, *Flückiger*

RAPPORT PRÉSENTÉ  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES  
DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE  
PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Monsieur le Président,  
Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'année dernière, votre Commission de contrôle a procédé à des revisions dans toutes les succursales de la Banque, ainsi que dans les agences de Bierne, La Chaux-de-Fonds et Winterthour, et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission ayant tout trouvé exact, elle déclare que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1964, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des sièges, des succursales et des propres agences sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Nous vous proposons, Monsieur le Président et Messieurs les Actionnaires, d'approuver le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1964, accusant un bénéfice net de fr. 6 843 248.80, et la répartition de ce bénéfice suivant les propositions du Conseil de banque.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Actionnaires, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 19 février 1965.

La Commission de contrôle,  
*E. Gsell*  
*N. Senn*  
*A. von der Weid*

## LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE,

en exécution de l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi fédérale du 23 décembre 1953 sur la Banque nationale suisse;

vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'article 51, alinéa 2, de ladite loi, daté du 19 février 1965;

sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

### ARRÊTE:

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1964 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 26 février 1965.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, *Tschudi*

Le chancelier de la Confédération, *Ch. Oser*



# À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 19 février 1965, sur la proposition du Comité de banque, le rapport présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1964, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 51, alinéa 2, de la loi sur la Banque nationale, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 19 février 1965. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'article 25, alinéa 3, de ladite loi, a eu lieu le 26 février 1965.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 52.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 1<sup>er</sup> mars 1965.

Au nom du Conseil de banque  
de la Banque nationale suisse:

Le président du Conseil de banque, *Dr B. Galli*  
Un membre de la Direction générale, *R. Motta*



## LISTE DES ANNEXES

---

- N° 1 Situations périodiques.
- N° 2 Répartition des billets en circulation.
- N° 3 Service des virements.
- N° 4 Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque.
- N° 5 Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907:  
Tableau I: Situation au 31 décembre.  
Tableau II: Moyennes annuelles.  
Tableau III: Mouvement.  
Tableau IV: Résultats des opérations.
- N° 6 Planche graphique:  
Banque nationale suisse 1959 à 1964.
- N° 7 Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.
- N° 8 Trafic de compensation:  
Mouvement des chambres suisses de compensation (col. 2—10).  
Clearing des titres pour opérations au comptant sur les places de Bâle et de Zurich (col. 11 et 12).
- N° 9 Liste des membres des autorités et des organes de la Banque.

1964	Actif												Autres postes de l'actif
	Encaisse-or	Devises	Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	Portefeuille effets sur la Suisse			Avances sur nantissement	Bons du Trésor étrangers en fr. s.	Fonds publics		Correspondants		
				Effets de change	Bons du Trésor de la Confédération	Total			Total	pouvant servir de couverture	en Suisse	à l'étranger	
En 1000 francs													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Jan. 7	11 880 283	1 070 852	—	106 276	22 000	128 276	72 328	207 000	51 712	327	842	18 237	31 233
15	11 787 251	1 107 693	—	103 042	—	103 042	26 633	207 000	51 712	327	14 417	15 957	29 877
23	11 155 622	996 047	—	88 034	—	88 034	18 576	207 000	53 518	327	5 938	10 388	24 366
31	11 032 339	951 056	—	85 402	—	85 402	14 563	207 000	53 518	329	16 725	11 119	32 315
Fév. 7	11 039 668	928 507	—	89 108	—	89 108	10 603	207 000	53 518	329	5 209	10 040	32 126
15	11 039 668	913 462	—	78 877	—	78 877	9 831	207 000	53 518	329	8 846	10 138	32 833
22	11 039 668	882 124	—	79 041	—	79 041	9 725	207 000	55 338	329	7 916	10 316	30 161
29	11 039 668	857 082	—	78 604	—	78 604	12 805	207 000	55 338	329	17 037	10 606	34 011
Mars 7	11 024 224	856 726	—	78 803	—	78 803	15 100	207 000	55 338	329	8 255	10 356	32 721
14	11 024 224	855 471	—	78 294	—	78 294	13 948	207 000	55 338	642	15 917	13 963	32 474
23	11 002 668	854 342	—	80 673	—	80 673	18 696	207 000	57 125	642	11 069	13 528	30 872
31	11 002 668	855 396	—	82 233	128 000	210 233	40 887	207 000	57 125	642	21 809	9 608	34 681
Avril 7	10 983 240	856 963	—	81 147	68 000	149 147	29 115	207 000	57 125	642	8 251	22 584	32 206
15	10 945 559	857 721	—	81 549	—	81 549	20 358	207 000	57 124	1 296	8 933	30 277	31 277
23	10 923 961	909 623	—	82 529	—	82 529	18 844	207 000	57 124	1 296	22 056	11 422	33 041
30	10 923 961	1 193 968	—	79 452	—	79 452	21 050	207 000	57 446	983	30 379	10 288	33 783
Mai 6	10 930 469	1 165 800	—	79 831	—	79 831	28 832	207 000	57 446	983	13 278	12 487	35 772
15	10 930 469	1 229 033	—	77 053	—	77 053	24 375	207 000	57 446	983	21 507	21 566	34 202
23	10 930 469	1 167 930	—	74 813	—	74 813	25 684	207 000	57 446	983	26 221	11 398	37 574
30	10 930 469	1 139 633	—	78 130	—	78 130	34 873	207 000	57 446	983	19 444	10 092	37 839
Juin 6	10 936 095	1 274 790	—	82 185	—	82 185	37 413	207 000	57 446	983	12 212	12 548	36 458
15	10 936 095	1 496 215	—	83 151	—	83 151	27 751	207 000	59 041	983	18 374	10 044	33 447
23	11 177 823	1 438 800	—	86 751	—	86 751	28 035	207 000	59 041	983	28 173	40 333	35 690
30	11 247 430	1 489 749	—	89 390	—	89 390	46 043	207 000	59 041	983	33 852	24 683	40 889
Juillet 7	11 148 055	1 474 453	—	88 507	—	88 507	39 848	207 000	59 041	983	23 441	62 176	42 269
15	11 113 062	1 475 175	—	87 043	—	87 043	35 009	207 000	59 041	983	30 276	38 490	43 553
23	11 113 062	1 473 654	—	83 133	—	83 133	31 468	207 000	59 041	983	26 424	41 354	45 502
31	11 078 533	1 472 835	—	80 633	—	80 633	33 722	207 000	59 041	983	25 327	31 164	49 045
Août 7	10 983 142	1 294 348	—	78 970	—	78 970	31 647	432 000	59 041	983	3 914	34 436	46 486
14	10 983 142	1 311 987	—	76 474	—	76 474	23 372	432 000	59 041	983	13 386	24 708	45 313
21	10 983 142	1 312 144	—	77 220	—	77 220	19 933	432 000	59 041	983	5 744	14 378	46 568
31	10 948 619	1 309 296	—	73 881	750	74 631	19 663	432 000	59 041	983	17 250	31 139	50 108
Sept. 7	10 955 523	1 309 286	—	75 335	750	76 085	22 585	432 000	59 041	983	14 665	16 232	48 360
15	10 955 523	1 309 200	—	75 504	750	76 254	20 475	432 000	59 041	983	30 821	44 811	47 604
23	10 955 523	1 310 545	—	76 784	750	77 534	19 603	432 000	59 784	983	22 671	33 617	47 396
30	10 955 523	1 311 746	—	180 559	750	181 309	28 501	432 000	59 784	983	35 099	57 114	46 754
Oct. 7	10 955 523	1 307 928	—	80 493	500	80 993	32 001	432 000	59 784	983	14 912	20 714	49 023
15	10 955 523	1 305 412	—	80 720	1 000	81 720	25 638	432 000	59 784	983	20 713	27 356	49 221
23	10 955 523	1 302 966	—	78 155	1 000	79 155	27 373	432 000	59 784	983	17 108	32 167	50 999
30	10 955 523	1 302 018	—	80 459	1 000	81 459	41 661	432 000	59 784	983	28 737	24 599	52 301
Nov. 6	10 955 523	1 302 508	—	79 661	—	79 661	49 750	432 000	59 784	983	13 451	23 017	53 512
13	10 955 523	1 403 380	—	77 936	—	77 936	33 183	432 000	59 784	983	17 253	22 736	58 075
23	10 955 523	1 581 493	—	81 622	—	81 622	19 276	432 000	59 784	859	10 260	26 472	59 017
30	10 955 523	1 894 125	—	81 669	750	82 419	31 214	432 000	63 550	859	23 018	20 909	56 106
Déc. 7	11 387 561	1 412 534	345 000	83 864	—	83 864	38 440	432 000	63 550	859	20 505	26 698	53 077
15	11 543 748	1 344 413	345 000	109 553	—	109 553	45 334	432 000	65 316	1 339	42 580	29 752	53 486
23	11 695 089	1 607 412	345 000	133 123	—	133 123	59 605	432 000	65 316	1 339	49 666	19 725	51 106
31	11 793 561	1 679 064	431 300	137 843	24 750	162 593	77 654	432 000	65 316	1 339	75 305	17 018	28 758

# PÉRIODIQUES

Passif										Couverture-or	
Fonds propres	Billets en circulation	Engagements à vue			Comptes de virements de banques temporairement liés	Engagements à terme	Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Autres postes du passif	Total du bilan	des billets en circulation	des billets en circulation et des autres engagements à vue
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Autres engagements à vue	Total							
En 1000 francs										En pour-cent	
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
55 000	8 605 923	2 511 837	627 636	3 139 473	1 035 000	400 000	—	225 367	13 460 763	138.05	101.15
55 000	8 267 923	2 927 610	445 081	3 372 691	1 035 000	400 000	—	212 968	13 343 582	142.57	101.26
55 000	8 248 273	2 268 808	336 382	2 605 190	1 035 000	400 000	—	216 026	12 559 489	135.25	102.78
55 000	8 354 806	1 965 554	374 928	2 340 482	1 035 000	400 000	—	218 749	12 404 037	132.05	103.15
55 000	8 178 791	2 048 152	439 677	2 487 829	1 035 000	400 000	—	219 159	12 375 779	134.98	103.50
55 000	8 037 651	2 238 653	367 632	2 606 285	1 035 000	400 000	—	220 237	12 354 173	137.35	103.72
55 000	8 110 010	2 233 931	267 135	2 501 066	1 035 000	400 000	—	220 213	12 321 289	136.12	104.04
55 000	8 456 868	1 920 946	224 135	2 145 081	1 035 000	400 000	—	220 202	12 312 151	130.54	104.13
55 000	8 291 268	1 956 901	330 189	2 287 090	1 035 000	400 000	—	220 165	12 288 523	132.96	104.21
55 000	8 214 679	2 113 164	258 083	2 371 247	1 035 000	400 000	—	220 703	12 296 629	134.20	104.14
56 000	8 400 967	1 963 242	206 874	2 170 116	1 035 000	400 000	—	213 890	12 275 973	130.97	104.08
56 000	8 682 017	1 769 451	277 036	2 046 487	1 035 000	400 000	—	219 903	12 439 407	126.73	102.56
56 000	8 425 002	1 665 386	521 785	2 187 171	1 035 000	400 000	—	242 458	12 345 631	130.36	103.50
56 000	8 318 042	1 936 570	251 623	2 188 193	1 035 000	400 000	—	242 563	12 239 798	131.59	104.18
56 000	8 455 649	1 930 052	166 904	2 096 956	1 035 000	400 000	—	221 994	12 265 600	129.19	103.52
56 000	8 674 142	1 953 543	215 034	2 168 577	1 035 000	400 000	—	223 609	12 557 327	125.94	100.75
56 000	8 537 422	1 865 471	409 433	2 274 904	1 035 000	400 000	—	227 589	12 530 915	128.03	101.09
56 000	8 416 871	2 088 830	379 477	2 468 307	1 035 000	400 000	—	226 473	12 602 651	129.86	100.42
56 000	8 486 695	1 955 469	373 518	2 328 987	1 035 000	400 000	5 584	226 270	12 538 536	128.80	101.06
56 000	8 737 828	1 692 459	359 441	2 051 900	1 035 000	400 000	6 372	227 826	12 514 926	125.09	101.30
56 000	8 511 753	1 885 615	534 857	2 420 472	1 035 000	400 000	6 043	226 879	12 656 147	128.48	100.03
56 000	8 430 704	2 350 638	364 039	2 714 677	1 035 000	400 000	7 822	226 915	12 871 118	129.72	98.12
56 000	8 496 733	2 536 359	340 950	2 877 309	1 035 000	400 000	8 456	228 148	13 101 646	131.55	98.28
56 000	8 823 254	2 369 874	315 767	2 685 641	1 035 000	400 000	8 730	229 452	13 238 077	127.47	97.73
56 000	8 658 732	2 207 356	541 380	2 748 736	1 035 000	400 000	8 845	237 476	13 144 789	128.75	97.73
56 000	8 604 288	2 298 400	449 415	2 747 815	1 035 000	400 000	6 288	239 258	13 088 649	129.16	97.89
56 000	8 768 477	2 178 544	396 145	2 574 689	1 035 000	400 000	5 056	241 416	13 080 638	126.74	97.97
56 000	8 847 855	2 037 979	411 271	2 449 250	1 035 000	400 000	4 468	244 727	13 037 300	125.21	98.07
56 000	8 674 949	1 818 607	509 791	2 328 398	1 035 000	625 000	3 183	241 454	12 963 984	126.61	99.82
56 000	8 569 600	1 917 511	518 296	2 435 807	1 035 000	625 000	5 118	242 898	12 969 423	128.16	99.80
56 000	8 638 809	1 881 324	464 012	2 345 336	1 035 000	625 000	5 383	244 642	12 950 170	127.14	99.99
56 000	8 889 439	1 733 943	420 676	2 154 619	1 035 000	555 000	5 383	246 306	12 941 747	123.16	99.14
56 000	8 715 383	1 726 486	520 128	2 246 614	1 035 000	625 000	5 182	250 598	12 933 777	125.70	99.94
56 000	8 609 094	1 940 498	454 880	2 395 378	1 035 000	625 000	7 613	247 645	12 975 729	127.26	99.55
56 000	8 718 239	1 954 615	383 350	2 337 965	1 035 000	555 000	7 777	248 692	12 958 673	125.66	99.09
56 000	8 973 219	2 081 269	250 995	2 332 264	1 035 000	455 000	7 777	248 570	13 107 830	122.09	96.90
56 000	8 791 258	1 660 833	526 659	2 187 492	1 035 000	625 000	7 777	250 352	12 952 879	124.62	99.79
56 000	8 639 918	1 943 371	399 711	2 343 082	1 035 000	625 000	3 690	254 677	12 957 367	126.80	99.75
56 000	8 850 544	1 915 844	214 292	2 130 136	1 035 000	625 000	3 434	256 960	12 957 074	123.78	99.77
56 000	9 020 651	1 742 584	238 988	1 981 572	1 035 000	625 000	3 344	256 515	12 978 082	121.45	99.58
56 000	8 845 642	1 765 362	381 397	2 146 759	1 035 000	625 000	3 302	257 502	12 969 206	123.85	99.66
56 000	8 776 363	2 007 195	299 065	2 306 260	1 035 000	625 000	2 238	259 009	13 059 870	124.83	98.85
56 000	8 876 132	2 164 732	205 142	2 369 874	1 035 000	625 000	2 440	261 001	13 225 447	123.43	97.42
56 000	9 288 858	2 076 513	215 600	2 292 113	1 035 000	625 000	2 440	259 453	13 558 864	117.94	94.60
56 000	9 247 365	2 053 838	578 971	2 632 809	1 035 000	625 000	1 821	265 234	13 863 229	123.14	95.85
56 000	9 438 895	2 322 719	257 266	2 579 985	1 035 000	625 000	3 361	272 941	14 011 182	122.30	96.05
56 000	9 897 623	2 357 491	216 186	2 573 677	1 035 000	625 000	3 379	267 363	14 458 042	118.16	93.47
56 000	9 721 756	2 907 862	362 791	3 270 653	1 035 000	433 150	3 379	242 631	14 762 569	121.31	90.77

## RÉPARTITION DES BILLETS EN CIRCULATION

1964	Billets de francs							Total	Billets de francs							
	1000	500	100	50	20	10	5		1000	500	100	50	20	10	5	
	En millions de francs								Répartition en pour-cent							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Janvier . . . . .	7	2 591,5	982,5	3 740,0	598,9	472,3	209,7	11,0	8 605,9	30.11	11.42	43.46	6.96	5.49	2.43	0.13
	15	2 518,0	934,9	3 554,8	583,3	461,1	204,8	11,0	8 267,9	30.46	11.31	42.99	7.05	5.58	2.48	0.13
	23	2 498,7	957,4	3 556,5	570,6	452,2	201,9	11,0	8 248,3	30.29	11.61	43.12	6.92	5.48	2.45	0.13
	31	2 507,8	965,0	3 642,5	573,5	452,8	202,2	11,0	8 354,8	30.02	11.55	43.60	6.86	5.42	2.42	0.13
Février . . . . .	7	2 466,9	918,7	3 555,0	573,7	452,2	201,3	11,0	8 178,8	30.16	11.23	43.47	7.02	5.53	2.46	0.13
	15	2 433,0	899,8	3 477,2	568,9	448,5	199,3	11,0	8 037,7	30.27	11.19	43.26	7.08	5.58	2.48	0.14
	22	2 433,4	925,7	3 526,8	567,8	446,7	198,6	11,0	8 110,0	30.01	11.41	43.49	7.00	5.51	2.45	0.13
	29	2 471,4	980,7	3 758,5	580,9	453,4	201,1	10,9	8 456,9	29.22	11.60	44.44	6.87	5.36	2.38	0.13
Mars . . . . .	7	2 436,2	933,8	3 666,7	583,7	457,6	202,4	10,9	8 291,3	29.38	11.26	44.23	7.04	5.52	2.44	0.13
	14	2 434,3	920,7	3 605,5	584,0	457,5	201,8	10,9	8 214,7	29.63	11.21	43.89	7.11	5.57	2.46	0.13
	23	2 487,1	962,5	3 695,7	585,8	456,9	202,1	10,9	8 401,0	29.60	11.46	43.99	6.97	5.44	2.41	0.13
	31	2 510,3	1 010,4	3 884,1	597,0	464,2	205,1	10,9	8 682,0	28.91	11.64	44.74	6.88	5.35	2.36	0.12
Avril . . . . .	7	2 460,2	948,6	3 747,6	591,1	461,8	204,8	10,9	8 425,0	29.20	11.26	44.48	7.02	5.48	2.43	0.13
	15	2 449,9	931,5	3 685,6	581,9	455,6	202,6	10,9	8 318,0	29.45	11.20	44.31	6.99	5.48	2.44	0.13
	23	2 451,6	970,2	3 778,9	583,9	456,8	203,4	10,8	8 455,6	28.99	11.47	44.69	6.91	5.40	2.41	0.13
	30	2 479,0	997,6	3 925,9	592,3	462,6	205,9	10,8	8 674,1	28.58	11.50	45.26	6.83	5.33	2.37	0.13
Mai . . . . .	6	2 447,9	958,5	3 855,4	592,7	464,8	207,3	10,8	8 537,4	28.67	11.23	45.16	6.94	5.44	2.43	0.13
	15	2 439,6	937,8	3 773,9	585,3	462,2	207,3	10,8	8 416,9	28.99	11.14	44.84	6.95	5.49	2.46	0.13
	23	2 427,4	976,8	3 819,7	583,7	461,0	207,3	10,8	8 486,7	28.60	11.51	45.01	6.88	5.43	2.44	0.13
	30	2 450,4	1 016,5	3 985,9	595,5	468,1	210,6	10,8	8 737,8	28.04	11.63	45.62	6.82	5.36	2.41	0.12
Juin . . . . .	6	2 408,7	957,5	3 863,2	592,8	467,6	211,2	10,8	8 511,8	28.30	11.25	45.39	6.96	5.49	2.48	0.13
	15	2 406,5	945,8	3 806,9	586,7	463,9	210,1	10,8	8 430,7	28.54	11.22	45.16	6.96	5.50	2.49	0.13
	23	2 416,5	975,5	3 835,0	586,2	462,5	210,2	10,8	8 496,7	28.44	11.48	45.14	6.90	5.44	2.47	0.13
	30	2 476,7	1 022,0	4 031,0	600,2	469,7	212,9	10,8	8 823,3	28.07	11.59	45.69	6.80	5.32	2.41	0.12
Juillet . . . . .	7	2 433,5	973,3	3 950,9	602,4	473,0	214,9	10,7	8 658,7	28.11	11.24	45.63	6.96	5.46	2.48	0.12
	15	2 426,3	962,1	3 917,0	600,3	472,2	215,7	10,7	8 604,3	28.20	11.18	45.52	6.98	5.49	2.51	0.12
	23	2 422,1	1 015,5	4 027,2	603,7	473,1	216,2	10,7	8 768,5	27.62	11.58	45.93	6.88	5.40	2.47	0.12
	31	2 434,8	1 017,7	4 078,5	610,6	477,2	218,4	10,7	8 847,9	27.52	11.50	46.10	6.90	5.39	2.47	0.12
Août . . . . .	7	2 391,0	979,6	3 988,8	609,6	477,2	218,0	10,7	8 674,9	27.56	11.29	45.98	7.03	5.50	2.51	0.13
	14	2 389,1	963,3	3 911,9	604,0	474,1	216,5	10,7	8 569,6	27.88	11.24	45.65	7.05	5.53	2.53	0.12
	21	2 403,4	991,5	3 941,9	602,8	472,9	215,7	10,6	8 638,8	27.82	11.48	45.63	6.98	5.47	2.50	0.12
	31	2 432,9	1 041,2	4 096,0	612,9	478,3	217,5	10,6	8 889,4	27.37	11.71	46.08	6.89	5.38	2.45	0.12
Septembre . . . . .	7	2 405,2	996,2	3 998,8	609,7	477,9	217,0	10,6	8 715,4	27.60	11.43	45.88	7.00	5.48	2.49	0.12
	15	2 411,3	980,4	3 919,0	601,1	472,2	214,5	10,6	8 609,1	28.01	11.39	45.52	6.98	5.49	2.49	0.12
	23	2 436,4	1 016,0	3 975,2	597,3	469,4	213,3	10,6	8 718,2	27.95	11.65	45.60	6.85	5.38	2.45	0.12
	30	2 478,2	1 058,2	4 130,6	606,2	474,8	214,6	10,6	8 973,2	27.62	11.79	46.03	6.76	5.29	2.39	0.12
Octobre . . . . .	7	2 441,3	1 008,0	4 038,3	603,1	475,3	214,7	10,6	8 791,3	27.77	11.47	45.93	6.86	5.41	2.44	0.12
	15	2 430,7	986,0	3 941,1	591,9	468,1	211,6	10,5	8 639,9	28.13	11.41	45.62	6.85	5.42	2.45	0.12
	23	2 455,0	1 048,6	4 064,0	592,2	468,5	211,7	10,5	8 850,5	27.74	11.85	45.92	6.69	5.29	2.39	0.12
	30	2 493,5	1 068,4	4 166,8	597,6	471,3	212,6	10,5	9 020,7	27.64	11.84	46.19	6.63	5.22	2.36	0.12
Novembre . . . . .	6	2 474,6	1 020,7	4 057,2	596,6	472,7	213,3	10,5	8 845,6	27.98	11.54	45.87	6.74	5.34	2.41	0.12
	13	2 489,6	1 009,3	3 994,9	590,1	470,0	212,0	10,5	8 776,4	28.37	11.50	45.52	6.72	5.35	2.42	0.12
	23	2 518,3	1 054,9	4 027,5	587,3	466,8	210,8	10,5	8 876,1	28.37	11.89	45.37	6.62	5.26	2.37	0.12
	30	2 583,2	1 127,0	4 271,6	603,0	477,8	215,8	10,5	9 288,9	27.81	12.13	45.99	6.49	5.15	2.32	0.11
Décembre . . . . .	7	2 584,3	1 099,9	4 236,1	611,4	485,7	219,5	10,5	9 247,4	27.95	11.90	45.81	6.61	5.25	2.37	0.11
	15	2 690,2	1 141,7	4 268,3	615,7	490,8	221,7	10,5	9 438,9	28.50	12.10	45.22	6.52	5.20	2.35	0.11
	23	2 843,7	1 250,4	4 435,0	632,1	499,9	226,1	10,4	9 897,6	28.73	12.63	44.81	6.39	5.05	2.28	0.11
	31	2 888,9	1 199,9	4 286,3	619,2	492,5	224,6	10,4	9 721,8	29.71	12.34	44.09	6.37	5.07	2.31	0.11
Moyenne annuelle																
	1962 . . . . .	2 151,0	764,6	3 266,6	550,4	431,2	182,5	12,6	7 358,9	29.23	10.39	44.39	7.48	5.86	2.48	0.17
	1963 . . . . .	2 324,3	872,5	3 567,3	578,5	451,9	196,9	11,4	8 002,8	29.04	10.90	44.58	7.23	5.65	2.46	0.14
1964 . . . . .	2 471,1	997,1	3 891,3	592,4	466,2	209,8	10,7	8 638,6	28.60	11.54	45.05	6.86	5.40	2.43	0.12	

## SERVICE DES VIREMENTS

Mouvement	Année	Paie- ments en espèces	Com- pen- sations	Vire- ments sur place 1)	Vire- ments de place à place	Total	Paie- ments en espèces	Compen- sations	Virements sur place 1)	Virements de place à place	Total
		Nombre de postes					En 1000 francs				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Crédit ..	1960	22 166	96 237	1 188 385	81 128	1 387 916	1 157 370	19 750 444	123 688 700	18 275 611	162 872 125
	1961	21 406	95 949	1 297 275	81 657	1 496 287	1 063 090	23 493 715	145 992 946	22 339 964	192 889 715
	1962	20 958	95 579	1 431 353	80 102	1 627 992	1 115 475	30 825 917	199 178 430	23 052 736	254 172 558
	1963	20 278	94 661	1 551 009	76 295	1 742 243	1 205 635	37 602 134	238 203 998	23 599 551	300 611 318
	1964	18 721	89 611	1 630 671	84 818	1 823 821	1 326 285	40 022 441	239 793 901	33 393 649	314 536 276
Débit ...	1960	28 947	88 944	1 188 385	89 226	1 395 502	9 196 295	11 301 293	123 688 700	18 728 121	162 914 409
	1961	29 780	97 566	1 297 275	91 714	1 516 335	10 481 499	13 149 729	145 992 946	22 291 240	191 915 414
	1962	30 348	93 359	1 431 353	92 989	1 648 049	11 831 491	20 048 484	199 178 430	22 949 640	254 008 045
	1963	30 760	87 324	1 551 009	93 111	1 762 204	12 701 635	25 745 737	238 203 998	23 620 337	300 271 707
	1964	31 581	85 236	1 630 671	100 001	1 847 489	14 009 715	26 497 011	239 793 901	34 033 975	314 334 602
Total ...	1960	51 113	185 181	2 376 770	170 354	2 783 418	10 353 665	31 051 737	247 377 400	37 003 732	325 786 534
	1961	51 186	193 515	2 594 550	173 371	3 012 622	11 544 589	36 643 444	291 985 892	44 631 204	384 805 129
	1962	51 306	188 938	2 862 706	173 091	3 276 041	12 946 966	50 874 401	398 356 860	46 002 376	508 180 603
	1963	51 038	181 985	3 102 018	169 406	3 504 447	13 907 270	63 347 871	476 407 996	47 219 888	600 883 025
	1964	50 302	174 847	3 261 342	184 819	3 671 310	15 336 000	66 519 452	479 587 802	67 427 624	628 870 878
Répartition en pour-cent											
Crédit ..	1960	1.60	6.93	85.62	5.85	100	0.71	12.13	75.94	11.22	100
	1961	1.43	6.41	86.70	5.46	100	0.55	12.18	75.69	11.58	100
	1962	1.29	5.87	87.92	4.92	100	0.44	12.13	78.36	9.07	100
	1963	1.17	5.43	89.02	4.38	100	0.40	12.51	79.24	7.85	100
	1964	1.03	4.91	89.41	4.65	100	0.42	12.72	76.24	10.62	100
Débit ...	1960	2.08	6.37	85.16	6.39	100	5.64	6.94	75.92	11.50	100
	1961	1.96	6.43	85.56	6.05	100	5.46	6.85	76.07	11.62	100
	1962	1.84	5.67	86.85	5.64	100	4.66	7.89	78.41	9.04	100
	1963	1.75	4.95	88.02	5.28	100	4.23	8.57	79.33	7.87	100
	1964	1.71	4.61	88.27	5.41	100	4.45	8.43	76.29	10.83	100
Total ...	1960	1.84	6.65	85.39	6.12	100	3.18	9.53	75.93	11.36	100
	1961	1.70	6.42	86.12	5.76	100	3.00	9.52	75.88	11.60	100
	1962	1.57	5.77	87.38	5.28	100	2.55	10.01	78.39	9.05	100
	1963	1.46	5.19	88.52	4.83	100	2.32	10.54	79.28	7.86	100
	1964	1.37	4.76	88.83	5.04	100	2.44	10.58	76.26	10.72	100

1) Y compris le clearing bancaire.

## MOUVEMENT D'AFFAIRES DES

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total
En 1000 francs											
Caisse											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1960	824 331	2 734 012	10 028 521 <sup>1)</sup>	2 639 440	2 319 588	1 119 298	1 064 189	678 406	1 580 786	6 309 007	29 297 578 <sup>1)</sup>
1961	1 011 423	3 074 878	13 724 791 <sup>1)</sup>	2 796 211	2 733 018	1 195 075	1 143 432	779 859	1 770 115	7 628 142	35 856 944 <sup>1)</sup>
1962	1 192 070	3 354 295	12 989 118 <sup>1)</sup>	3 219 911	3 366 578	1 313 232	1 337 212	894 019	2 021 531	8 804 045	38 492 011 <sup>1)</sup>
1963	1 267 796	3 487 487	15 963 864 <sup>1)</sup>	3 397 180	3 518 004	1 411 739	1 556 723	964 556	2 197 599	9 931 398	43 696 346 <sup>1)</sup>
1964	1 393 643	3 774 964	17 518 091 <sup>1)</sup>	3 897 199	4 187 699	1 525 309	1 662 319	1 032 367	2 292 324	11 100 396	48 384 311 <sup>1)</sup>
Affaires en devises											
1960	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33 172 518	33 172 518
1961	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30 831 843	30 831 843
1962	—	—	—	—	—	—	—	—	—	51 924 537	51 924 537
1963	—	—	—	—	—	—	—	—	—	52 243 448	52 243 448
1964	—	—	—	—	—	—	—	—	—	47 793 962	47 793 962
Escompte d'effets sur la Suisse, de bons du Trésor de la Confédération et d'obligations											
1960	9 083	2 498	352 872	8 036	18 200	53 319	4 028	18 988	29 441	47 360	543 825
1961	8 918	4 488	349 660	8 107	17 037	52 922	6 094	20 781	29 886	48 425	546 318
1962	6 826	3 705	278 989	14 264	17 236	59 273	2 775	18 088	39 425	121 901	562 482
1963	12 904	18 214	86 431	15 094	13 553	63 542	3 795	22 281	46 219	132 978	415 011
1964	22 517	33 470	117 029	16 508	15 884	83 800	3 865	24 413	46 280	343 673	707 439
Nouvelles avances sur nantissement											
1960	8 789	6 245	90 799	26 274	60 590	64 964	3 230	6 786	38 060	25 234	330 971
1961	8 089	6 738	110 586	34 078	68 094	64 562	2 376	3 445	44 091	24 741	366 800
1962	15 290	9 886	152 869	26 897	47 775	58 837	8 554	4 585	61 756	26 143	412 592
1963	30 815	8 208	198 840	30 865	74 439	53 715	6 527	22 969	93 446	14 798	534 622
1964	26 001	9 047	234 582	51 467	60 498	118 359	5 663	18 144	99 137	21 080	643 978
Comptes des correspondants en Suisse											
1960	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 176 513	11 176 513
1961	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12 575 487	12 575 487
1962	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14 348 652	14 348 652
1963	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15 746 124	15 746 124
1964	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17 333 525	17 333 525
Comptes des correspondants à l'étranger											
1960	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 527 794	2 527 794
1961	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25 985 973	25 985 973
1962	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22 492 386	22 492 386
1963	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 920 027	3 920 027
1964	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8 593 576	8 593 576

1) Y compris l'or à l'étranger.



# DIVERS COMPTOIRS DE LA BANQUE <sup>2)</sup>

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total
En 1000 francs											
Encaissement (remises)											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1960	912	33 781	296 037	23 694	11 669	10 571	126	6 457	2 987	91 433	477 667
1961	2 767	29 511	403 111	19 007	12 657	8 255	182	7 398	2 962	136 383	622 233
1962	1 975	13 396	470 957	28 344	14 083	7 319	68	7 211	3 476	110 013	656 842
1963	2 345	9 944	595 909	21 735	15 724	8 412	113	6 609	2 066	156 352	819 209
1964	1 468	11 287	715 327	33 271	17 174	8 728	120	6 548	3 518	99 747	897 188
Virements											
1960	2 234 508	21 989 732	10 836 841	13 911 884	6 764 881	2 397 114	1 470 137	1 751 248	3 713 878	260 716 311	325 786 534
1961	2 471 628	26 222 888	12 405 287	16 735 050	7 775 884	2 796 491	1 760 423	1 882 711	4 333 799	308 420 968	384 805 129
1962	2 519 207	25 880 174	14 549 871	20 270 430	7 697 792	2 860 123	2 227 051	1 886 228	4 819 617	425 470 110	508 180 603
1963	2 842 246	25 799 172	15 514 674	20 565 763	7 667 148	3 017 670	2 165 607	2 015 568	5 145 104	516 150 073	600 883 025
1964	3 182 911	25 603 742	15 702 320	22 232 209	8 527 612	3 567 694	1 945 245	2 092 876	5 721 136	540 295 133	628 870 878
Comptes des administrations fédérales											
1960	—	—	42 908 748	—	—	—	—	—	—	—	42 908 748
1961	—	—	47 980 529	—	—	—	—	—	—	—	47 980 529
1962	—	—	58 630 922	—	—	—	—	—	—	—	58 630 922
1963	—	—	62 531 666	—	—	—	—	—	—	—	62 531 666
1964	—	—	67 257 281	—	—	—	—	—	—	—	67 257 281
Comptes de dépôt											
1960	3 895	16 421	69 175	23 294	9 105	4 321	4 716	8 367	5 362	955 708	1 100 364
1961	3 730	13 815	82 671	28 263	8 910	10 205	3 741	11 041	5 947	1 438 857	1 607 180
1962	4 799	13 116	60 590	23 556	20 099	5 122	3 641	10 075	5 869	1 295 320	1 442 187
1963	4 279	14 982	71 076	22 139	9 258	6 233	3 658	9 881	3 983	2 486 939	2 632 428
1964	5 985	37 949	82 289	23 851	8 962	8 321	5 432	7 971	5 786	576 023	762 569
Mouvement total, additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)											
1960	7 159 489	42 231 560	138 060 378	25 694 326	17 975 749	8 013 097	5 118 728	5 278 523	12 421 286	384 553 610	646 506 746
1961	7 906 451	50 002 501	159 887 233	29 720 467	20 208 465	9 124 622	5 972 727	5 739 898	14 343 271	467 076 984	769 982 619
1962	8 583 945	49 466 479	188 620 767	34 983 019	22 293 500	9 639 245	7 153 282	5 953 226	16 421 554	614 610 036	957 725 053
1963	9 628 514	51 462 857	205 298 839	35 679 366	23 083 781	10 613 625	7 539 637	6 261 874	17 740 551	698 679 344	1 065 988 388
1964	11 199 806	52 691 471	223 843 205	39 084 892	26 602 778	12 216 298	7 464 233	6 630 124	19 785 813	732 211 261	1 131 729 881
Chambres de compensation											
1960	—	2 133 759	237 136	2 301 416	601 264	—	—	42 186 <sup>3)</sup>	72 856	1 164 978	6 553 595
1961	—	2 514 322	296 435	2 980 611	751 525	—	—	50 336 <sup>3)</sup>	96 365	1 361 862	8 051 456
1962	—	3 277 282	337 340	4 051 252	804 640	—	—	64 930 <sup>3)</sup>	93 778	1 481 038	10 110 260
1963	—	2 824 012	355 255	3 915 794	750 230	—	—	75 611 <sup>3)</sup>	93 053	1 638 001	9 651 956
1964	—	3 131 453	374 441	3 889 284	804 049	—	—	73 052 <sup>3)</sup>	101 405	1 827 361	10 201 045

<sup>2)</sup> Le mouvement des agences est compris dans celui des comptoirs dont elles dépendent. <sup>3)</sup> Y compris le mouvement de la chambre de compensation de La Chaux-de-Fonds.

## SITUATION AU 31 DÉCEMBRE

Année	Encaisse métallique			Devises <sup>2)</sup>	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or <sup>1)</sup>	Argent	Total		Effets suisses	Bons du Trésor <sup>3)</sup>	Obligations escomptées	Total		
	En millions de francs									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	75,5	5,8	81,3	27,7	77,9	—	—	77,9	—	2,7
1908	117,5	7,2	124,7	44,7	63,7	—	—	63,7	—	10,4
1909	124,0	14,4	138,4	48,2	111,0	—	—	111,0	—	14,7
1910	155,6	10,2	165,8	59,1	99,8	—	—	99,8	—	18,0
1911	160,7	9,2	169,9	24,6	130,4	—	7,0	137,4	—	16,8
1912	173,1	12,8	185,9	26,7	146,2	—	5,1	151,3	—	25,5
1913	170,0	20,8	190,8	42,3	100,0	—	9,4	109,4	—	28,4
1914	237,9	24,9	262,8	34,4	114,7	58,0	8,3	181,0	—	19,6
1915	250,1	51,3	301,4	49,6	63,9	75,0	3,5	142,4	—	21,0
1916	345,0	52,5	397,5	63,3	56,3	123,0	4,5	183,8	—	22,1
1917	357,7	51,8	409,5	47,8	88,4	233,0	6,0	327,4	—	45,2
1918	414,7	58,4	473,1	70,6	249,8	312,0	6,5	568,3	—	40,9
1919	517,0	73,6	590,6	94,8	184,1	301,0	2,0	487,1	—	32,7
1920	542,9	121,6	664,5	25,4	167,1	280,0	5,8	452,9	—	36,6
1921	549,5	108,3	657,8	58,8	44,8	287,0	2,9	334,7	—	76,2
1922	535,1	103,9	639,0	74,1	33,9	325,0	2,0	360,9	—	62,2
1923	537,2	90,7	627,9	94,4	102,5	155,0	4,5	262,0	—	85,3
1924	505,9	87,2	593,1	193,3	81,2	78,0	5,7	164,9	—	70,8
1925	467,1	89,3	556,4	222,5	70,2	68,5	3,2	141,9	—	72,4
1926	471,8	72,8	544,6	222,0	91,7	83,1	5,5	180,3	—	60,6
1927	517,0	62,9	579,9	197,9	128,8	71,7	6,2	206,7	—	78,5
1928	533,0	45,8	578,8	258,6	157,1	53,9	6,8	217,8	—	82,9
1929	595,0	23,5	618,5	362,3	95,2	39,1	15,1	149,4	—	75,2
1930	712,9	—	712,9	353,4	86,7	—	8,0	94,7	—	53,4
1931	2 346,9	—	2 346,9	107,0	27,7	0,4	6,5	34,6	—	64,7
1932	2 471,2	—	2 471,2	88,6	12,8	0,2	6,7	19,7	4,6	48,7
1933	1 998,1	—	1 998,1	17,7	19,0	15,2	16,7	50,9	58,3	94,7
1934	1 909,8	—	1 909,8	7,5	13,4	4,0	8,9	26,3	5,9	118,0
1935	1 388,8	—	1 388,8	8,3	25,3	114,6	12,6	152,5	85,5	142,2

1) Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440; à partir du 11 novembre 1921: 1 kg = fr. 3435.555.  
2) En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger seulement.  
3) Jusqu'en 1930, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

# DE LA BANQUE DEPUIS 1907

## SITUATION AU 31 DÉCEMBRE

Fonds publics	Avoirs chez des correspondants en Suisse <sup>4)</sup>	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Total du bilan	Année
				Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes des administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Total		
En millions de francs			%	En millions de francs						
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
3,8	10,5	159,2	51.09	19,5	5,7	0,6	—	25,8	243,8	1907
6,2	8,2	204,1	61.11	21,1	13,1	0,8	—	35,0	292,9	1908
10,8	28,4	261,5	52.91	29,4	39,6	1,4	—	70,4	386,0	1909
10,0	35,0	297,2	55.77	22,4	45,7	0,7	—	68,8	421,0	1910
16,5	18,9	314,8	53.96	24,6	23,8	0,9	—	49,3	419,3	1911
7,1	19,2	339,2	54.80	28,9	25,4	1,2	—	55,5	451,0	1912
6,4	16,1	313,8	60.79	27,4	30,6	1,0	—	59,0	429,9	1913
9,3	14,7	455,9	57.65	54,6	8,6	7,6	—	70,8	589,2	1914
8,1	29,0	465,6	64.72	61,0	14,3	7,4	—	82,7	608,7	1915
6,8	18,2	536,5	74.07	89,8	12,7	27,3	—	129,8	735,1	1916
7,3	18,0	702,3	58.30	89,0	42,6	7,1	—	138,7	908,7	1917
8,6	28,1	975,7	48.49	79,1	20,1	88,4	—	187,6	1 239,0	1918
6,6	36,1	1 036,1	57.00	121,0	18,7	41,5	—	181,2	1 298,2	1919
5,9	35,0	1 023,7	64.90	146,4	11,4	5,4	—	163,2	1 273,1	1920
6,5	27,2	1 009,3	65.17	116,5	7,7	4,4	—	128,6	1 224,7	1921
9,8	18,9	976,4	65.44	147,4	11,0	5,7	—	164,1	1 224,3	1922
8,6	30,0	982,0	63.94	80,0	13,0	10,4	—	103,4	1 166,4	1923
6,8	38,6	913,9	64.89	102,8	8,3	6,0	—	117,1	1 107,5	1924
6,6	34,4	875,8	63.53	113,2	4,7	6,3	—	124,2	1 075,1	1925
6,4	33,6	873,9	62.31	127,0	4,3	5,5	—	136,8	1 087,6	1926
9,2	34,6	917,4	63.20	123,8	18,4	9,2	—	151,4	1 147,5	1927
19,0	40,6	952,6	60.75	141,5	54,0	6,6	—	202,1	1 236,4	1928
5,4	40,2	999,2	61.90	171,7	28,5	7,1	—	207,3	1 288,9	1929
104,0	32,7	1 062,1	67.12	213,2	28,0	7,9	—	249,1	1 391,9	1930
37,9	25,6	1 609,4	145.82	883,2	40,1	44,9	—	968,2	2 659,5	1931
50,8	15,7	1 612,6	153.24	922,3	51,0	67,9	—	1 041,2	2 743,5	1932
27,7	19,9	1 509,5	132.36	629,6	9,4	51,4	—	690,4	2 309,7	1933
52,5	19,2	1 440,3	132.60	539,4	39,6	45,9	—	624,9	2 179,2	1934
44,9	26,7	1 366,3	101.65	357,9	7,6	24,8	16,4	406,7	1 887,4	1935

<sup>4)</sup> En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, les avoirs à l'étranger y sont compris, les avoirs à vue sur l'étranger en sont éliminés.

## SITUATION AU 31 DÉCEMBRE

Année	Or <sup>1)</sup>	Devises	Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Bons du Trésor étrangers en fr. s.	Fonds publics	Avoirs chez des correspondants	
				Effets suisses	Bons du Trésor <sup>2)</sup>	Obligations escomptées	Total					en Suisse	à l'étranger
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1936	2 709,0	57,6	—	7,7	9,5	2,3	19,5	28,5	46,8	—	15,9	14,2	—
1937	2 679,2	513,1	—	5,3	1,7	1,9	8,9	10,3	34,8	—	30,7	11,4	—
1938	2 889,6	279,7	—	52,5	101,5	1,1	155,1	3,8	21,9	—	90,9	9,6	—
1939	2 261,6	361,7	—	46,3	46,4	5,7	98,4	6,8	89,6	—	80,9	16,6	—
1940	2 173,2	996,8	—	63,2	149,3	2,1	214,6	2,8	45,4	—	87,8	20,0	—
1941	2 878,5	679,0	—	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0	—	69,6	15,8	—
1942	3 565,2	61,8	—	123,8	85,3	0,8	209,9	12,0	25,2	—	63,9	16,3	—
1943	4 172,7	83,0	—	92,0	0,4	0,7	93,1	0,3	18,4	—	64,5	14,2	—
1944	4 554,1	102,4	—	69,5	—	1,6	71,1	—	27,6	—	64,2	13,9	—
1945	4 777,0	162,5	—	78,1	39,9	5,9	123,9	6,7	67,6	—	62,1	27,5	—
1946	4 949,9	158,0	—	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2	—	52,7	51,7	—
1947	5 256,2	102,5	—	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6	—	48,4	68,6	—
1948	5 821,0	236,6	—	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0	—	47,4	50,4	—
1949	6 240,2	260,0	—	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0	—	39,7	26,7	—
1950	5 975,8	256,4	—	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0	—	40,9	60,3	—
1951	6 003,8	227,6	—	233,8	4,6	12,7	251,1	1,4	58,9	—	39,9	53,0	—
1952	5 876,1	490,9	—	243,9	—	1,8	245,7	—	64,0	—	40,1	37,5	—
1953	6 086,1	522,2	—	190,8	14,7	1,1	206,6	—	65,2	—	35,5	34,9	—
1954	6 323,4	649,8	—	91,6	2,0	9,6	103,2	—	116,6	—	46,5	41,3	—
1955	6 686,3	624,1	—	129,2	2,0	23,0	154,2	—	131,8	—	45,9	47,8	—
1956	7 102,9	627,0	—	170,9	21,5	80,0	272,4	—	186,9	—	45,7	56,1	—
1957	7 383,5	781,4	—	193,9	—	31,9	225,8	—	52,0	—	45,3	41,4	—
1958	8 329,3	560,9	—	56,0	—	2,3	58,3	—	21,8	—	44,6	33,0	—
1959	8 369,3	534,6	—	50,6	—	7,3	57,9	—	39,7	—	44,2	45,2	6,4
1960	9 454,7	583,0	—	49,2	—	4,3	53,5	—	37,8	—	43,3	45,1	6,8
1961	11 078,0	842,4	—	62,2	—	7,3	69,5	—	66,3	—	42,9	58,3	6,8
1962	11 543,3	867,4	—	67,4	45,0	11,2	123,6	—	71,7	207,0	42,8	77,8	10,2
1963	12 203,8	1 083,3	—	87,5	35,0	19,7	142,2	—	97,5	207,0	51,7	61,5	9,4
1964	11 793,6	1 679,1	431,3	109,8	24,8	28,0	162,6	—	77,7	432,0	65,3	75,3	17,0

1) Evaluation jusqu'au 6 octobre 1936 : 1 kg d'or fin = fr. 3435.555 ; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940 : 1 kg = fr. 4639.13 ; à dater du 31 mai 1940 : 1 kg = fr. 4869.80.  
2) Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

# DE LA BANQUE DEPUIS 1907

## SITUATION AU 31 DÉCEMBRE

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue						Comptes de virements de banques temporairement liés	Engagements à terme	Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Total du bilan	Année
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes des administrations fédérales	Comptes de dépôts	Comptes des accords de paiements et de clearing	Avoirs de banques étrangères <sup>3)</sup>	Total					
En millions de francs	%	En millions de francs										
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
1 482,2	182.76	1 093,9	183,4	29,9	62,9	—	1 370,1	—	—	—	3 505,9	1936
1 530,5	175.05	1 602,6	12,5	35,4	71,9	—	1 722,4	—	—	—	3 902,3	1937
1 751,0	165.02	1 592,6	8,2	31,2	39,9	—	1 671,9	—	—	—	4 081,0	1938
2 049,9	110.33	686,7	10,9	32,0	67,8	—	797,4	—	—	—	3 501,8	1939
2 273,4	95.59	1 018,6	6,8	41,6	119,9	—	1 186,9	—	—	—	3 727,7	1940
2 336,7	123.18	896,9	194,7	44,6	108,9	—	1 245,1	—	—	—	3 880,6	1941
2 637,3	135.18	1 147,8	13,6	42,0	95,7	—	1 299,1	—	—	—	4 226,4	1942
3 048,5	136.87	1 065,3	9,2	47,1	126,7	—	1 248,3	—	—	—	4 597,2	1943
3 548,0	128.35	835,5	27,7	50,9	109,7	—	1 023,8	—	—	—	4 868,6	1944
3 835,2	124.55	843,2	6,6	106,8	162,0	—	1 118,6	—	—	—	5 266,5	1945
4 090,7	121.00	662,3	194,6	84,2	223,5	—	1 164,6	—	—	—	5 499,8	1946
4 383,4	119.91	722,3	127,2	59,4	263,4	—	1 172,3	—	—	—	5 932,1	1947
4 594,3	126.70	960,0	11,2	49,9	221,7	—	1 242,8	—	337,1	—	6 400,6	1948
4 566,3	136.66	1 334,8	105,8	40,9	249,6	—	1 731,1	—	200,0	—	6 721,9	1949
4 663,8	128.13	1 042,1	485,6	75,2	170,2	—	1 773,1	—	—	—	6 658,6	1950
4 927,3	121.85	1 101,9	225,4	41,6	159,9	—	1 528,8	—	—	—	6 675,9	1951
5 121,9	114.73	1 209,2	78,9	39,0	126,8	—	1 453,9	—	—	—	6 796,8	1952
5 228,5	116.40	1 147,3	157,3	64,8	171,5	—	1 540,9	—	—	—	6 996,8	1953
5 411,6	116.85	1 255,2	216,1	49,4	171,5	—	1 692,2	—	—	—	7 327,2	1954
5 515,5	121.23	1 623,8	268,9	15,6	82,1	—	1 990,4	—	—	—	7 738,2	1955
5 809,7	122.26	1 570,6	609,2	17,4	89,2	—	2 286,4	—	—	—	8 340,1	1956
5 931,2	124.49	1 831,1	471,0	16,2	74,7	—	2 393,0	—	—	—	8 574,6	1957
6 109,3	136.34	2 541,2	105,7	18,2	61,3	—	2 726,4	—	—	—	9 098,9	1958
6 343,9	131.93	2 330,7	165,6	16,9	22,1	—	2 535,3	—	—	—	9 141,5	1959
6 854,1	137.94	2 288,4	416,6	18,1	33,3	—	2 756,4	—	390,3	—	10 266,2	1960
7 656,0	144.70	1 996,1	662,5	19,7	37,2	231,5	2 947,0	1 035,0	293,5	—	12 206,6	1961
8 506,1	135.71	2 294,2	355,9	21,6	30,0	98,0	2 799,7	1 035,0	373,0	—	12 994,7	1962
9 035,4	135.07	2 700,0	389,4	27,3	39,3	31,8	3 187,8	1 035,0	357,3	—	13 910,2	1963
9 721,8	121.31	2 907,9	291,5	21,2	24,4	25,6	3 270,6	1 035,0	433,2	3,4	14 787,6	1964

<sup>3)</sup> Avant fin juin 1961 inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

## MOYENNES ANNUELLES

Année	Encaisse métallique			Devises <sup>2)</sup>	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or <sup>1)</sup>	Argent	Total		Effets suisses <sup>3)</sup>	Bons du Trésor <sup>4)</sup>	Obligations escomptées	Total		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	52,1	6,3	58,4	19,0	36,7	—	—	36,7	—	0,6
1908	98,3	8,1	106,4	39,0	24,0	—	—	24,0	—	2,5
1909	121,5	15,2	136,7	49,6	41,7	—	—	41,7	—	4,4
1910	143,3	16,1	159,4	44,7	70,9	—	—	70,9	—	5,9
1911	158,5	14,8	173,3	56,1	60,5	—	5,6	66,1	—	7,0
1912	168,1	13,0	181,1	34,7	78,1	—	4,5	82,6	—	12,2
1913	170,5	23,1	193,6	48,7	57,9	—	2,3	60,2	—	15,7
1914	195,1	17,2	212,3	45,9	103,5	—	7,2	110,7	—	20,1
1915	241,5	47,8	289,3	35,1	108,6	—	3,5	112,1	—	16,9
1916	271,5	54,0	325,5	72,1	126,1	—	1,2	127,3	—	17,7
1917	344,6	52,7	397,3	52,7	170,6	—	0,9	171,5	—	28,3
1918	377,1	55,3	432,4	53,7	321,7	—	2,1	323,8	—	36,4
1919	451,5	64,8	516,3	62,1	418,2	—	1,5	419,7	—	38,7
1920	534,2	93,0	627,2	84,6	303,1	—	4,0	307,1	—	32,3
1921	544,2	122,7	666,9	26,5	308,5	—	1,9	310,4	—	41,9
1922	532,4	111,1	643,5	72,8	251,3	—	1,6	252,9	—	49,1
1923	531,5	100,0	631,5	79,3	254,2	—	4,4	258,6	—	49,1
1924	518,6	94,5	613,1	122,9	153,0	—	4,3	157,3	—	66,6
1925	485,7	89,4	575,1	211,8	87,3	—	2,0	89,3	—	48,6
1926	429,1	85,9	515,0	218,0	105,0	—	2,0	107,0	—	45,6
1927	450,5	69,3	519,8	205,1	131,9	—	5,1	137,0	—	48,6
1928	450,3	56,2	506,5	219,8	144,5	—	7,9	152,4	—	62,8
1929	506,6	37,0	543,6	248,6	125,7	—	8,5	134,2	—	61,3
1930	607,2	5,6	612,8	361,6	40,0	—	8,4	48,4	—	42,2
1931	1 165,0	—	1 165,0	353,7	35,3	—	5,7	41,0	—	45,2
1932	2 546,0	—	2 546,0	81,4	13,9	4,6	4,5	23,0	3,0	45,8
1933	2 119,5	—	2 119,5	21,7	10,2	4,2	5,9	20,3	19,5	53,1
1934	1 788,1	—	1 788,1	14,1	12,3	20,2	6,1	38,6	21,5	75,0
1935	1 457,1	—	1 457,1	18,7	34,0	42,8	8,5	85,3	41,3	87,6

<sup>1)</sup> Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921 : 1 kg d'or fin = fr. 3440 ; à partir du 11 novembre 1921 : 1 kg = fr. 3435.555.  
<sup>2)</sup> En 1907 et 1908, effets étrangers seulement ; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger seulement.  
<sup>3)</sup> Jusqu'en 1931, les bons du Trésor y sont compris.  
<sup>4)</sup> Ce poste n'était pas calculé avant 1932.

# DE LA BANQUE DEPUIS 1907

## MOYENNES ANNUELLES

Fonds publics	Avoirs chez des correspondants en Suisse <sup>5)</sup>	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Année
				Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes des administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Total	
En millions de francs			%	En millions de francs					
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
3,2	9,6	88,9	65.74	15,3	9,4	1,0	—	25,7	1907
9,0	8,5	145,9	72.95	13,6	10,6	1,2	—	25,4	1908
8,0	6,3	191,4	71.41	17,5	18,2	1,3	—	37,0	1909
12,2	28,8	241,4	66.03	15,1	43,0	1,8	—	59,9	1910
12,5	22,4	253,6	68.35	16,3	40,8	1,6	—	58,7	1911
11,1	10,9	269,3	67.25	16,4	25,4	1,4	—	43,2	1912
9,3	11,2	272,4	71.09	15,8	28,5	0,7	—	45,0	1913
11,7	10,4	335,1	63.33	34,5	19,0	4,0	—	57,5	1914
8,9	23,6	409,9	70.57	44,0	20,4	6,3	—	70,7	1915
7,8	13,6	430,3	75.63	94,9	15,8	8,1	—	118,8	1916
7,6	13,4	535,8	74.15	80,9	19,9	10,3	—	111,1	1917
9,7	17,6	733,1	58.98	71,1	14,8	33,0	—	118,9	1918
7,7	21,4	905,8	57.00	73,9	16,7	29,0	—	119,6	1919
6,6	27,6	933,8	67.16	96,0	14,5	10,4	—	120,9	1920
5,8	20,2	925,1	72.09	95,3	12,5	4,8	—	112,6	1921
8,6	21,9	817,6	78.71	181,5	15,6	6,2	—	203,3	1922
8,9	18,4	875,0	72.17	130,0	14,0	8,6	—	152,6	1923
7,1	25,5	850,5	72.08	66,9	28,3	10,0	—	105,2	1924
7,1	21,7	797,6	72.10	98,3	11,8	6,3	—	116,4	1925
6,5	19,1	769,0	66.96	81,7	13,5	7,1	—	102,3	1926
6,5	24,6	798,8	65.06	85,4	19,2	6,3	—	110,9	1927
6,3	22,3	818,3	61.89	82,4	21,3	6,9	—	110,6	1928
3,9	24,9	855,7	63.52	89,4	15,5	7,4	—	112,3	1929
59,9	20,4	894,0	68.54	167,8	31,6	6,8	—	206,2	1930
85,8	15,1	1 141,0	102.09	483,0	25,8	19,1	—	527,9	1931
40,6	9,7	1 508,4	168.79	1 075,1	59,1	61,8	—	1 196,0	1932
61,7	12,0	1 440,1	147.17	702,7	24,8	62,6	—	790,1	1933
46,9	10,3	1 349,2	132.52	515,0	12,5	46,1	—	573,6	1934
55,7	11,2	1 283,0	113.57	349,9	14,0	29,4	5,0	398,3	1935

<sup>5)</sup> En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, les avoirs à l'étranger y sont compris, les avoirs à vue sur l'étranger en sont éliminés.

## MOYENNES ANNUELLES

Année	Or <sup>1)</sup>	Devises	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Fonds publics	Avoirs chez des correspondants	
			Effets suisses	Bons du Trésor <sup>2)</sup>	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1936	1 690,5	23,7	9,4	79,9	4,5	93,8	50,7	63,8	42,4	8,7	—
1937	2 640,0	191,6	6,2	2,0	3,8	12,0	14,3	32,3	17,9	6,6	—
1938	2 849,0	384,3	17,1	16,3	1,5	34,9	5,7	22,7	74,4	6,0	—
1939	2 530,2	280,3	24,3	64,8	3,0	92,1	7,8	36,4	93,2	7,5	—
1940	2 144,9	517,0	67,5	143,1	3,4	214,0	6,5	66,8	86,2	8,5	—
1941	2 347,3	1 153,5	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	25,4	73,5	7,5	—
1942	3 390,6	175,1	76,2	25,4	1,2	102,8	6,8	19,4	66,3	7,1	—
1943	3 774,4	65,6	87,1	61,2	0,7	149,0	0,4	16,7	64,8	7,4	—
1944	4 384,3	90,1	76,2	20,0	1,0	97,2	1,4	17,0	64,3	7,6	—
1945	4 691,1	117,3	68,1	112,8	1,1	182,0	0,3	19,6	63,8	9,3	—
1946	4 818,0	171,7	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	36,3	58,8	13,3	—
1947	5 129,9	113,6	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	59,7	50,8	16,8	—
1948	5 662,7	135,7	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	59,5	47,7	16,8	—
1949	6 046,1	305,2	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	27,6	41,7	9,7	—
1950	6 179,4	297,9	86,8	0,7	1,2	88,7	0,0	23,3	41,2	11,3	—
1951	6 000,9	225,5	150,0	2,6	2,3	154,9	0,1	30,9	40,1	13,8	—
1952	5 847,5	337,1	201,2	0,8	3,4	205,4	0,3	30,0	40,1	13,0	—
1953	5 998,7	511,4	191,6	0,7	0,9	193,2	—	24,7	35,8	13,0	—
1954	6 176,7	517,5	111,9	0,5	1,5	113,9	—	26,1	43,7	14,5	—
1955	6 304,5	597,9	88,9	1,2	8,6	98,7	—	44,7	46,1	17,1	—
1956	6 794,6	585,8	100,5	1,6	15,8	117,9	—	47,7	45,4	19,8	—
1957	7 096,4	538,3	128,5	0,5	15,8	144,8	—	31,6	45,4	16,3	—
1958	7 957,8	539,2	108,6	0,1	2,6	111,3	—	11,4	44,9	11,2	—
1959	8 285,9	444,1	46,6	—	0,7	47,3	—	8,5	44,3	10,5	4,9
1960	8 151,0	522,4	48,2	0,0	1,7	49,9	—	15,6	43,6	13,4	7,1
1961	10 049,6	1 121,6	48,0	—	1,5	49,5	—	13,8	43,0	13,0	8,1
1962	10 613,6	827,3	53,6	1,1	5,3	60,0	—	16,1	42,8	16,1	10,4
1963	10 753,3	844,1	59,6	2,7	4,5	66,8	—	17,5	91,9	16,3	11,5
1964	11 080,6	1 232,4	77,0	5,2	9,8	92,0	—	29,4	58,3	20,0	22,5

1) Evaluation jusqu'au 6 octobre 1936: 1 kg d'or fin = fr. 3435.555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639.13; à dater du 31 mai 1940: 1 kg = fr. 4869.80.  
2) Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.



# DE LA BANQUE DEPUIS 1907

## MOYENNES ANNUELLES

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue						Comptes de virements de banques temporairement liés	Engagements à terme	Année
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes des administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Avoir de banques étrangères <sup>3)</sup>	Total			
En millions de francs	%	En millions de francs								
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
1 293,9	130.64	541,3	29,0	27,7	27,2	—	625,2	—	—	1936
1 378,4	191.51	1 305,3	86,1	28,4	69,5	—	1 489,3	—	—	1937
1 555,4	183.17	1 703,7	18,1	44,1	45,0	—	1 810,9	—	—	1938
1 802,3	140.38	1 093,2	12,0	33,1	44,4	—	1 182,7	—	—	1939
2 081,9	103.02	744,3	4,4	38,6	80,5	—	867,8	—	—	1940
2 107,8	111.36	1 309,1	60,8	50,5	102,0	—	1 522,4	—	—	1941
2 251,4	150.60	1 197,1	86,7	52,5	99,4	—	1 435,7	—	—	1942
2 646,5	142.62	1 195,9	54,3	45,4	127,1	—	1 422,7	—	—	1943
3 025,1	144.93	1 097,2	146,1	60,2	129,8	—	1 433,3	—	—	1944
3 517,6	133.36	1 017,8	42,7	83,0	137,1	—	1 280,6	—	—	1945
3 633,2	132.61	813,8	131,9	90,8	189,9	—	1 226,4	—	—	1946
3 940,6	130.18	734,0	147,2	74,4	242,9	—	1 198,5	—	—	1947
4 167,9	135.86	935,0	64,5	51,6	256,6	—	1 307,7	—	401,9	1948
4 259,9	141.93	1 373,0	149,1	54,2	240,9	—	1 817,2	—	269,3	1949
4 239,6	145.75	1 512,1	305,5	58,6	242,4	—	2 118,6	—	176,0 <sup>4)</sup>	1950
4 419,5	135.78	1 269,2	384,0	51,3	153,0	—	1 857,5	—	—	1951
4 596,2	127.22	1 176,7	319,5	41,7	154,2	—	1 692,1	—	—	1952
4 783,6	125.40	1 373,9	203,8	99,8	127,7	—	1 805,2	—	—	1953
4 904,0	125.95	1 354,5	229,1	54,4	164,2	—	1 802,2	—	—	1954
5 056,8	124.67	1 397,2	303,2	30,3	142,9	—	1 873,6	—	—	1955
5 189,7	130.92	1 672,0	458,7	17,7	74,3	—	2 222,7	—	—	1956
5 467,2	129.80	1 788,4	283,8	17,6	106,4	—	2 196,2	—	—	1957
5 501,2	144.66	2 600,3	270,6	17,9	66,5	—	2 955,3	—	—	1958
5 705,3	145.23	2 610,3	264,9	17,8	36,4	—	2 929,4	—	—	1959
6 042,4	134.90	2 112,3	289,0	17,6	23,8	—	2 442,7	—	399,2 <sup>5)</sup>	1960
6 672,9	150.60	2 346,5	684,9	21,2	29,8	222,6 <sup>6)</sup>	3 198,4	1 035,0 <sup>7)</sup>	397,8	1961
7 358,9	144.23	2 034,2	326,4	21,7	23,6	187,6	2 593,5	1 035,0	399,4	1962
8 002,8	134.37	2 046,3	195,1	26,0	21,6	59,7	2 348,7	1 035,0	399,1	1963
8 638,6	128.27	2 059,2	283,1	24,5	27,0	32,2	2 426,0	1 035,0	483,3	1964

<sup>3)</sup> Avant fin juin 1961 inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.      <sup>6)</sup> Moyenne fin juin à décembre.

<sup>4)</sup> Moyenne janvier à juillet.      <sup>7)</sup> Moyenne fin mars à décembre.

<sup>5)</sup> Moyenne octobre à décembre.

## MOUVEMENT

Année	Caisse	Devises 1)	Escompte					Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nan- tissement	Transac- tions en fonds publics
			Portefeuille suisse							
			Effets suisses		Bons du Trésor <sup>2)</sup>	Obliga- tions	Total			
			Montant	Moyenne des jours à courir						
En millions de francs			Jours	En millions de francs						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	1 819,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	6,4
1908	2 567,9	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	37,5
1909	2 890,5	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	44,0
1910	3 265,4	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	40,4
1911	3 548,0	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	46,5
1912	3 920,1	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	16,0
1913	3 798,2	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	12,4
1914	4 434,9	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	15,6
1915	3 649,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	5,6
1916	4 250,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	8,3
1917	4 479,0	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	6,8
1918	6 219,3	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	4,4
1919	5 690,1	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	2,9
1920	6 181,3	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	6,7
1921	5 964,1	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	6,5
1922	5 997,1	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	7,4
1923	5 818,9	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	4,5
1924	5 684,6	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	4,0
1925	6 314,6	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	27,3
1926	6 520,5	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	7,3
1927	7 056,5	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	12,8
1928	6 801,1	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	72,5
1929	6 689,1	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	37,5
1930	6 948,2	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	309,0
1931	9 386,6	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	449,9
1932	6 566,4	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	58,8
1933	6 171,0	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	88,0
1934	5 248,5	3 025,3	79,9	53	573,5	33,1	686,5	88,5	437,9	52,5
1935	5 706,7	4 566,6	245,7	52	431,6	57,5	734,8	272,8	664,9	119,9

1) De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes des correspondants étrangers est compris dans celui des comptes des correspondants en Suisse (col. 12).

2) Jusqu'en 1930, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

# DE LA BANQUE DEPUIS 1907

## MOUVEMENT

Comptes des correspondants en Suisse <sup>3)</sup>	Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque <sup>4)</sup>	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
En millions de francs										
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
1 143,2	64,5	5 019,5	—	367,0	5,5	—	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	131,0	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	—	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	286,5	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	—	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	360,9	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	—	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	399,4	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	—	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	454,8	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	—	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	483,3	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	—	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	323,5	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	—	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	276,5	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	—	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	254,0	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	—	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	266,3	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	—	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	381,2	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	—	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	420,6	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	—	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	477,2	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	—	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	371,8	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	—	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	293,9	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	—	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	358,4	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	—	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	459,2	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	—	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	433,0	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	—	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	430,4	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	—	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	488,9	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	—	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	593,3	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	—	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	589,0	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	—	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	549,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	—	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	628,6	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	—	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	584,1	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	—	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2 321,2	511,2	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	—	160,0	113 801,0	4 824,6	1933
2 292,0	467,0	39 524,8	2 151,1	11 038,7	790,2	—	136,0	104 803,8	4 013,8	1934
2 222,7	320,5	39 566,4	2 113,7	9 803,0	542,0	2 157,9	110,5	109 537,7	3 267,8	1935

<sup>3)</sup> De 1907 à 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers y est compris; dès 1928, celui des comptes de correspondants en Suisse seulement.

<sup>4)</sup> Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

## MOUVEMENT

Année	Caisse <sup>1)</sup>	Devises	Escompte					Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Transactions en fonds publics
			Portefeuille suisse							
			Effets suisses		Bons du Trésor <sup>2)</sup>	Obligations	Total			
			Montant	Moyenne des jours à courir						
En millions de francs			Jours	En millions de francs						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1936	6 899,0	2 313,5	53,3	54	650,0	22,0	725,3	234,0	343,7	215,4
1937	6 030,0	7 893,4	39,0	55	10,6	21,0	70,6	63,0	165,9	31,5
1938	8 435,8	4 736,6	122,6	74	295,2	9,3	427,1	28,6	107,5	102,4
1939	9 870,8	5 348,1	106,3	75	449,8	19,7	575,8	41,4	277,2	118,5
1940	9 291,5	6 105,8	324,2	79	1 281,4	20,4	1 626,0	46,4	404,0	22,0
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	24,0
1942	9 194,0	5 280,4	462,3	86	474,6	6,9	943,8	49,9	152,6	15,3
1943	9 683,4	1 936,9	459,2	85	663,2	3,9	1 126,3	16,4	134,0	4,4
1944	10 522,5	3 119,5	566,8	77	404,1	8,3	979,2	19,8	141,5	4,9
1945	12 005,6	6 734,2	408,3	74	977,8	10,7	1 396,8	65,7	276,1	7,0
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	17,4
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	11,5
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	5,0
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	16,1
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	5,9
1951	15 933,8	6 960,0	842,5	79	27,5	23,1	893,1	2,9	437,7	4,4
1952	16 645,0	9 518,0	1 264,9	85	8,1	12,5	1 285,5	1,6	448,6	4,7
1953	17 130,8	13 518,0	1 100,3	88	23,7	4,7	1 128,7	—	358,8	63,9
1954	18 230,1	17 961,2	817,7	86	2,0	14,7	834,4	—	474,9	22,3
1955	18 609,2	21 665,5	836,9	83	23,7	63,7	924,3	—	774,8	4,6
1956	23 143,6	22 895,8	922,1	81	36,5	124,7	1 083,3	—	847,6	27,7
1957	35 038,4	19 667,6	1 053,6	43 <sup>3)</sup>	0,3	63,2	1 117,1	—	559,9	0,6
1958	33 429,7	24 195,4	827,5	45 <sup>4)</sup>	0,3	6,7	834,5	—	217,0	23,4
1959	29 399,6	19 956,0	523,3	50 <sup>4)</sup>	—	9,8	533,1	—	202,9	19,3
1960	29 297,6	33 172,5	533,8	51 <sup>4)</sup>	0,5	9,5	543,8	—	331,0	7,7
1961	35 856,9	30 831,8	532,4	49 <sup>4)</sup>	—	13,9	546,3	—	366,8	10,3
1962	38 492,0	51 924,5	476,8	61 <sup>4)</sup>	49,5	36,2	562,5	—	412,6	45,2
1963	43 696,3	52 243,4	307,3	47 <sup>4)</sup>	68,6	39,1	415,0	—	534,6	585,0
1964	48 384,3	47 794,0	475,3	25 <sup>4)</sup>	158,3	73,8	707,4	—	644,0	20,9

<sup>1)</sup> Depuis 1938, l'or à l'étranger est compris dans ce chiffre.  
<sup>2)</sup> Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.  
<sup>3)</sup> Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés dans le deuxième semestre 1957, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.  
<sup>4)</sup> Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

# DE LA BANQUE DEPUIS 1907

## MOUVEMENT

Comptes des correspondants		Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en Suisse	à l'étranger										
En millions de francs											
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
2 150,5	—	296,6	41 231,0	1 990,9	11 230,1	609,4	2 627,7	104,0	118 067,9	3 066,7	1936
2 311,6	—	287,5	44 139,2	2 357,1	9 161,2	574,6	3 680,8	134,8	128 825,4	3 712,9	1937
2 298,6	—	272,5	41 076,5	2 492,3	9 636,8	496,5	3 589,6	138,4	113 198,6	3 563,9	1938
2 446,0	—	307,5	41 412,6	2 677,2	11 175,3	589,3	3 905,3	181,9	125 049,3	3 331,8	1939
2 496,4	—	283,9	34 238,1	3 764,3	16 059,7	674,5	5 179,8	161,4	141 568,3	2 130,3	1940
2 748,6	—	322,3	32 947,5	3 986,0	17 767,6	653,2	9 933,9	205,5	138 483,8	1 791,6	1941
3 006,0	—	406,7	35 633,6	4 039,9	18 487,5	562,3	9 913,8	164,8	143 977,4	2 010,8	1942
3 233,4	—	386,4	34 775,8	4 075,5	23 190,7	425,1	9 855,9	167,6	150 645,4	1 877,5	1943
3 369,4	—	341,5	33 575,0	4 196,7	23 427,9	776,4	6 788,2	152,5	150 264,2	1 661,1	1944
3 884,4	—	372,3	37 791,6	4 334,4	26 930,4	1 182,0	3 590,8	188,1	169 458,1	1 827,8	1945
5 086,4	—	489,7	48 765,6	5 160,5	26 501,4	613,7	18 759,7	227,5	209 443,8	2 467,6	1946
6 034,0	—	586,0	56 150,8	6 128,5	28 357,7	512,5	32 066,0	292,0	250 367,6	3 232,0	1947
6 347,5	—	647,0	60 726,3	6 475,6	27 141,3	401,4	38 499,3	325,8	264 778,4	3 762,7	1948
5 878,7	—	555,6	55 864,0	5 990,3	28 040,8	379,9	38 824,8	310,0	257 165,5	3 320,3	1949
6 104,3	—	579,9	61 896,7	6 449,1	25 148,7	547,7	24 140,2	259,2	246 919,6	3 162,1	1950
6 585,2	—	670,0	75 414,9	7 023,5	28 867,5	357,6	36 881,3	245,0	296 821,6	3 685,1	1951
6 817,3	—	680,4	81 565,3	7 408,2	29 370,4	289,9	22 289,3	255,9	291 769,5	3 496,5	1952
6 980,9	—	518,0	86 311,5	7 431,8	29 820,7	962,0	19 639,7	238,6	300 436,6	3 394,6	1953
7 466,1	—	535,7	101 534,2	7 812,4	30 470,3	825,9	18 819,1	252,9	324 828,1	3 589,4	1954
7 992,6	—	488,8	120 290,7	8 446,0	32 726,7	778,6	15 930,9	289,2	359 430,7	3 873,8	1955
8 810,3	—	494,1	138 809,8	9 241,4	33 896,8	457,8	15 351,0	351,9	386 756,6	4 135,0	1956
9 381,3	—	523,3	157 939,4	9 907,1	37 889,1	402,4	26 041,6	434,8	483 891,1	4 794,2	1957
9 423,3	—	475,4	175 439,9	10 287,8	37 910,9	688,9	18 024,4	399,1	477 050,6	4 200,2	1958
9 962,6	1 447,0	462,0	244 499,6	10 945,2	37 738,9	1 018,8	6 718,9	366,3	524 253,8	5 191,1	1959
11 176,5	2 527,8	477,7	325 786,5	12 191,1	42 908,7	1 100,4	2 934,5	485,8	646 506,7	6 553,6	1960
12 575,5	25 986,0	622,2	384 805,1	13 453,2	47 980,5	1 607,2	2 936,4	463,3	769 982,6	8 051,5	1961
14 348,7	22 492,4	656,8	508 180,6	15 271,4	58 630,9	1 442,2	2 793,7	476,5	957 725,1	10 110,3	1962
15 746,1	3 920,0	819,2	600 883,0	16 889,5	62 531,7	2 632,4	2 038,6	455,7	1 065 988,4	9 652,0	1963
17 333,5	8 593,6	897,2	628 870,9	19 239,5	67 257,3	762,6	2 183,3	502,9	1 131 729,9	10 201,0	1964

## RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Année	Produit des opérations en or et en devises	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des fonds publics appartenant à la Banque <sup>2)</sup>	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse <sup>3)</sup>	Commissions <sup>4)</sup>	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt <sup>5)</sup>	Bénéfice brut
		dont escompte											
		Total	d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor <sup>1)</sup>	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
En 1000 francs													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1907/08	1 563	1 979	1 977	—	—	—	117	496	738	69	20	473	4 509
1909	1 098	1 304	1 303	—	—	—	158	360	337	116	29	444	2 958
1910	1 270	2 502	2 490	—	—	—	247	481	1 084	69	5	1 415	4 243
1911	1 628	2 315	2 267	—	35	—	302	527	866	87	19	1 313	4 431
1912	1 117	3 430	3 233	—	183	—	568	479	396	125	22	705	5 432
1913	1 849	2 994	2 868	—	110	—	830	407	454	149	18	841	5 860
1914	1 208	5 292	4 472	427	371	—	1 046	527	487	192	19	426	8 345
1915	÷ 421	5 458	2 264	3 014	168	—	840	418	1 096	259	9	323	7 336
1916	2 470	5 874	939	4 872	51	—	920	382	1 520	321	12	288	11 211
1917	900	8 155	1 076	7 027	42	—	1 471	366	1 474	458	8	475	12 357
1918	1 120	10 660	4 813	5 734	103	—	2 106	520	1 553	695	140	25	16 769
1919	999	15 887	6 628	9 162	87	—	2 402	552	1 734	656	192	163	22 259
1920	3 996	11 696	7 149	4 343	191	—	1 956	446	4 164	619	189	187	22 879
1921	1 715	11 612	2 915	8 593	91	—	2 162	1 387	833	677	117	333	18 170
1922	4 640	4 492	848	3 575	55	—	2 070	747	1 288	752	130	497	13 622
1923	2 839	5 918	1 344	4 408	156	—	2 201	770	1 126	627	87	473	13 095
1924	909	3 606	3 246	175	175	—	3 323	609	1 617	525	137	867	9 859
1925	4 273	1 841	1 199	551	85	—	2 403	704	1 527	653	188	252	11 337
1926	4 927	2 419	1 177	1 169	68	—	2 064	543	1 098	539	249	267	11 572
1927	4 775	3 352	2 145	1 029	174	—	2 184	485	1 784	621	315	390	13 126
1928	5 222	4 240	2 970	995	271	—	2 821	475	496	578	393	468	13 757
1929	6 402	4 149	2 862	994	287	—	2 738	339	550	539	289	373	14 633
1930	7 646	1 658	972	422	258	—	1 675	1 359	468	727	287	778	13 042
1931	6 941	997	611	250	116	—	1 384	831	316	789	310	328	11 240
1932	4 660	517	300	91	89	16	1 375	2 240	197	662	340	310	9 681
1933	3 626	713	214	100	108	268	1 400	2 391	144	930	251	204	9 251
1934	3 529	1 338	256	606	117	338	1 926	1 203	119	698	234	217	8 830
1935	1 630	2 930	799	1 028	186	898	2 806	1 374	169	677	100	186	9 500

1) Jusqu'en 1930, escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.  
2) Non compris les amortissements.  
3) Y compris intérêts des comptes de chèques postaux.  
4) Y compris droits de garde et location de coffres-forts.  
5) Intérêts à l'Administration fédérale compris.

# DE LA BANQUE DEPUIS 1907

## RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Frais d'administration	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais de confection des billets y compris attribution à la provision	Provisions et pertes sur l'or <sup>8)</sup>	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles	sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées						
En 1000 francs											
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
2 068	—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
1 399	—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
1 307	—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
1 355	—	225	68	91	87	30	2 575	258	1 000	1 317	1911
1 381	—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
1 426	—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
1 572	—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
1 498	—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
1 571	—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
1 844	—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
2 550	—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
3 577	—	454	1 878	5 046	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
3 749	—	2 253	367	3 426	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
3 715	2 500	1 000	146	1 233	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
3 885	—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
3 825 <sup>6)</sup>	1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
3 630	—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
3 708	—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
3 525	300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
3 597	800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
4 204 <sup>7)</sup>	262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
4 153	—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
3 873	—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
3 913	—	688	—	66	869	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
3 909	—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
3 532	—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933
3 390	170	123	—	27	÷ 133 <sup>9)</sup>	—	5 253	500	1 500	3 253	1934
3 455	200	173	—	13	406	—	5 253	500	1 500	3 253	1935

<sup>6)</sup> Y compris fr. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

<sup>7)</sup> Y compris fr. 635 000, provision pour risques non assurés.

<sup>8)</sup> Y compris les frais d'importation de numéraire de 1907/08 à 1915.

<sup>9)</sup> Réserves non utilisées pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

## RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Année	Produit des opérations en or et en devises <sup>1)</sup>	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des fonds publics appartenant à la Banque <sup>3)</sup>	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse <sup>4)</sup>	Commissions <sup>5)</sup>	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt <sup>6)</sup>	Bénéfice brut
		dont escompte											
		Total	d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor <sup>2)</sup>	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
En 1000 francs													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1936	1 562	3 304	237	1 830	111	1 106	2 165	1 270	145	736	170	219	9 133
1937	5 904	365	108	22	56	165	818	1 272	55	737	193	171	9 173
1938	10 429	523	259	159	23	67	571	2 445	46	673	95	181	14 601
1939	4 857	1 153	323	692	41	82	895	2 511	59	475	198	147	10 001
1940	3 454	2 676	872	1 580	54	81	1 668	3 087	75	546	146	132	11 520
1941	6 503	1 513	783	520	23	114	642	2 555	56	634	122	134	11 891
1942	9 294	1 210	853	138	19	108	484	2 183	48	669	146	133	13 901
1943	7 098	1 365	963	335	10	18	419	2 269	49	568	82	137	11 713
1944	8 424	1 241	959	198	14	17	426	2 198	50	674	136	131	13 018
1945	8 550	2 232	725	1 455	14	7	480	2 072	52	624	223	130	14 103
1946	16 725	859	628	89	37	14	868	1 377	93	1 154	138	142	21 072
1947	10 756	811	517	127	108	55	1 427	1 515	147	1 899	—	175	16 380
1948	7 168	2 134	1 827	44	163	95	1 498	1 736	176	2 345	95	150	15 002
1949	7 689	1 902	1 814	14	34	37	700	1 386	80	1 409	116	164	13 118
1950	10 470	1 623	1 567	11	16	25	552	1 350	81	1 223	151	171	15 279
1951	7 888	2 811	2 641	127	31	1	770	1 459	130	1 266	179	176	14 327
1952	8 232	3 934	3 537	328	53	5	736	1 303	117	934	139	191	15 204
1953	9 699	3 751	3 295	435	14	—	605	1 258	114	1 214	171	206	16 606
1954	10 689	2 705	2 192	489	19	—	622	1 356	126	971	102	223	16 348
1955	16 735	2 298	1 832	347	115	—	1 090	1 366	168	967	607	231	23 000
1956	19 215	2 648	1 975	464	206	—	1 149	1 550	182	864	571	234	25 945
1957	16 894	3 329	2 860	176	289	—	981	1 702	187	712	591	246	24 150
1958	15 293	3 005	2 920	9	71	—	417	1 408	147	679	518	251	21 216
1959	16 167	1 385	1 368	—	13	—	254	1 793	99	502	564	251	20 513
1960	19 970	1 354	1 318	—	33	—	463	2 192	111	465	840	262	25 133
1961	25 750	1 337	1 297	—	27	—	390	1 776	112	537	912	284	30 530
1962	25 863	1 483	1 374	5	101	—	465	2 497	135	648	1 141	292	31 940
1963	25 889	1 541	1 396	58	83	—	505	8 416	147	601	1 088	302	37 885
1964	24 898	2 033	1 753	85	191	—	936	12 367	200	635	1 533	347	42 255

<sup>1)</sup> Y compris le produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger.  
<sup>2)</sup> Depuis 1948, escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.  
<sup>3)</sup> Y compris les bons du Trésor étrangers en francs suisses, sans amortissements.  
<sup>4)</sup> Jusqu'en 1949, y compris intérêts des comptes de chèques postaux.  
<sup>5)</sup> Y compris droits de garde et location de coffres-forts.  
<sup>6)</sup> Jusqu'en 1936, intérêts à l'Administration fédérale compris.



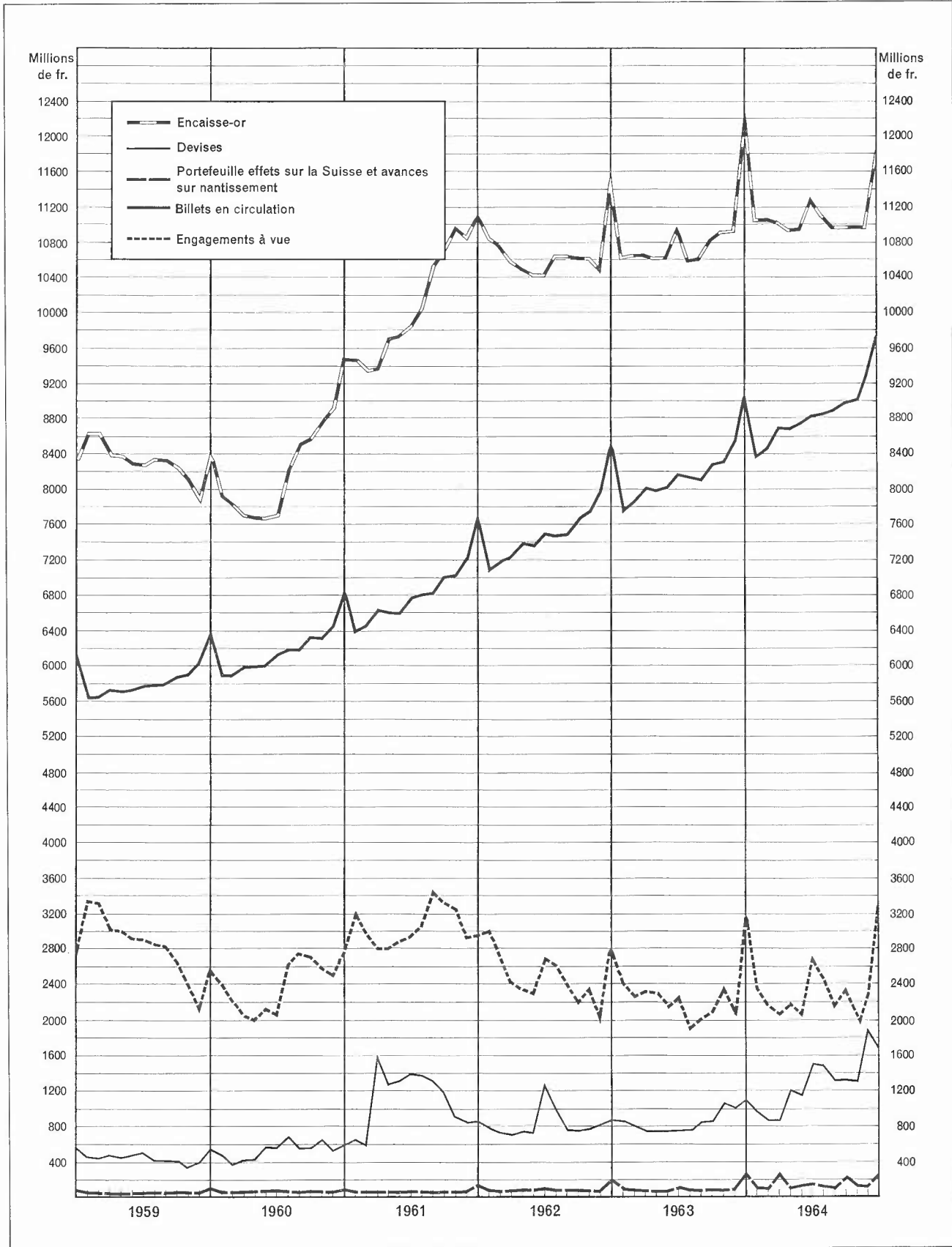
# DE LA BANQUE DEPUIS 1907

## RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Frais d'administration	Impôts et droits y compris attribution à la provision	Frais de confection des billets y compris attribution à la provision	Provisions et pertes sur l'or, frais de stérilisation	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles	sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées						
En 1000 francs											
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
3 459	112	258	—	46	5	—	5 253	500	1 500	3 253	1936
3 443	—	450	—	27	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1937
3 689	117	1 802	—	37	3 703	—	5 253	500	1 500	3 253	1938
3 764	—	946	—	38	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1939
4 308	735	1 058	—	166	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1940
3 774	1 147	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941
4 238	188	2 500	—	562	—	1 000	5 413	500	1 500	3 413	1942
4 370	323	1 535	—	72	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1943
5 273	300	1 500	—	532	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1944
4 836	239	2 300	—	715	—	600	5 413	500	1 500	3 413	1945
5 293	—	5 000	4 140 <sup>11)</sup>	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 563	480	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 056	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 210	—	—	451 <sup>12)</sup>	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 331	—	500	1 501 <sup>12)</sup>	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950
7 409	—	—	799 <sup>12)</sup>	347	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1951
7 492	250	1 500	—	190	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1952
7 976 <sup>7)</sup>	250	1 500	—	608	—	500	5 772	500	1 500	3 772	1953
7 786	—	2 500	—	290	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1954
8 501 <sup>7)</sup>	—	6 000	—	727	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1955
11 138 <sup>8)</sup>	300	5 000	—	2 035	—	1 200	6 272	1 000	1 500	3 772	1956
10 088 <sup>8)</sup>	300	5 000	—	990	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1957
9 871 <sup>10)</sup>	—	3 000	—	2 073	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1958
8 959	—	3 000	—	2 282	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1959
8 883	400	3 000	4 087 <sup>12)</sup>	1 741	—	750	6 272	1 000	1 500	3 772	1960
9 432	—	6 000	5 362 <sup>12)</sup>	1 893	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1961
10 366	400	6 000	4 358 <sup>12)</sup>	2 973	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1962
11 603	200	10 000	5 812 <sup>12)</sup>	2 427	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1963
13 172 <sup>10)</sup>	400	10 000	7 914 <sup>12)</sup>	2 926	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1964

7) Y compris fr. 500 000, provision pour risques non assurés.  
8) Y compris fr. 1 000 000, provision pour risques non assurés, et fr. 1 700 000, provision pour le cinquantenaire de la Banque.  
9) Y compris fr. 1 500 000, provision pour risques non assurés.  
10) Y compris fr. 1 000 000, provision pour risques non assurés.  
11) Provision pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération placés sur le marché.  
12) Intérêts pour bons du Trésor de la Confédération placés sur le marché.  
13) Intérêts pour bons du Trésor de la Confédération placés sur le marché fr. 4 362 000 et provision pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération placés sur le marché fr. 1 000 000.

SITUATION EN FIN DE MOIS



# TAUX D'ESCOMPTE ET TAUX DES AVANCES SUR NANTISSEMENT DE LA BANQUE DEPUIS SON OUVERTURE

Annexe N° 7

Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
	%	Durée jours	%	Durée jours		%	Durée jours	%	Durée jours
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1907 20 Juin .....	4½	56	5	56	10 Septembre ....	5	113	6	14
15 Août .....	5	84	5½	84	24 Septembre ....	—	—	5½	99
7 Novembre .....	5½	70	6	70	1915 1 <sup>er</sup> Janvier .....	4½	1 371	5	1 280
1908 16 Janvier .....	5	7	5½	7	1918 4 Juillet .....	—	—	5½	91
23 Janvier .....	4½	28	5	28	3 Octobre .....	5½	322	6	917
20 Février .....	4	28	4½	28	1919 21 Août .....	5	595	—	—
19 Mars .....	3½	322	4	441	1921 7 Avril .....	4½	126	5½	126
1909 4 Février .....	3	252	—	—	11 Août .....	4	203	5	203
3 Juin .....	—	—	3½	133	1922 2 Mars .....	3½	168	4½	168
14 Octobre .....	3½	28	4	28	17 Août .....	3	331	4	331
11 Novembre .....	4	56	4½	56	1923 14 Juillet .....	4	831	5	831
1910 6 Janvier .....	3½	49	4	210	1925 22 Octobre .....	3½	1 624	4½	1 624
24 Février .....	3	161	—	—	1930 3 Avril .....	3	98	4	98
4 Août .....	3½	49	4½	84	10 Juillet .....	2½	196	3½	196
22 Septembre .....	4	35	—	—	1931 22 Janvier .....	2	1 562	3	748
27 Octobre .....	4½	70	5	70	1933 8 Février .....	—	—	2½	814
1911 5 Janvier .....	4	42	4½	42	1935 3 Mai .....	2½	495	3½	495
16 Février .....	3½	224	4	224	1936 9 Septembre .....	2	78	3	78
28 Septembre .....	4	350	4½	350	26 Novembre .....	1½	7 475	2½	7 475
1912 12 Septembre .....	4½	77	5	77	1957 15 Mai <sup>1)</sup> .....	2½	652	3½	652
28 Novembre .....	5	259	5½	259	1959 26 Février <sup>2)</sup> .....	2	1 955	3	1 955
1913 14 Août .....	4½	161	5	161	1964 3 Juillet <sup>3)</sup> .....	2½	181 <sup>4)</sup>	3½	181 <sup>4)</sup>
1914 22 Janvier .....	4	28	4½	189					
19 Février .....	3½	161	—	—					
30 Juillet .....	4½	1	5½	1					
31 Juillet .....	5½	3	6	3					
3 Août .....	6	38	7	38					

1) Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires : stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¾/0 du 1<sup>er</sup> avril au 24 juillet 1957; 2/0 du 25 juillet 1957 au 25 février 1959; autres stocks obligatoires 2/0 du 1<sup>er</sup> avril au 24 juillet 1957.  
2) Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires : stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¾/0 depuis le 1<sup>er</sup> juin 1959; autres stocks obligatoires 2 1/2 0/0 du 26 février au 31 mai 1959.  
3) Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires : stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2 1/4 0/0 depuis le 6 juillet 1964; autres stocks obligatoires 2 1/2 0/0 depuis le 6 juillet 1964.  
4) Jusqu'au 31 décembre 1964.

## TRAFIC DE COMPENSATION

Année	Chambres de compensation pour traites et chèques									Clearing des titres pour opérations au comptant	
	Bâle	Berne	La Chaux-de-Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total	Bâle	Zurich
Nombre des membres au 31 décembre											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1960	14	12	4	13	11	4	8	7	73	21	25
1961	14	12	4	13	12	4	8	7	74	20	25
1962	14	12	4	13	12	5	8	7	75	20	26
1963	14	12	4	13	12	6	8	7	76	20	26
1964	14	12	4	13	11	6	8	7	75	20	26
Nombre d'effets											
1960	60 287	37 590	1 937	190 795	88 813	4 100	11 006	171 280	565 808	—	—
1961	63 275	44 644	1 999	223 096	104 422	4 136	10 600	181 056	633 228	—	—
1962	66 588	46 507	2 185	253 406	117 754	4 883	10 990	189 445	691 758	—	—
1963	65 970	44 107	2 087	277 102	118 673	5 398	11 349	193 688	718 374	—	—
1964	63 191	47 131	1 904	310 896	122 514	4 797	11 599	207 475	769 507	—	—
Mouvement total (en 1000 francs)											
1960	2 133 759	237 136	23 472	2 301 416	601 264	18 714	72 856	1 164 978	6 553 595	802 280	2 766 713
1961	2 514 322	296 435	24 257	2 980 611	751 525	26 079	96 365	1 361 862	8 051 456	994 863	3 872 647
1962	3 277 282	337 340	28 739	4 051 252	804 640	36 191	93 778	1 481 038	10 110 260	913 511	3 688 554
1963	2 824 012	355 255	30 634	3 915 794	750 230	44 977	93 053	1 638 001	9 651 956	642 451	3 010 573
1964	3 131 453	374 441	32 481	3 889 284	804 049	40 571	101 405	1 827 361	10 201 045	682 880	3 065 277
Du mouvement total ont été réglés par compensation proprement dite (en pour-cent)											
1960	52.70	50.05	19.22	56.88	61.95	32.55	45.88	70.45	57.82	63.53	77.58
1961	50.46	49.95	23.84	58.05	64.85	25.21	40.98	68.85	57.43	66.55	78.68
1962	55.54	51.34	23.38	55.43	69.51	32.18	45.24	65.00	57.58	64.06	79.31
1963	54.52	48.99	20.20	56.43	69.20	34.80	46.43	63.35	57.45	64.39	77.93
1964	58.63	49.67	22.69	58.03	68.79	31.57	44.30	62.78	59.26	65.68	78.61

# LISTE

## DES MEMBRES DES AUTORITÉS ET DES ORGANES DE LA BANQUE

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1965

---

### I. PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(Période administrative 1963-1967)

B. Galli, D<sup>r</sup> en droit, conseiller national, avocat, Lugano, président  
P. Jäggi, D<sup>r</sup> en droit, professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président

### II. CONSEIL DE BANQUE

(Période administrative 1963-1967)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (\*)

- |   |   |
|---|---|
| B. Galli, D <sup>r</sup> en droit, conseiller national, avocat, Lugano, président   | * J. Golay, D <sup>r</sup> ès sc. écon., professeur à l'Université de Lausanne, Lausanne  |
| P. Jäggi, D <sup>r</sup> en droit, professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président  | * M. Haffter, D <sup>r</sup> en droit, président de la Banque cantonale de Thurgovie, Frauenfeld  |
| * J. Ackermann, directeur des Entreprises électriques fribourgeoises, Fribourg  | E. Hatt, D <sup>r</sup> ès sc. écon., vice-président du conseil d'administration de la société anonyme Heinr. Hatt-Haller, Hoch- & Tiefbau-Unternehmung, Zurich |
| * G. André, président du conseil d'administration de la maison André et Cie, Société Anonyme, Lausanne  | O. Howald, D <sup>r</sup> ès sc. techn. et D <sup>r</sup> h. c., professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Brougg  |
| F. Antognini, directeur de la maison Chocolat Cima-Norma S. A., Torre   | M. Jaeger, président de l'Union du commerce et de l'industrie des Grisons, Chambre de commerce, Coire   |
| E. Barbey, de la maison Lombard, Odier & Cie, Genève  | A. Juillard, directeur de la maison Cortébert Watch Co., Juillard & Cie, Cortébert  |
| J.-L. Borel, administrateur-délégué et directeur de la Fabrique d'horlogerie Ernest Borel et Cie S. A., Neuchâtel   | R. Käppeli, D <sup>r</sup> ès sc. pol. et D <sup>r</sup> h. c., président du conseil d'administration de la CIBA Société Anonyme, Riehen                        |
| * O. de Chastonay, directeur de la Banque cantonale du Valais, Sion   | E. Kronauer, ingénieur, administrateur-délégué et directeur général de la Société anonyme des Ateliers de Sécheron, Genève                                      |
| R. Devrient, D <sup>r</sup> en droit et D <sup>r</sup> h. c., président du conseil d'administration et administrateur-délégué des Sociétés d'assurances sur la vie et contre les accidents «La Suisse», président de l'Association des compagnies suisses d'assurances, Pully | H. Küng, D <sup>r</sup> h. c., administrateur-délégué et directeur de la Banque Centrale Coopérative, Bâle  |
| A. Ernst, avocat, directeur de la Société anonyme des forges et usines de Moos à Lucerne, Lucerne   | H. Leuenberger, conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Zurich  |
| G. Eugster, D <sup>r</sup> en méd. vét., président de l'Union suisse des caisses de crédit mutuel, Weinfelden   |   |

- \* A. Lusser, D<sup>r</sup> ès sc. pol., conseiller aux Etats, Zoug
- \* R. Mäder, D<sup>r</sup> en droit, conseiller aux Etats, avocat, St-Gall  
R. Meier, conseiller aux Etats et conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Zurich, Eglisau
- \* H. Meyer-Scholer, D<sup>r</sup> en droit, membre du conseil d'administration et directeur de la Fabrique de produits réfractaires S.A., Liestal
- \* U. Meyer-Boller, conseiller national, président de l'Union suisse des arts et métiers, Zollikon
- \* K. Obrecht, D<sup>r</sup> en droit, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Soleure
- \* A. Oulevay, ancien conseiller d'Etat, Morges  
A. Richner, conseiller d'Etat, directeur du Département de l'intérieur et de la santé publique du canton d'Argovie, Oftringen
- \* W. Rohner, D<sup>r</sup> ès sc. écon., conseiller aux Etats, Altstätten  
F. W. Schulthess, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich
- \* H. R. Schwarzenbach, D<sup>r</sup> en droit, de la maison Robt. Schwarzenbach & Co., président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Horgen
- S. Schweizer, D<sup>r</sup> en droit, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Arlesheim
- \* W. F. Siegenthaler, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Berne, Muri p. Berne
- G. Sulzer, ingénieur, président du conseil d'administration de la maison Sulzer frères Société Anonyme, Winterthour
- H. Tschumi, D<sup>r</sup> en méd. vét., conseiller national et conseiller d'Etat, directeur de la justice du canton de Berne, Interlaken
- \* R. Vischer, D<sup>r</sup> en droit, de la maison Simonius, Vischer & Co., Bâle  
H. Winzenried, industriel, Deisswil
- E. Wüthrich, conseiller national, président central de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, Berne
- E. Wyss, D<sup>r</sup> ès sc. pol., conseiller national et conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle

### III. COMITÉ DE BANQUE

(Période administrative 1963-1967)

- B. Galli, D<sup>r</sup> en droit, conseiller national, avocat, Lugano, président de par ses fonctions
- P. Jäggi, D<sup>r</sup> en droit, professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président de par ses fonctions
- E. Barbey, de la maison Lombard, Odier & Cie, Genève
- O. Howald, D<sup>r</sup> ès sc. techn. et D<sup>r</sup> h. c., professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Brougg
- R. Käppeli, D<sup>r</sup> ès sc. pol. et D<sup>r</sup> h. c., président du conseil d'administration de la CIBA Société Anonyme, Riehen
- A. Lusser, D<sup>r</sup> ès sc. pol., conseiller aux Etats, Zoug
- K. Obrecht, D<sup>r</sup> en droit, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Soleure
- A. Oulevay, ancien conseiller d'Etat, Morges
- W. Rohner, D<sup>r</sup> ès sc. écon., conseiller aux Etats, Altstätten
- E. Wüthrich, conseiller national, président central de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, Berne

### IV. COMMISSION DE CONTRÔLE

(Période administrative 1964/1965)

#### MEMBRES

- E. Gsell, D<sup>r</sup> ès sc. écon., professeur à l'Ecole des hautes études économiques et sociales de St-Gall, Bühler, président
- N. Senn, directeur de la Banque cantonale d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell
- A. von der Weid, D<sup>r</sup> en droit, ancien directeur de la Banque de l'Etat de Fribourg, Fribourg

#### SUPPLÉANTS

- H. Villiger, gérant de la Caisse d'Epargne de Nidwald, Stans
- G. Spälty-Leemann, fabricant, Netstal
- A. Cornaz, directeur de la Caisse d'Epargne et de Crédit, Lausanne

## V. COMITÉS LOCAUX

(Période administrative 1963-1967)

### AARAU

- O. Pfiffner, D<sup>r</sup> en chimie, vice-président du conseil d'administration de la maison Elfa S.A. Usine Electrochimique, Aarau, président
- K. Oehler, administrateur-délégué des Usines métallurgiques Oehler & Co. Société anonyme, Aarau, vice-président
- A. Job, président de la direction de l'UNION Société Suisse d'achat Olten USEGO, Olten

### BÂLE

- G. Bohny, D<sup>r</sup> h. c., président du conseil d'administration de la maison Nielsen-Bohny & Co. Société anonyme, Bâle, président
- W. Rohner, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Rohner S. A., Bâle, vice-président
- H. Hatt, président du conseil d'administration et directeur général de la maison Danzas S. A., Bâle

### BERNE

- A. Buser, ing. agr., membre du comité administratif de la Fédération d'associations agricoles du canton de Berne et des cantons limitrophes, Wabern, président
- W. Weyermann, D<sup>r</sup> en droit, avocat, membre de la Chambre de commerce bernoise, Belp, vice-président
- H. Hauser, président du conseil d'administration et directeur de la maison Henri Hauser S. A., Bienne

### GENÈVE

- J. Gay, directeur de la maison Gay Frères S. A., Thônex, président
- J. Duckert, agent général de «La Genevoise», Compagnie d'Assurances sur la Vie - Compagnie générale d'Assurances, Genève, vice-président
- E. Bordier, D<sup>r</sup> en droit, de la maison Bordier & Co., Genève

### LAUSANNE

- Ch. Dentan, entrepreneur, Lausanne, président
- A. Langer, président du conseil d'administration de la Fabrique des Lactas Langer Gland S. A., Gland, vice-président
- R. Morandi, administrateur-délégué de la maison Morandi frères, société anonyme, Payerne

### LUCERNE

- J. Moser, ing. agr., directeur de la Fédération des coopératives agricoles de la Suisse centrale, Lucerne, président
- J. Hug, D<sup>r</sup> ès sc. pol., président du conseil d'administration de la Fabrique de Zwieback et de Biscuits HUG S.A. Malers, Lucerne, vice-président
- W. Dubach, D<sup>r</sup> en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Brauerei Eichhof, président de la Chambre de commerce de la Suisse centrale, Lucerne

### LUGANO

- F. Antognini, directeur de la maison Chocolat Cima-Norma S. A., Torre, président
- E. Ferrari, administrateur-délégué de la Società Anonima Demetrio Ferrari, Chiasso, vice-président
- T. Frigerio, ing., administrateur-délégué de la Société anonyme de Participations à des Entreprises financières «Finapar», Muzzano

### NEUCHÂTEL

- J.-L. Borel, administrateur-délégué et directeur de la Fabrique d'horlogerie Ernest Borel et Cie S. A., Neuchâtel, président
- L. Huguenin, administrateur-délégué de la Société des Fabriques de Spiraux Réunies, La Chaux-de-Fonds, vice-président
- W. Wüthrich, directeur de la Cisac, Chimie des fermentations S. A., Neuchâtel

### SAINT-GALL

- P. Markwalder, de la maison Markwalder & Co. A.G., St-Gall, président
- R. Nef-Suter, de la maison Nef & Co., St-Gall, vice-président  
(Un mandat vacant)

### ZURICH

- O. Küderli, de la maison Küderli & Co., Zollikerberg, président
- R. H. Stehli-Pestalozzi, président et administrateur-délégué des Soieries Stehli S. A., Zurich, vice-président
- E. Jaggi, D<sup>r</sup> en agronomie, président de la direction de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale (V.O.L.G.), Winterthour

## VI. DIRECTION GÉNÉRALE

### MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

W. Schwegler, D<sup>r</sup> ès sc. écon., Zurich (président); R. Motta, D<sup>r</sup> en droit, Berne (vice-président); M. Iklé, D<sup>r</sup> en droit, Zurich

### DÉPARTEMENTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### I<sup>er</sup> ET III<sup>e</sup> DÉPARTEMENTS À ZURICH

Chef du I<sup>er</sup> département: W. Schwegler, D<sup>r</sup> ès sc. écon., président de la Direction générale

Chef du III<sup>e</sup> département: M. Iklé, D<sup>r</sup> en droit, membre de la Direction générale

Suppléants du chef du I<sup>er</sup> département: J. Leemann, D<sup>r</sup> ès sc. écon., directeur, W. Kull, D<sup>r</sup> ès sc. pol., directeur

Suppléant du chef du III<sup>e</sup> département: E. Colombo, directeur

Directeurs de division: H. Huber, avocat (juriste-conseil), J. Lademann, D<sup>r</sup> ès sc. écon., F. Leutwiler, D<sup>r</sup> ès sc. écon.

Chefs de division fondés de pouvoirs: R. Fontanellaz, D<sup>r</sup> ès sc. pol., O. Heyer, H. Lendi, H. Nägeli, J. Rudin, H. Stahel, J. Torgler

Fondés de pouvoirs: J. Bonorand, D<sup>r</sup> ès sc. pol., E. Brunner, E. Harlacher, W. Haubensak, E. Maag,

E. Meier, L. Nosedà, W. Obi, H. W. Preisig, R. Reutlinger, A. Ritter, H. Schmid, L. Stampanoni, R. Würmli

Mandataires commerciaux: G. Allenbach, J. Bertschi, W. Brunner, J. Dolder, A. Dutli, Mlle F. Graf, A. Grolimund, E. Guyer,

R. Meier, R. Perret, R. Raths, E. Rentsch, A. Schoch, A. Weiss, R. Widmer, D<sup>r</sup> ès sc. écon., W. Wunderli, E. Zangger

#### *Agence de Winterthour*

Chef de l'agence et fondé de pouvoirs: E. Maurer – Fondé de pouvoirs: E. Kaufmann – Mandataire commercial: M. Weiss

#### II<sup>e</sup> DÉPARTEMENT À BERNE

Chef du département: R. Motta, D<sup>r</sup> en droit, vice-président de la Direction générale

Suppléant: A. Hay, directeur

Directeur de division: M. de Rivaz, D<sup>r</sup> en droit

Caissier principal de la Banque: O. Kunz

Chefs de division fondés de pouvoirs: H. Baumgartner, P. Flückiger, D<sup>r</sup> ès sc. pol., Ch. Schweingruber, H. Stricker

Fondés de pouvoirs: R. Aebersold, R. Bourqui, W. Bretscher, H. Brunner, H.-P. Dosch, H. Hulliger, R. Raschle,  
W. Stöcklin, D<sup>r</sup> ès sc. pol.

Mandataires commerciaux: W. Gutmann, M. Isenschmid, R. Kuhn, A. Lerch, H. Spahni, W. Wey, V. Zumwald

#### *Agence de Bienne*

Chef de l'agence et fondé de pouvoirs: J. Messmer – Fondé de pouvoirs: J. Immoos – Mandataire commercial: P. Bürgi

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Secrétaire général: H. R. Läng, D<sup>r</sup> ès sc. pol., directeur de division, Zurich

Suppléant du secrétaire général: P. Flückiger, D<sup>r</sup> ès sc. pol., Berne

Fondés de pouvoirs: G. Jaquemet, D<sup>r</sup> ès sc. écon., et W. Schreyer, Zurich



## VII. SUCCURSALES

### A A R A U

Directeur: R. Erb, D<sup>r</sup> ès sc. écon.  
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: W. Schaffner  
Fondés de pouvoirs: Th. Hensler, A. Widmer  
Mandataire commercial: F. Merz

### L U C E R N E

Directeur: H. Aepli, D<sup>r</sup> ès sc. pol.  
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: G. Sidler  
Fondés de pouvoirs: A. Birrer, A. Kunz, K. Schärli  
Mandataires commerciaux: J. Burri, Ch. Zelger

### B Â L E

Directeur: J. Hablützel  
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: A. Bertschinger  
Fondés de pouvoirs: A. Spreyermann, R. Winteler  
Mandataires commerciaux: H. Brunner, M. Joho, K. Schär,  
R. Ulbrich

### L U G A N O

Directeur: R. Rossi  
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: G. Gaggini  
Fondé de pouvoirs: B. Rüttsch  
Mandataires commerciaux: R. Ghiringhelli, T. Grassi, G. Steiger

### G E N È V E

Directeur: L.-M. de Torrenté  
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: J. Terrier  
Fondés de pouvoirs: M. Berthoud, J. Rossi  
Mandataires commerciaux: D. Allamand, E. Bänninger,  
E. Bersier, R. Jaccaz, Ph. Martin

### N E U C H Â T E L

Directeur: R. Hügli  
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: R. Girardier  
Fondés de pouvoirs: Ch. Girod, J.-P. Veluzat  
Mandataire commercial: A. Tribolet

### *Agence de La Chaux-de-Fonds*

Chef de l'agence et fondé de pouvoirs: F. von Arx  
Fondé de pouvoirs: J. Henny  
Mandataire commercial: J. Jolidon

### L A U S A N N E

Directeur: R. Virieux  
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: R. Zuttel  
Fondés de pouvoirs: A. Delacrétaz, O. Grec, F. Verdon  
Mandataires commerciaux: Ch. Goy, G. Mounoud

### S A I N T - G A L L

Directeur: R. Sutter  
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: E. Schöbi  
Fondés de pouvoirs: H. P. Menet, R. Siegrist  
Mandataires commerciaux: J. Knecht, W. Stieger